

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

ASSEMBLÉE NATIONALE

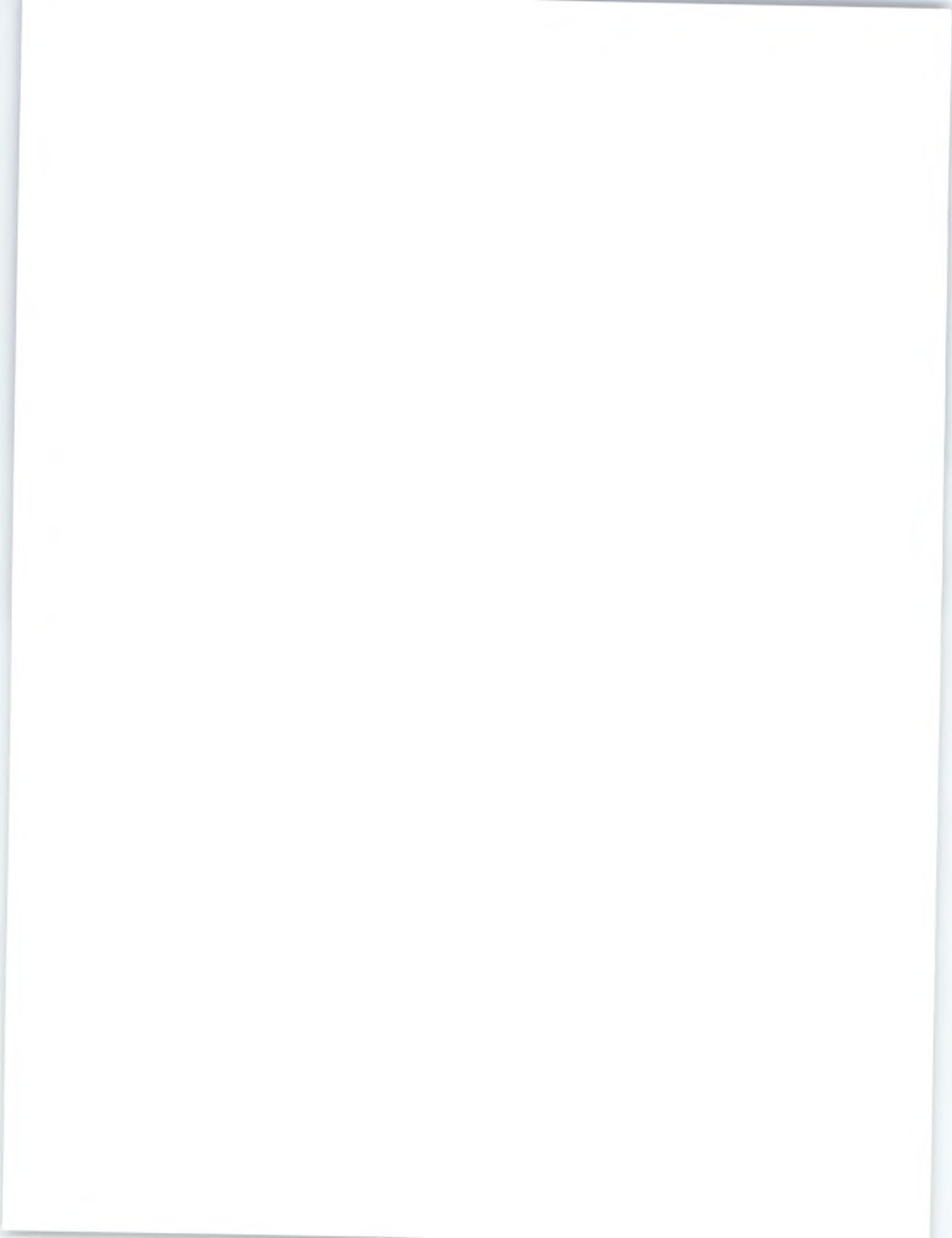
N° 2231-00051027

Des **actions** pour le présent
Une **vision** pour l'avenir

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2004-2005



Québec 





Ce document a été réalisé par le ministère
de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour information, veuillez vous adresser à la :

Direction de la planification
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : (418) 380-2100, poste 3037
Télécopieur : (418) 380-2171
info@agr.gouv.qc.ca

Site Internet du Ministère

www.mapaq.gouv.qc.ca

Photographies

Pierre Beauchemin, Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
Benoît Brühmüller, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Eric Labonté, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Marc Lajoie, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Association laitière de la chèvre du Québec
Conseil de l'industrie laitière du Québec inc.
La Financière agricole du Québec

Révision linguistique

Isabelle Tremblay

Conception graphique

Triomphe, marketing et communication

Édition

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-46389-1
ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)
ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGES DES AUTORITÉS

Lettre du ministre	5
Lettre du sous-ministre	7
Rapport de validation	8

FAITS SAILLANTS

L'année 2004-2005 en bref	9
Performance du secteur bioalimentaire en 2004	10

PARTIE 1 : PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Mission et organisation administrative	16
Ressources humaines	16
Ressources financières	18

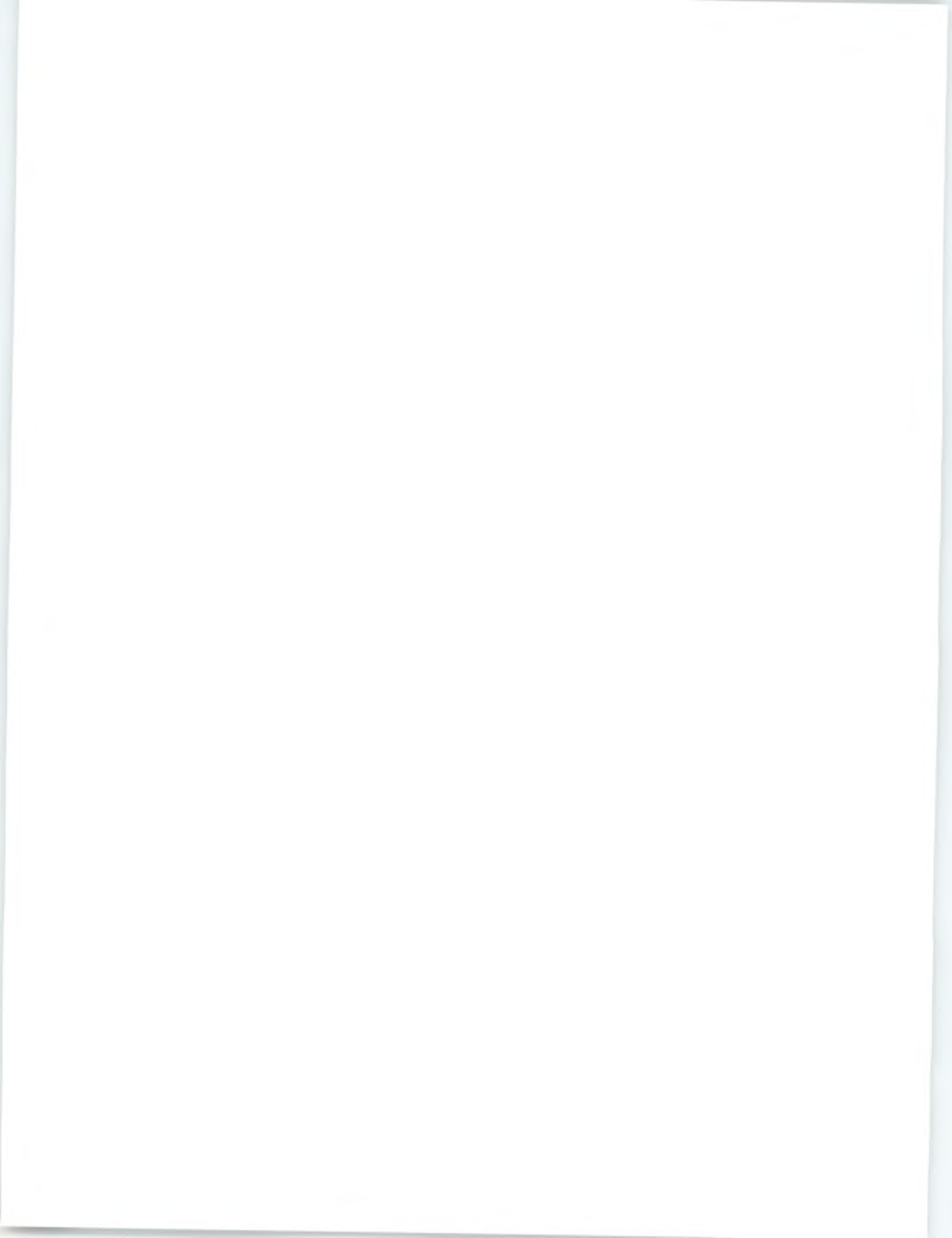
PARTIE 2 : PRIORITÉS MINISTÉRIELLES ET RÉSULTATS 2004-2005

1. Développement économique et régional	21
Diversification et valeur ajoutée	22
Accès des entreprises agricoles à des services spécialisés et à de l'information de pointe	27
Recherche et innovation technologique	29
Formation, main-d'œuvre et relèvement	34
2. Sécurité des aliments et santé animale	38
Traçabilité	38
Surveillance de la santé animale	39
Maîtrise des risques alimentaires	42
3. Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse	45
Agroenvironnement	45
Aquaenvironnement	52
4. Relations fédérales-provinciales et commerciales	53
Politique agricole canadienne	53
Politique canadienne des pêches et de l'aquaculture	57
Négociations commerciales et règlement des différends	58
5. Modernisation et qualité des services	61
Modernisation des interventions	61
Services en ligne	65
Qualité des services et planification des ressources humaines	67

ANNEXES

ANNEXE 1 : Exigences législatives et gouvernementales	72
ANNEXE 2 : Lois administrées	77
ANNEXE 3 : Pour nous joindre	78
ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2005	





LETTRE DU MINISTRE

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport présente les résultats obtenus au regard des grandes orientations du Ministère, qui s'inscrivent dans la vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec rendues publiques en mars 2004.

Le présent rapport annuel vient confirmer le rôle d'influence et de chef de file du Ministère dans le développement et la valorisation de l'agriculture, de l'agroalimentaire, des pêches et de l'aquaculture. Son action, ses réalisations et ses résultats font de lui un partenaire majeur reconnu par tous les acteurs du milieu. Il se voit associé non seulement à la prospérité du milieu agricole, de l'agroalimentaire et des pêches, mais également, en raison de l'importance de l'industrie bioalimentaire, à la prospérité économique et sociale du Québec et de chacune de ses régions. En effet, l'industrie bioalimentaire constitue le gagne-pain de plus d'un travailleur sur huit au Québec. Elle est un maillon essentiel du bien-être de nos concitoyens, et cela, sous diverses facettes, dont l'une des plus importantes est assurément de nourrir la population.

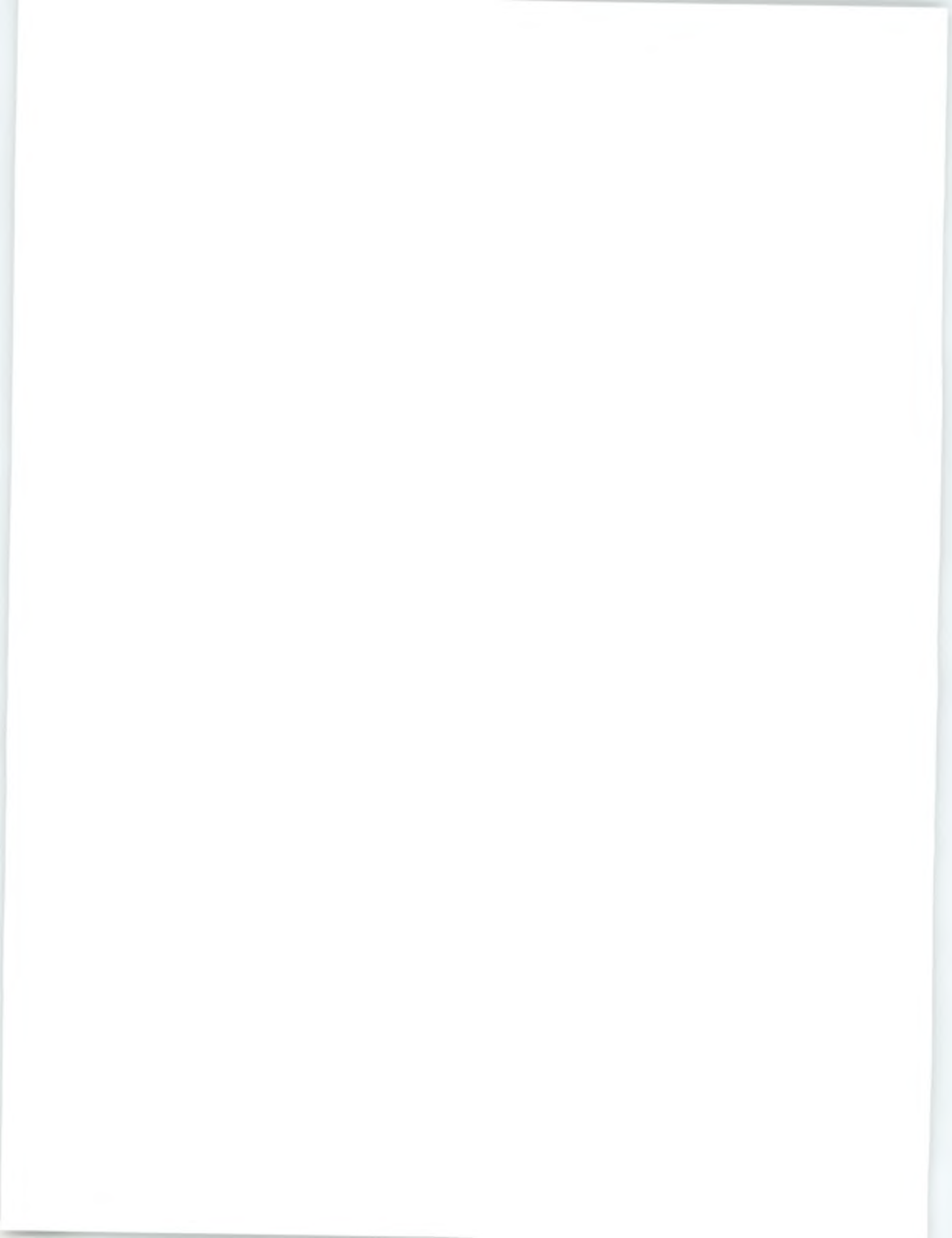
La contribution du Ministère à cette prospérité est multiple. En veillant à la qualité et à l'innocuité des aliments et en assurant un suivi étroit de la santé animale, il concourt au maintien de la sécurité des aliments et à la protection de la santé publique. Il fait de même en accompagnant les producteurs agricoles et aquacoles dans leurs démarches en matière de protection de l'environnement. La formation offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire et le soutien à l'innovation scientifique et technologique lui permettent de jouer un rôle central dans l'acquisition et la diffusion du savoir. Parce qu'il appuie les efforts des pêcheurs, des aquaculteurs, des producteurs agricoles et des transformateurs d'aliments, qui mettent en valeur notre territoire et notre savoir-faire alimentaire, le Ministère permet au Québec de briller parmi les meilleurs.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du personnel du Ministère qui, par leur travail, leur professionnalisme et leur attachement au secteur, ont permis l'atteinte des résultats présentés dans ce rapport annuel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

Laurent Lessard
Québec, octobre 2005



LETTRE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Laurent Lessard
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Ministre,

Au nom de l'équipe de direction, je vous sou mets le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2005.

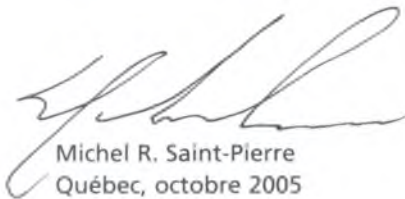
En début d'année, l'ensemble des orientations ministérielles ont été revues à la lumière des priorités d'action du gouvernement et des missions essentielles de l'État. Cette réflexion nous a conduits à élaborer le Plan stratégique 2005-2008, déposé à l'Assemblée nationale au printemps 2005. Les orientations ministérielles 2004-2005 sont grandement inspirées de ce plan, alors en préparation. Le présent rapport annuel fait état des résultats obtenus en ce qui concerne les grandes priorités ministérielles introduites en début d'exercice.

La Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé le caractère plausible des résultats et explications afférentes contenus dans le présent rapport annuel, conformément aux normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes, et a fait un rapport favorable à ce sujet. À ma connaissance, l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* est fiable et correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005.

Je tiens à souligner la compétence dont fait preuve le personnel du Ministère dans l'exercice de ses fonctions. Je profite de l'occasion pour le remercier, en mon nom et en celui de l'équipe de direction, pour son engagement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,



Michel R. Saint-Pierre
Québec, octobre 2005

RAPPORT DE VALIDATION

Monsieur Michel R. Saint-Pierre
Sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

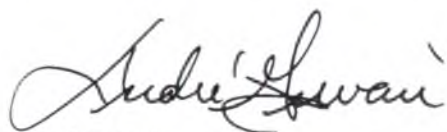
Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons effectué l'examen des résultats et explications afférentes contenus dans le *Rapport annuel de gestion* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

La responsabilité de la fiabilité et de l'intégralité des données figurant à ce rapport annuel de gestion incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur le caractère plausible des résultats et explications afférentes en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre mandat.

Notre examen a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Nos travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, il ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre mandat, nous concluons que les résultats et explications afférentes présentés au *Rapport annuel de gestion 2004-2005* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont plausibles.

Le directeur de l'évaluation de programmes
et de la vérification interne,



André Gervais
Québec, octobre 2005

L'ANNÉE 2004-2005 EN BREF

Mesures spéciales à l'égard de l'encéphalopathie

spongiforme bovine (ESB) ou « maladie de la vache folle » : Mise en place, en collaboration avec La Financière agricole du Québec, de quatre programmes spéciaux d'aide à la production bovine permettant d'accorder à terme plus de 122 M\$ aux éleveurs, dont 15,8 M\$ en provenance du gouvernement du Québec. Renforcement des mesures de surveillance dans le but de retirer de l'alimentation humaine les tissus susceptibles d'être contaminés par l'agent causant cette maladie. Mise en place d'un laboratoire de dépistage de l'ESB à Saint-Hyacinthe.

Poursuite de l'implantation de la traçabilité :

Achèvement de l'identification des animaux d'espèces ovines. Préparation du dossier sur lequel s'appuiera le développement d'une réglementation relative à la traçabilité des viandes et autres aliments.

Mise en œuvre de la Stratégie agroenvironnementale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

Soutien technique et financier du Ministère permettant à près de 8 000 exploitations agricoles de disposer d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental. Intégration du principe d'écoconditionnalité dans le Programme de remboursement des taxes foncières aux exploitations agricoles ainsi que dans les programmes de La Financière agricole du Québec. Bonification du programme Prime-Vert. Réalisation d'un sondage sur les pratiques agroenvironnementales des fermes du Québec qui a permis d'apprécier les progrès accomplis depuis 1998.

Offre de services améliorés aux entreprises agricoles et aux entreprises de transformation alimentaire :

Création de Transformation alimentaire Québec (TRANSAQ), qui résulte d'une réorganisation des ressources du Ministère dans le but d'offrir aux entreprises de transformation alimentaire un accès intégré et régionalisé à l'ensemble des services gouvernementaux pour la réalisation de leurs projets de développement. Contribution des équipes régionales à la réalisation de 234 projets de diversification et de transformation en ce qui concerne les produits agroalimentaires, les pêches et l'aquaculture, ce qui a mené à la création de 598 emplois et à des investissements de 84,7 M\$. Accès amélioré des entreprises agricoles à des services spécialisés et à de l'information de pointe : tenue de plus de 1 000 activités collectives de transfert technologique totalisant plus de 32 000 participations d'entreprises et utilisation, par près de 12 000 entreprises agricoles, des services-conseils subventionnés par le Ministère.

Mise en œuvre du Cadre stratégique agricole canadien :

En date du 31 mars 2005, versement de 605 M\$ du gouvernement fédéral au Québec pour la mise en œuvre des programmes relatifs aux volets suivants : gestion des risques (591 M\$), agroenvironnement (12,8 M\$), renouveau (0,7 M\$), salubrité et qualité des aliments (0,6 M\$), science et innovation (0,3 M\$), ce qui représente 56 % de l'allocation prévue pour le Québec en ce qui a trait à la période 2003-2008. Conclusion d'accords collatéraux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec dans les domaines de l'agroenvironnement et de la gestion des entreprises agricoles.

Investissement en innovation technologique et source d'information sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) :

Injection d'une somme de 23,2 M\$ pour soutenir l'innovation technologique par diverses formules de partenariat touchant les domaines de la recherche, du transfert technologique et de la diffusion des connaissances, ce qui a généré une activité économique totale de 77,4 M\$ pour un effet de levier de 2,34. Mise en place du Programme-cadre d'innovation technologique en agroalimentaire (PCITA). Mise en ligne sur Internet d'une source d'information gouvernementale sur les organismes génétiquement modifiés.

Politique jeunesse :

Lancement du premier volet de la Politique jeunesse du Ministère, qui porte sur l'établissement et la relève agricole.

Lancement de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec :

Stratégie visant, sur 10 ans, une réduction de 40 % des rejets de phosphore des piscicultures et comprenant l'établissement d'un diagnostic environnemental pour les entreprises piscicoles, un soutien financier (le programme Aquableu), l'offre d'un encadrement technique et professionnel pour l'adaptation environnementale des élevages et des activités de recherche-développement (R-D) sur l'amélioration des moulées et des procédés de traitement des eaux usées. Des entreprises représentant 20 % de la production totale ont adhéré à cette stratégie la première année.

Introduction de parts régionales dans le processus fédéral d'allocation des contingents de morue :

À la suite de revendications du Ministère et de l'industrie, instauration par Pêches et Océans Canada de parts régionales de pêche à la morue dans la zone du nord du golfe du Saint-Laurent en 2005. En allouant des contingents distincts pour le Québec et Terre-Neuve, le gouvernement fédéral met ainsi fin à un système de pêche compétitive qui entraînait une course effrénée vers la ressource et un encombrement dans les usines de transformation. Dorénavant, l'industrie pourra mieux planifier sa saison de pêche et recueillir la ressource au moment où sa qualité est supérieure. Pour l'industrie, il s'agit d'un gain important qui mérite d'être souligné.

Modernisation et qualité des services :

Allègement réglementaire et administratif pour les entreprises, ce qui inclut la refonte du site Internet du Ministère. Début du processus de révision des interventions du Ministère en consultation avec les clientèles, soit le Programme de remboursement des taxes foncières aux exploitations agricoles et le régime fiscal y afférent, le Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ), l'optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA), l'offre de services-conseils en agriculture, l'offre de services gouvernementaux pour la transformation alimentaire, l'intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture ainsi que le Programme d'appui financier aux expositions agricoles.

PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN 2004

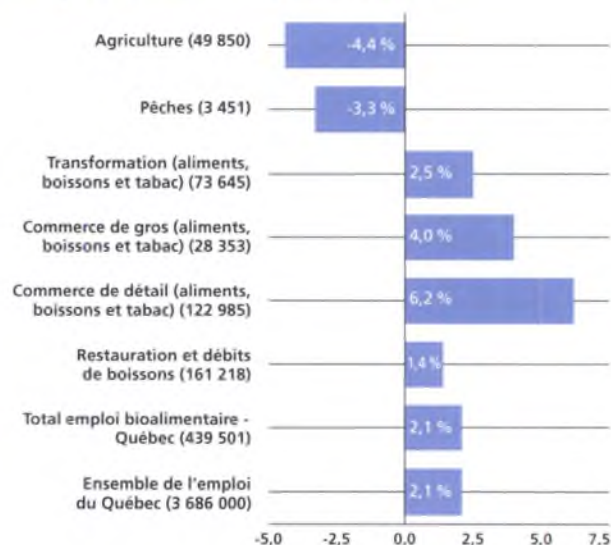
En 2004, la performance du secteur bioalimentaire québécois a montré des signes d'amélioration malgré la poursuite de la fermeture des frontières pour les bovins vivants, en raison de la maladie de la vache folle.

EMPLOIS BIOALIMENTAIRES

En 2004, 439 501 emplois étaient reliés à l'industrie bioalimentaire, ce qui représente une hausse de 1,3 % par rapport à 2003, comparativement à une croissance de 1,7 % du nombre d'emplois pour l'ensemble de l'économie québécoise.

Au cours des cinq dernières années, la croissance annuelle moyenne de l'emploi dans l'industrie bioalimentaire a été équivalente à celle enregistrée par l'ensemble de l'économie, soit 2,1 %, ce qui se traduit par l'ajout de 43 318 emplois depuis 1999. Le secteur primaire (agriculture et pêches) a perdu 4,4 % de ses emplois. Cette perte est toutefois compensée par d'autres secteurs tels que la transformation et le commerce des aliments.

Croissance annuelle moyenne de l'emploi bioalimentaire, de 1999 à 2004



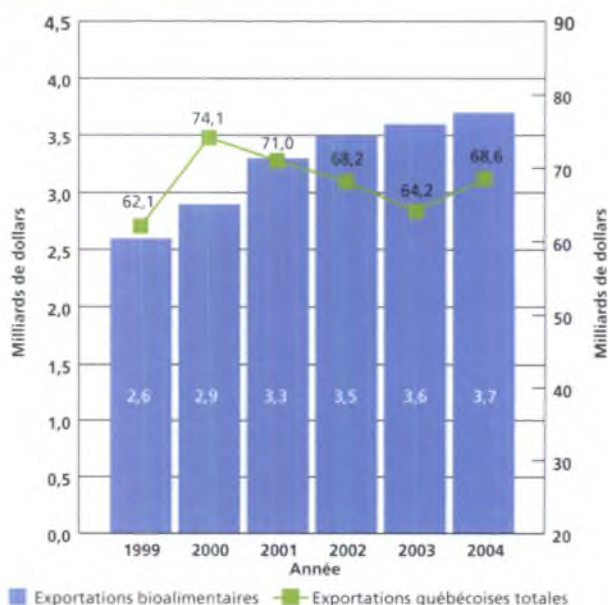
Chiffre entre parenthèses: nombre d'emplois en 2004

Sources: Statistique Canada et MAPAQ

EXPORTATIONS BIOALIMENTAIRES

En ce qui concerne l'année 2004, les exportations bioalimentaires du Québec sont évaluées à 3,7 G\$. Elles ont connu une croissance de 4,8 % par rapport à 2003. Le rythme de croissance est relativement stable depuis deux ans après avoir été plus soutenu. Cette performance se démarque de celle des exportations québécoises totales, qui ont connu une baisse depuis 2001, notamment à cause de l'appréciation du dollar canadien. Les principales exportations bioalimentaires du Québec ont été, par ordre d'importance, le porc et ses produits (1 036 M\$), les dérivés du cacao (403 M\$), les produits marins (210 M\$), les produits à base de céréales (189 M\$), les légumes frais et préparés (187 M\$) et les boissons (169 M\$).

Évolution des exportations de produits bioalimentaires, de 1999 à 2004



Sources: Statistique Canada et MAPAQ

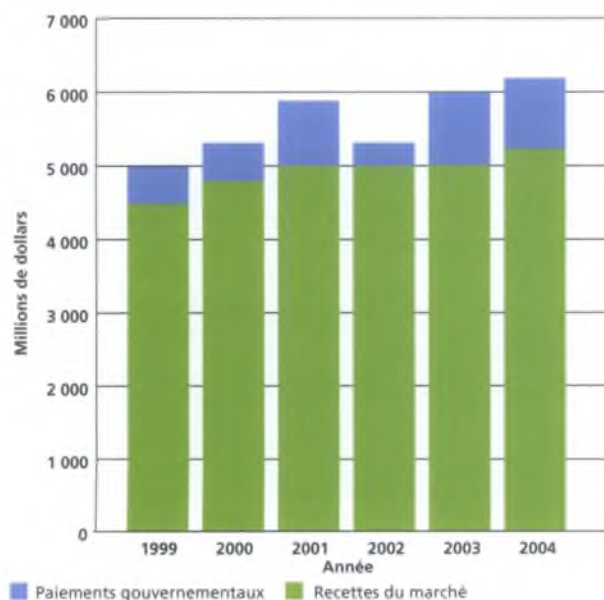
De 1999 à 2004, les exportations du porc et de ses produits ainsi que des dérivés du cacao ont connu la plus grande croissance annuelle moyenne, avec des taux respectifs de 17,7 % et de 11,8 %. Les plus fortes baisses ont été enregistrées par les produits laitiers (10,9 %) et les boissons (9 %). Les exportations bioalimentaires totales progressent en moyenne de 222 M\$ par an.

AGRICULTURE

En 2004, le secteur de la production agricole a généré des recettes monétaires totales de 6,3 G\$, ce qui équivalait à une croissance de 5,7 % par rapport à 2003. De ces recettes, 5,5 G\$ provenaient du marché, tandis que 835 M\$ étaient des paiements directs gouvernementaux.

La croissance des recettes du marché a été respectivement de 9 % et de 3,4 % dans les productions animale (3,99 G\$) et végétale (1,48 G\$) pour l'année 2004. Les recettes de la production bovine (205,5 M\$) ont diminué de 16,2 % par rapport à 2003. C'est essentiellement la baisse des prix à la suite de la découverte d'un cas de l'ESB (vache folle) qui explique cette diminution. En contrepartie, les recettes en provenance du marché dans les productions porcine (1 191 M\$), laitière (1 739 M\$) et avicole (618 M\$) et dans la production de veaux (177 M\$) ont augmenté respectivement de 28 %, 3,7 %, 5,4 % et 9 % par rapport à 2003.

Recettes monétaires agricoles, Québec, de 1999 à 2004



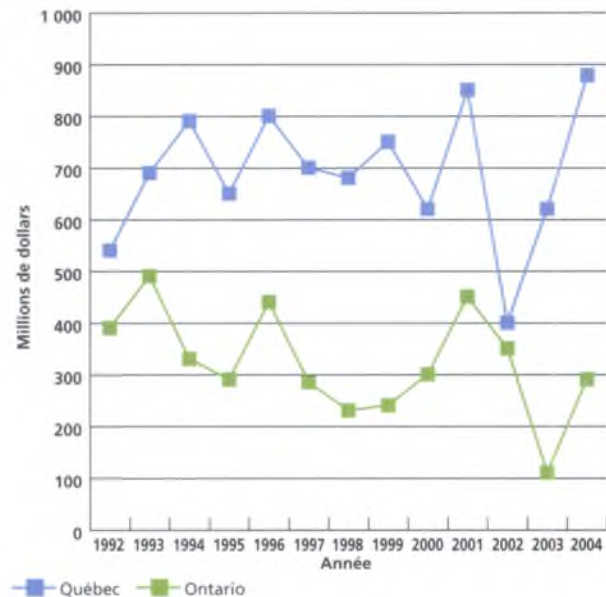
Sources: Statistique Canada et MAPAQ, juin 2005

Pour les cinq dernières années, le Québec affiche une meilleure croissance moyenne des recettes agricoles que le reste du Canada. En effet, les recettes monétaires totales ont augmenté, en moyenne, de 4,3 % entre 1999 et 2004 pour le Québec, comparativement à 3,7 % pour l'Ontario et à 3,6 % pour le reste du Canada.

Pour la plupart des productions québécoises, les cinq dernières années, de 1999 à 2004, ont été positives sur le plan de la croissance des recettes. C'est notamment le cas de la production porcine (64,1 %), de l'horticulture ornementale (55,4 %), de la production de céréales

(22,2 %), de la production avicole (19,5 %), de la production laitière (17,6 %) ainsi que de la production de fruits et légumes (13,1 %). Par contre, les recettes des productions de bovins et de veaux ont baissé respectivement de 10 % et 2,2 %.

Évolution du revenu net total agricole au Québec et en Ontario



Source: Statistique Canada

En 2004, la situation du revenu net total (RNT) agricole au Québec s'est grandement améliorée. Ce dernier a atteint un niveau historique de 878 M\$ et a connu une hausse de 38 % par rapport à l'année précédente. Bien que les paiements gouvernementaux aux producteurs soient demeurés élevés (835 M\$) en 2004, l'augmentation du RNT s'explique avant tout par une amélioration des recettes du marché, qui ont enregistré un bond de 7,4 % (soit 9 % et 3,5 % pour les productions animale et végétale respectivement).

À titre de comparaison, on note que le RNT du Québec se situe à un niveau nettement supérieur à celui de l'Ontario, la première province au regard de l'importance des recettes monétaires. On observe qu'au cours des deux dernières années (2003 et 2004), le RNT au Québec était respectivement cinq fois et trois fois plus grand que celui de l'Ontario.

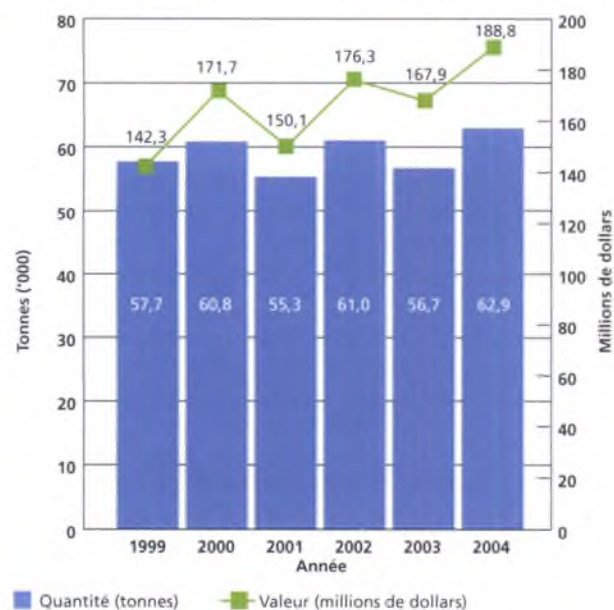
PÊCHES ET AQUACULTURE

PÊCHE MARITIME

En 2004, les débarquements de l'ensemble des pêches commerciales en eau marine au Québec ont atteint 62 944 tonnes, ce qui représente une valeur de 188,8 M\$. Il s'agit d'une augmentation de 10,9 % du tonnage et de 12,4 % de la valeur par rapport à 2003. Les débarquements québécois continuent à être dominés par le groupe des crustacés. Ainsi, les trois espèces les plus importantes sur le plan de la valeur sont le crabe des neiges (92,3 M\$), le homard (46,4 M\$) et la crevette (29,2 M\$). Elles représentaient 89 % de l'ensemble des débarquements en 2004.

Sur un horizon de 5 ans, le tonnage gravite autour des 60 000 tonnes, bien que la valeur des débarquements soit à la hausse. Par rapport à l'ensemble des débarquements du Canada atlantique, le Québec occupe une place relativement modeste. Pour les dernières années, la proportion des débarquements québécois par rapport à ceux du Canada atlantique se situe à environ 7 % en quantité et 10 % en valeur.

Pêche commerciale en eau marine
Évolution des débarquements du Québec, de 1999 à 2004



Sources : Pêches et Océans Canada, MAPAQ et Statistique Canada

AQUACULTURE

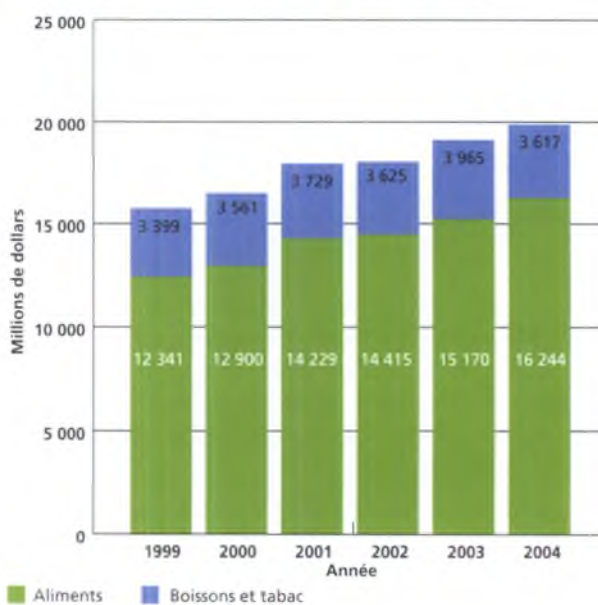
Les ventes aquacoles pour 2004 (eau douce et eau marine) sont estimées à 11,8 M\$ pour 1 962 tonnes de produits, soit un volume de production équivalent à celui de l'année 2003. L'aquaculture en eau douce représente la principale activité avec un chiffre d'affaires estimé à 10,5 M\$ en 2004 et 1 230 tonnes de produits vendus. Les principales espèces élevées en eau douce au Québec sont l'omble de fontaine et la truite arc-en-ciel. Le chiffre d'affaires de l'aquaculture en eau marine est estimé à 1,3 M\$ pour 732 tonnes de produits. Les principales espèces maricoles sont la moule et le pétoncle.

TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Les livraisons manufacturières de l'industrie de la transformation alimentaire sont évaluées à 19,9 G\$ pour l'année 2004, ce qui équivaut à une hausse de 3,8 % par rapport à 2003. Elles représentent 24,7 % de toutes les livraisons canadiennes.

Entre 1999 et 2004, cette industrie a enregistré une croissance soutenue de 26,2 %. En fait, au cours de cette même période, les livraisons ont progressé annuellement plus rapidement au Québec (4,8 %) qu'en Ontario (3,2 %) et que dans le reste du Canada (4,2 %). Le résultat est cependant différent pour l'année 2004 par rapport à 2003. L'Ontario (6 %) et le reste du Canada (9,3 %) ont connu une meilleure croissance que le Québec (3,8 %).

Valeur des livraisons manufacturières, aliments, boissons et tabac, Québec, de 1999 à 2004

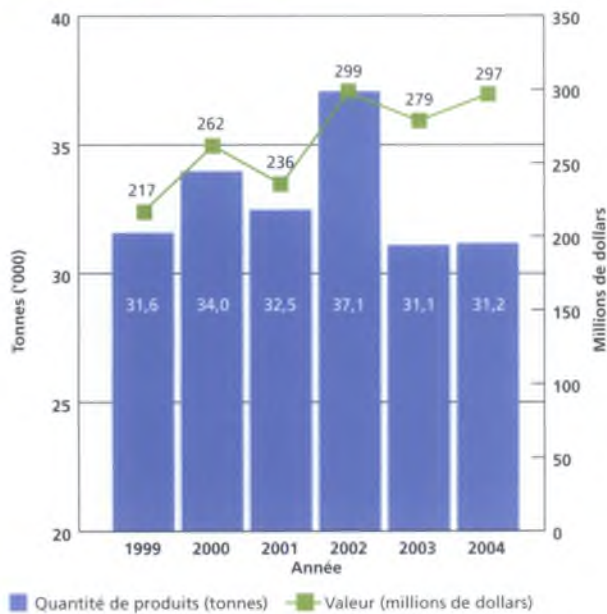


Source : Statistique Canada

TRANSFORMATION DE PRODUITS MARINS EN RÉGION MARITIME

La valeur des expéditions des établissements de transformation de produits marins situés en région maritime était estimée à 296,6 M\$ en 2004, ce qui représente une augmentation de 37 % par rapport à 1999. En 2004, le crabe des neiges, le homard et la crevette représentaient une proportion de 87 % de la valeur totale des expéditions des usines, soit près de 257 M\$.

Transformation des produits marins Évolution des expéditions des usines en milieu maritime, de 1999 à 2004



■ Quantité de produits (tonnes) — Valeur (millions de dollars)

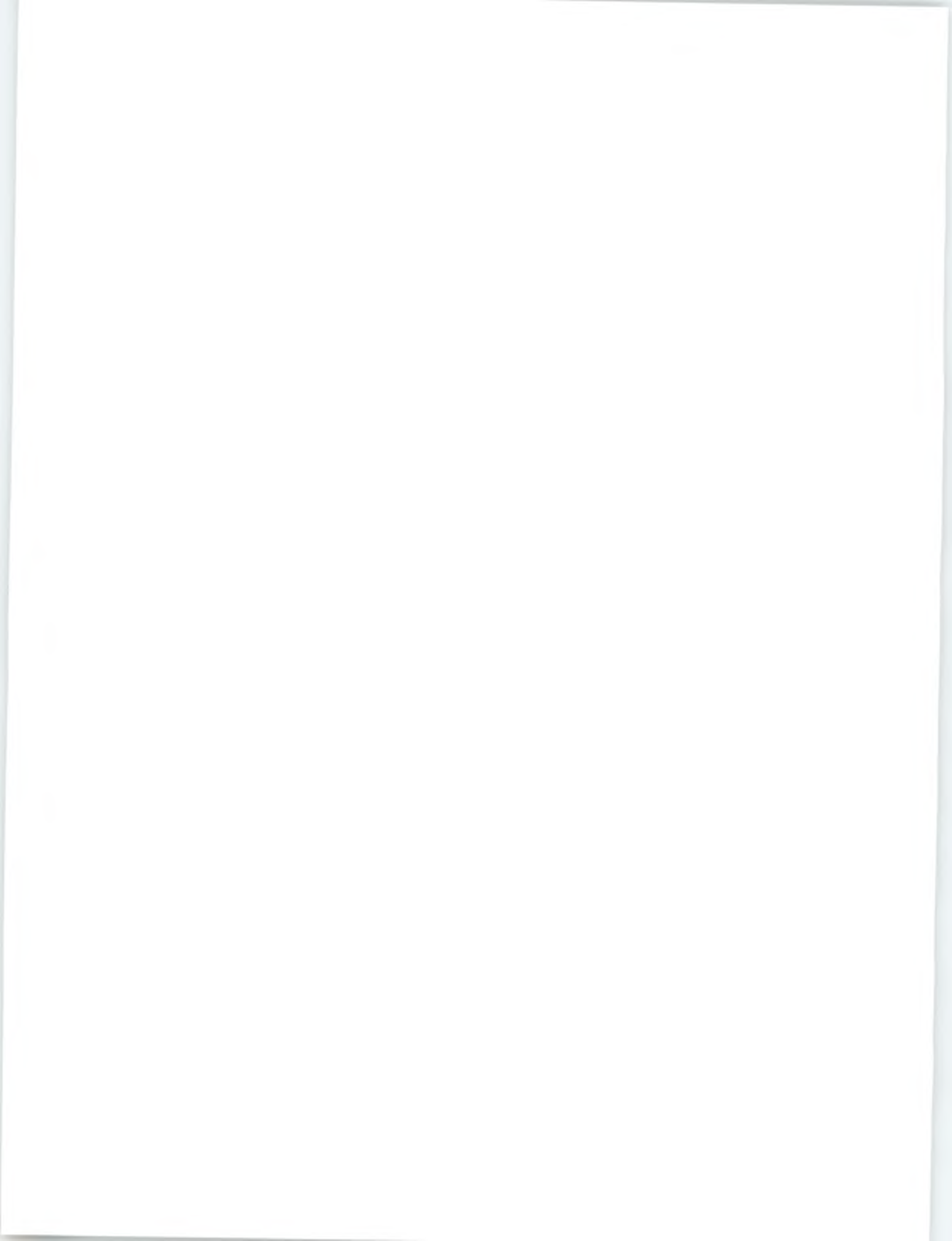
Source : Pêches et Océans Canada, région du Québec

COMMERCE DES ALIMENTS ET SERVICES ALIMENTAIRES

Les magasins vendant des aliments au détail ont enregistré un chiffre d'affaires de 18,6 G\$ en 2004. Il s'agit d'une hausse de 2,1 % par rapport à 2003. Cette croissance est relativement faible comparativement aux résultats de l'Ontario (7,4 %) et du Canada (4,9 %).

L'industrie des services alimentaires ou le réseau des hôtels, des restaurants et des institutions (HRI) se décompose en quatre grands sous-ensembles : les services commerciaux de base (la restauration), les services liés à l'hébergement, les autres services commerciaux connexes et la restauration dite collective ou non commerciale (institutionnelle). Au Québec, en 2004, les recettes de cette industrie ont atteint près de 9,7 G\$, dont 7,6 G\$ (soit 78 %) dans les services de base et 2,1 G\$ (soit 22 %) dans les trois autres sous-groupes.

À cause, sans doute, de la culture gastronomique du Québec, notre réseau HRI est celui qui affiche le plus grand pourcentage d'entreprises indépendantes (non affiliées à une chaîne) au Canada. Cette particularité contribue assurément à la mise en valeur des produits alimentaires d'ici.



Partie 1

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE



MISSION ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a pour mission de :

*Influencer et soutenir l'essor
de l'industrie bioalimentaire québécoise
dans une perspective de développement durable*



Le développement durable...
Des valeurs de société à concilier

En visant l'essor de l'industrie bioalimentaire, cette mission confirme la vocation économique du Ministère. Cette visée économique n'est pas absolue puisqu'elle doit se réaliser dans une perspective de développement durable. Elle suggère une intervention équilibrée qui concilie le développement économique avec des valeurs de société telles que la protection des ressources et de l'environnement, le développement régional ou encore la qualité et la sécurité des aliments.

Pour remplir sa mission, le Ministère assure la conception et l'application des politiques et des programmes nécessaires au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ses attributions touchent les domaines de la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires.

Pour réaliser l'ensemble de ses mandats, le Ministère s'appuie sur la Direction générale des affaires régionales (y compris l'Institut de technologie agroalimentaire [ITA]); la Direction générale de l'agroenvironnement; la Direction générale de l'alimentation (y compris le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale [CQIASA]); la Direction générale des affaires économiques, scientifiques et technologiques; la Direction générale de la transformation alimentaire (Transformation alimentaire Québec); la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales et la Direction générale des services à la gestion.

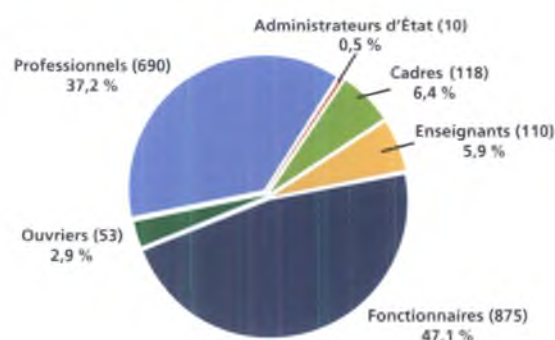
Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ils ont chacun des rôles bien précis dans l'application des divers instruments de la politique agricole et agroalimentaire québécoise ainsi que de celle touchant le secteur des pêches et de l'aquaculture. Ces organismes sont La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). À ces derniers s'ajoutent le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec et le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Pour en connaître davantage sur ces organismes, le lecteur est invité à consulter le rapport annuel de gestion produit par chacun d'eux.

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif régulier en poste au Ministère, c'est-à-dire le nombre de personnes embauchées sur une base permanente, était de 1 856 employés au 31 mars 2005. À ce nombre s'ajoutent 290 personnes occupant des emplois occasionnels.

L'équipe du Ministère est constituée de plusieurs catégories d'emploi réparties dans les diverses fonctions ministérielles. Les catégories des fonctionnaires et des professionnels représentent respectivement 47,1 % et 37,2 % de l'effectif régulier en poste.

Répartition de l'effectif régulier du Ministère selon la catégorie d'emploi (au 31 mars 2005)



UN DES MINISTÈRES LES PLUS PRÉSENTS EN RÉGION

- Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois et une portion importante de son effectif est en région.
- Près de 70 % de l'effectif régulier en poste est situé hors du siège social de Québec.
- Une proportion de 56 % de l'effectif est en dehors des agglomérations de Québec et de Montréal.
- En comparaison, on note que 31 %¹ de l'effectif régulier de la fonction publique du Québec est en dehors de ces mêmes agglomérations.
- Le MAPAQ compte 73 points de service sur le territoire.

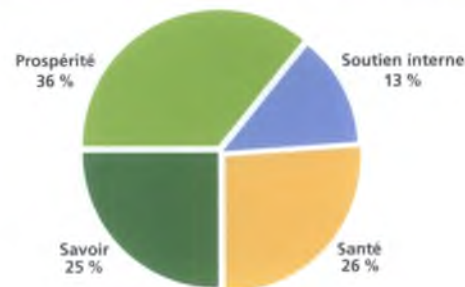
Répartition de l'effectif régulier du Ministère selon la localisation (au 31 mars 2005)



UN MINISTÈRE CONTRIBUANT AUX MISSIONS ESSENTIELLES DE L'ÉTAT

- Plus de 50 % de l'effectif du MAPAQ exerce une fonction liée aux missions « Santé » et « Savoir ».
- Mission « Santé »
 - Inspection des aliments et santé animale
 - Agroenvironnement
- Mission « Savoir »
 - Institut de technologie agroalimentaire
 - Recherche et innovation
- Mission « Prospérité »
 - Affaires régionales (agriculture)
 - Transformation alimentaire
 - Pêches et aquaculture commerciales

Répartition de l'effectif du Ministère selon les missions de l'État (au 31 mars 2005)



La formation du personnel

Pour l'année 2004, le Ministère a investi 1,3 % de sa masse salariale en formation, dépassant ainsi le seuil fixé par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

Les jeunes au Ministère

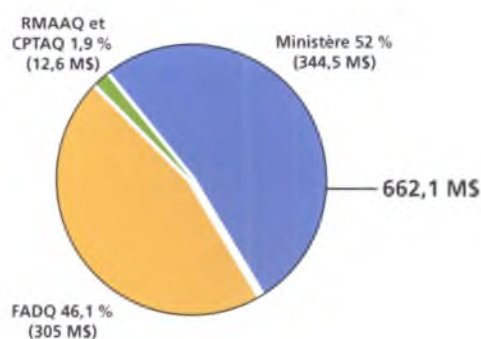
En 2004-2005, parmi les 10 recrutements qui ont été réalisés, le Ministère a accordé 50 % des postes à des jeunes (moins de 35 ans). Cela porte donc la représentation des jeunes à 8,1 % de l'effectif régulier du Ministère et à 13 % de l'ensemble de l'effectif (y compris l'effectif occasionnel).

1. Source : Secrétariat du Conseil du trésor, mars 2005.

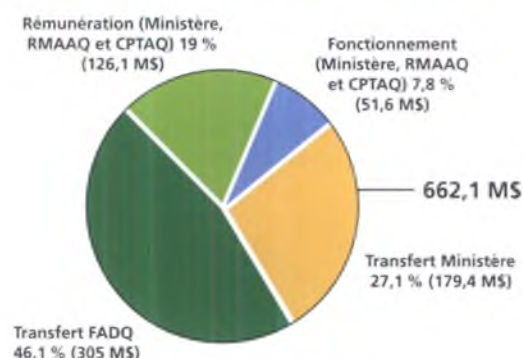
RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2004-2005, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (APA) ont totalisé 662,1 M\$ (y compris l'amortissement) répartis entre le Ministère et les organismes suivants: La Financière agricole du Québec (FADQ), la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

Ventilation des dépenses 2004-2005, Ministère et organismes



Répartition des dépenses 2004-2005 par supercatégorie, Ministère et organismes



Le tableau suivant présente les ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère pour les deux derniers exercices. La diminution des dépenses au chapitre du développement des entreprises agricoles et agroalimentaires s'explique par la rationalisation des dépenses de fonctionnement.

	Exercice 2004-2005		Exercice 2003-2004	Écart
	Budget de dépenses	Dépenses réelles ^{1, 2}	Dépenses réelles ²	
	(000 \$)			
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	204 405,2	204 405,2	206 344,0	(1 938,8)
Développement des entreprises de pêche et des entreprises aquacoles	19 455,6	19 448,2	19 811,0	(362,8)
Institut de technologie agroalimentaire	18 292,8	18 292,7	18 278,0	14,7
Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale	48 907,2	48 902,7	48 003,0	899,7
Direction et services à la gestion	47 341,1	46 210,6	46 395,0	(184,4)
TOTAL	338 401,9	337 259,4	338 831,0	(1 571,6)
	Budget	Investissements réels ¹	Investissements réels	
Investissements	16 798,6	10 420,4	13 487,0	(3 066,6)

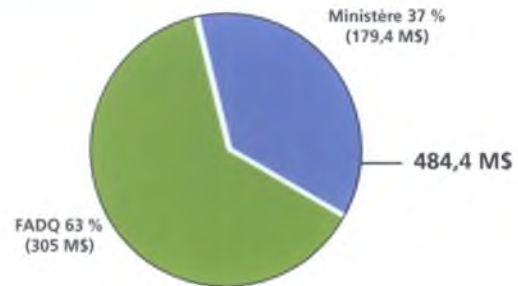
1. Ces données peuvent s'avérer différentes de celles qui paraîtront aux comptes publics, en raison des possibles ajustements effectués par le Contrôleur des finances.

2. Les dépenses font abstraction de l'amortissement des investissements, soit 7 269 400 \$ en 2004-2005 et 6 430 500 \$ en 2003-2004.

DÉPENSES DE TRANSFERT

Les dépenses de transfert du portefeuille ministériel, c'est-à-dire les sommes d'argent qui sont distribuées aux clientèles par l'intermédiaire de nos programmes et des différentes ententes conclues avec nos partenaires, ont totalisé 484,4 M\$ en 2004-2005. Les dépenses de transfert du Ministère, y compris celles des organismes, sont présentées au tableau suivant.

Répartition des dépenses de transfert,
Ministère et organismes, 2004-2005



Ventilation des dépenses de transfert
2004-2005

	M\$
• Ministère	
– Remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles	86,8
– Prime-Vert	26,0 ¹
– Amélioration de la santé animale au Québec	14,3
– Appui au développement en région	11,8
– Aide à la recherche et au transfert technologique	11,7
– Appui au développement des entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture	9,5
– Programme transitoire d'aide financière destiné aux producteurs pour les animaux de réforme	7,6
– Programme de diversification des entreprises engagées dans la production du tabac	3,7
– Traçabilité des aliments	3,2
– Appui au secteur de la transformation	2,5
– Appui à la formation	1,6
– Autres crédits de transfert	0,7
SOUS-TOTAL	179,4
• La Financière agricole du Québec	305,0
TOTAL	484,4²

1. Au 31 mars 2005, les engagements du gouvernement du Québec pour le programme Prime-Vert (travaux réalisés entre 2002-2003 et 2004-2005 inclusivement) étaient évalués à 62,3 M\$. Il s'agit de déboursés à réaliser au cours des cinq prochaines années pour le versement des subventions concernant la construction de structures d'entreposage et de systèmes de traitement.

2. Source : SYGBEC, système du Contrôleur des finances.

INVESTISSEMENTS

Par ailleurs, le Ministère a un programme d'investissements pour la modernisation de ses systèmes informatiques, pour la conservation et la modernisation de ses immeubles et pour le renouvellement de son équipement spécialisé. Ces projets sont financés par le Plan d'accélération des investissements publics du gouvernement et par le Ministère. En 2004-2005, des investissements de 10,4 M\$ ont été réalisés.

Partie 2

PRIORITÉS MINISTÉRIELLES ET RÉSULTATS 2004-2005



1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

ORIENTATION

Appuyer le développement économique du secteur bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux régionaux

ENJEU

Au cours de la dernière décennie, l'environnement d'affaires de l'industrie québécoise de l'agroalimentaire, des pêches et de l'aquaculture a évolué grandement. L'ouverture des marchés, la libéralisation des règles commerciales, la concentration des acteurs économiques et une concurrence accrue, entre autres, posent de nombreux défis. Par ailleurs, le secteur bioalimentaire joue un rôle clé pour assurer la vitalité des régions et du monde rural, procurant plus de 10 % des emplois dans 14 des 17 régions. De son côté, la contribution de l'industrie des pêches et de l'aquaculture est particulièrement importante pour l'économie des régions maritimes, car elle génère environ 8 000 emplois saisonniers.

Le défi qui s'offre à l'industrie comporte trois facettes : accroître la capacité concurrentielle des entreprises bioalimentaires sur les scènes nationale et internationale, se distinguer des concurrents en misant sur la diversification de même que sur les produits à valeur ajoutée et mettre à profit les forces régionales et les caractéristiques du Québec dans le domaine bioalimentaire pour appuyer la prospérité des régions.

Dans ce contexte, le Ministère a choisi de travailler en partenariat avec le milieu autour des axes d'intervention suivants :

- la diversification et la valeur ajoutée;
- l'accès des entreprises agricoles à des services spécialisés et à de l'information de pointe;
- la recherche et l'innovation technologique;
- la formation, la main-d'œuvre et la relève.

AXE D'INTERVENTION : DIVERSIFICATION ET VALEUR AJOUTÉE

CONTEXTE

L'industrie bioalimentaire, présente dans chacune des régions du Québec, offre un potentiel pour appuyer la prospérité de ces dernières. Dans un environnement d'affaires de plus en plus compétitif, l'industrie doit se distinguer en misant sur la diversification et l'exploitation de produits à valeur ajoutée, tant dans le secteur de l'agroalimentaire que dans celui des pêches et de l'aquaculture.

La contribution du secteur de la transformation alimentaire est particulièrement importante puisqu'il affiche une croissance annuelle moyenne de l'emploi de 2,5 % pour les 5 dernières années. La diversification de l'agriculture dans des productions non traditionnelles permet d'exploiter de nouveaux créneaux de marché et de mettre en valeur le territoire. Enfin, le secteur des pêches et de l'aquaculture, en raison de la diminution des stocks traditionnels de poissons de fond, doit soit innover afin de poursuivre son développement, soit se diversifier vers la pêche de nouvelles espèces et vers l'aquaculture, et développer des produits à valeur ajoutée, notamment en misant sur les progrès des biotechnologies marines.

Le Ministère a donc orienté son action de manière à assurer un meilleur appui à la création de valeur ajoutée, au développement de la transformation alimentaire en région ainsi qu'à la diversification de l'agriculture et des pêches en fonction des créneaux porteurs.

Nous présentons, dans les lignes qui suivent, les résultats relatifs aux emplois et aux investissements générés par nos interventions (section A). Au-delà de ces indicateurs, le Ministère s'est donné une cible globale relativement à la croissance du nombre d'emplois, des investissements et de la valeur des livraisons sur la base des objectifs définis avec les représentants de l'industrie. Les résultats obtenus à cet égard, que nous présentons à la section B, sont mesurés à partir de statistiques officielles rendues publiques par Statistique Canada.

Section A : Emplois et investissements générés par nos interventions

OBJECTIF : Contribuer à l'accroissement de l'emploi et de l'investissement en région par la diversification et la transformation des produits agroalimentaires, des pêches et de l'aquaculture

INDICATEURS	RÉSULTATS 2004-2005			
	Agriculture	Transformation	Pêches et aquaculture	Total
Emplois et investissements générés par les projets de développement appuyés par le Ministère				
Nouveaux emplois ¹	267	221	110	598
Emplois consolidés ¹	423	130	136	689
Investissements (M\$) ²	51,1	20,6	13,0	84,7

1. Ces emplois sont à temps plein et à temps partiel.

2. Ces investissements incluent l'aide financière du MAPAQ.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2004-2005, l'intervention du Ministère a contribué à créer 598 emplois et à en consolider 689 autres, générant ainsi des investissements totaux de 84,7 M\$. Ces résultats ont été atteints grâce aux subventions accordées dans le cadre de quatre programmes d'aide financière totalisant 8,6 M\$:

- Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région et Appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions-ressources (187 projets et 3,6 M\$ d'aide déboursés);
- Encadrement PME – volet Qualité (9 projets et 79 413 \$ d'aide engagés);
- Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales (38 projets et 4,9 M\$ d'aide engagés).

Des 196 projets du secteur agroalimentaire, 87 visaient spécifiquement la transformation alimentaire et la valeur ajoutée, alors que 109 projets ont permis à des entreprises agricoles de diversifier leurs productions, de prendre de l'expansion ou tout simplement de démarrer une production. Dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, 38 projets ont porté sur la diversification des

activités de transformation, par exemple la valorisation des œufs et de la laitance du hareng, une transformation accrue de la chair de crabe commun, la stabulation et le conditionnement de l'oursin vert.

En plus de soutenir financièrement de nombreux projets, le Ministère a fourni de l'aide technique sous diverses formes en ce qui concerne 748 projets pour le bénéfice des entreprises agroalimentaires. De plus, à la demande d'organismes gouvernementaux (Investissement Québec, SGF SOQUIA, Fonds de développement de la transformation alimentaire), le Ministère a apporté son expertise relativement à 36 projets. L'aide technique fournie aux entreprises concerne des projets de production agricole (démarrage, expansion et diversification) ainsi que de transformation. Ce soutien consiste en des fonctions de conseil et d'accompagnement dans la recherche de solutions, l'avancement de projets et l'orientation vers des sources de financement potentielles (ministères, organismes gouvernementaux, secteur privé). L'aide technique fournie aux organismes gouvernementaux a trait aux avis sectoriels et aux avis de pertinence.

Section B : Suivi de l'emploi, de l'investissement et des livraisons en transformation alimentaire

OBJECTIF : Contribuer à l'accroissement de l'emploi et de l'investissement en région par la diversification et la transformation des produits agroalimentaires, des pêches et de l'aquaculture

INDICATEURS	CIBLES 2004-2005 ¹	RÉSULTATS 2004-2005 ²
Emplois créés dans le secteur de la transformation alimentaire	2 000	-710
Investissements réalisés dans le secteur de la transformation alimentaire	450,0 M\$	328,3 M\$ ³
Livraisons réalisées dans le secteur de la transformation alimentaire	—	19,9 G\$

1. Plan annuel de gestion des dépenses 2004-2005.

2. Les données font référence à l'année civile 2004 plutôt qu'à l'année financière 2004-2005.

3. Il s'agit des investissements au regard des aliments et boissons, le tabac étant exclu.

Source : Statistique Canada

RÉSULTATS COMMENTÉS

L'année 2004 a été marquée par une bonne performance dans le sous-secteur des aliments (hausse de 500 emplois). Cela n'a toutefois pas réussi à compenser la faible performance dans le sous-secteur des boissons et du tabac. En effet, l'année s'est soldée par une perte nette de quelque 710 emplois, sur un total de 73 650 dans le secteur de la transformation alimentaire.

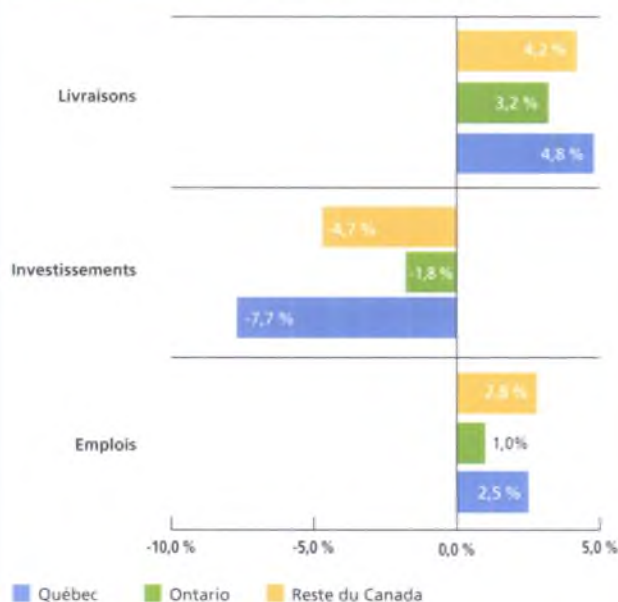
Au regard des investissements en immobilisations, la valeur a baissé pour s'établir à 73 % de la cible fixée (contre 84 % l'année précédente), ce qui est en dessous de la moyenne des cinq dernières années (435,3 M\$). Cette baisse a été observée dans tous les sous-secteurs (excepté celui des produits laitiers) mais, au cours des cinq dernières années, elle a été plus forte dans celui des boissons. La faible performance en ce qui concerne les boissons est imputable aux stratégies de rationalisation et de restructuration mises en œuvre par certaines grandes entreprises pour accroître leur productivité.

Cependant, une note positive est à signaler sur le plan des livraisons. Leur valeur a progressé de 3,8 %, passant de 19,1 G\$ à 19,9 G\$, grâce à une croissance de 7 % au regard des aliments. Cette augmentation était elle-même stimulée par la croissance des exportations (6 %), qui a en bonne partie limité l'impact de la baisse des livraisons de boissons et de tabac (-9 %).

Le graphique ci-contre montre l'évolution de la situation de l'industrie québécoise par rapport à l'Ontario ou au reste du Canada. Au cours des cinq dernières années, le Québec s'est démarqué sur le plan de la croissance

annuelle de la valeur des livraisons, mais il affiche un certain retard au chapitre de la croissance annuelle du nombre d'emplois et des investissements.

Croissance annuelle moyenne
(transformation alimentaire de 1999 à 2004)



Source : Statistique Canada

RÉALISATIONS 2004-2005

MODERNISATION DES SERVICES À L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE ET ÉLABORATION DE PRIORITÉS D'ACTION SECTORIELLES

Le Ministère a engagé des travaux en ce sens à l'hiver 2003-2004. Le but visé était d'offrir aux entreprises de transformation alimentaire un accès intégré et régionalisé à l'ensemble des services gouvernementaux qui leur sont destinés et d'assurer à ces entreprises une mise à contribution coordonnée de tous les intervenants utiles à l'avancement de leurs projets ou à la satisfaction de leurs besoins. L'élaboration de plans d'action relativement à des priorités de l'industrie était également recherchée.

Les travaux réalisés en 2004-2005 ont consisté principalement en des consultations auprès des diverses associations représentatives de l'industrie et auprès des principaux ministères et organismes concernés afin de bonifier le projet de modernisation et les plans d'action proposés. Il en est résulté l'annonce de la création de Transformation alimentaire Québec (TRANSAQ) au début de l'année 2005, des propositions de mécanismes de collaboration avec les partenaires gouvernementaux et l'avancement des plans d'action pour ce qui est des priorités sectorielles retenues.

Dans la section qui porte sur l'orientation 5, consacrée à la modernisation des interventions du Ministère, nous décrivons les étapes franchies dans la mise en œuvre de TRANSAQ ainsi que sa structure.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS RÉGIONAUX ET DES PRODUITS DE NICHE

En 2004-2005, le MAPAQ a poursuivi ses efforts afin de favoriser le développement des produits régionaux et des produits de niche, notamment par :

- la mise en valeur des mentions «terroir», «fermier» et «artisanal». À cet effet, un programme d'authentification des produits fermiers et artisanaux a été élaboré à l'automne 2004. Il visait à permettre aux producteurs ou aux transformateurs satisfaisant aux conditions définies au programme d'obtenir une reconnaissance du caractère «fermier» ou «artisanal» de leurs produits de même qu'un logo. Toutefois, à la suite de la consultation de groupes représentant l'industrie agroalimentaire et intéressés au dossier, il a été décidé de procéder plutôt par un encadrement législatif et réglementaire des notions «terroir», «fermier» et «artisanal». Au 31 mars 2005, un avant-projet de modifications à la Loi sur les appellations réservées était en préparation et un travail était amorcé en vue de l'élaboration d'un projet de règlement en vertu de la Loi sur les produits alimentaires;

- l'accompagnement du Regroupement des producteurs d'agneaux de Charlevoix dans sa demande de reconnaissance d'une appellation réservée de type «indication géographique protégée» (IGP);
- l'appui à la Société des fromages fins du Québec.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Afin de soutenir son développement, le MAPAQ a mis en place un programme spécifique pour le secteur biologique. Ce programme comporte trois volets : l'appui à la certification, l'appui au transfert du savoir-faire dans les entreprises agricoles et l'appui à la mise en marché adaptée.

En 2004-2005, 16 projets ont été acceptés pour une valeur globale de près de 1 273 000 \$. Le soutien financier apporté par le programme relativement à ces projets totalise 710 783 \$. Rappelons que, depuis son entrée en vigueur en 2002, le Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique a permis d'appuyer financièrement la réalisation de 70 projets pour un montant totalisant plus de 2,3 M\$.

Les entreprises biologiques et autres intervenants du secteur estiment qu'après trois ans de mise en œuvre, le Programme a eu un impact important sur le développement du secteur biologique québécois. Son effet structurant s'est fait sentir particulièrement sur l'encadrement du système de certification, les productions laitière, maraîchère et céréalière ainsi que l'encadrement technique des entreprises.

Le MAPAQ soutient également les entreprises biologiques et celles qui sont en phase de transition grâce à son réseau de répondants en agriculture biologique.

DIVERSIFICATION DES ENTREPRISES ENGAGÉES DANS LA PRODUCTION DE TABAC

La diminution de la consommation du tabac au Québec et la fin des achats de tabac québécois par les grands manufacturiers de cigarettes ont compromis la viabilité de cette production dont la majorité des entreprises sont situées dans la région de Lanaudière. Une mesure d'aide spéciale a été mise en place en 2004 afin d'aider les entreprises engagées dans la production de tabac à s'en retirer et à diversifier leurs activités. L'aide financière totale, d'un maximum de 10 M\$ sur une période de trois ans, leur permettra de se défaire des séchoirs à tabac et autre équipement spécialisé. En plus de cette aide financière, le Ministère offre aux entreprises un soutien agronomique spécialisé afin de les aider à trouver des cultures de remplacement et de les appuyer dans leur conversion.

PROGRAMMES TRANSFORMATION À L'ACTION ET ENCADREMENT PME (SAUF LE VOLET QUALITÉ)

Ces programmes visent surtout à améliorer les fonctions stratégiques des entreprises dans le but d'accroître leur compétitivité. Dans ce cadre, 62 projets ont été soutenus par une aide financière de plus de 359 000 \$.

Programme	Nombre de projets ¹	Aide financière (\$)
Transformation à l'action	5	153 800
Encadrement PME		
Volet Marketing	24	166 503
Volet Accès aux ressources technologiques	33	38 907

1. Projets en cours ou terminés.

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS ET DE RÉTENTION

Concernant le développement des marchés intérieurs, les actions entreprises visent à améliorer l'accès des produits des régions sur les tablettes des grandes chaînes et la diffusion d'informations diverses (mise à jour et rédaction de guides et de répertoires, organisation de colloques, constitution d'une base de données, etc.).

Pour ce qui est du développement des marchés hors Québec, on peut mentionner la deuxième édition de l'opération Cap sur les États-Unis, où plus de 50 entreprises ont participé à des rencontres individuelles avec des attachés agroalimentaires, 2 activités majeures réalisées au Moyen-Orient et ayant permis à 17 entreprises d'introduire avec succès des produits à Dubai, en Arabie saoudite, et au Koweït, ainsi que l'accueil de plusieurs délégations d'acheteurs venus du Japon et de la Chine.

Depuis juillet 2003, le Ministère a mis en place un processus de rétention des entreprises de transformation alimentaire. La rétention consiste à mener une série d'actions destinées à maintenir l'activité d'une entreprise ou à éviter son déménagement à l'extérieur du Québec. Les actions sont très variables selon les situations. Mais dans tous les cas, les ministères et organismes gouvernementaux à vocation économique se concertent sous la coordination du MAPAQ pour trouver des solutions sur le plan technique ou financier. Au 31 mars 2004, 22 dossiers étaient actifs et faisaient l'objet de mesures de rétention. Parmi ces derniers, 7 ont nécessité d'autres interventions au cours de l'année. De plus, 10 nouveaux dossiers ont été inscrits dans des actions de rétention.

Rétention des entreprises	RÉSULTATS	
	2004-2005	2003-2004
Nombre d'établissements de propriété québécoise ayant fait l'objet de mesures de rétention	7	15
Nombre d'établissements de propriété canadienne ayant fait l'objet de mesures de rétention	1	5
Nombre d'établissements de propriété étrangère ayant fait l'objet de mesures de rétention	9	10

STRATÉGIE DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

La stratégie du Ministère est de contribuer à la diversification des activités du secteur par l'appui :

- à l'exploitation de nouvelles espèces ;
- au développement de produits à valeur ajoutée et des biotechnologies marines;
- à l'amélioration de la mise en marché des produits marins.

Parmi les réalisations de l'industrie au cours de la dernière année, on note une valorisation accrue du hareng par

l'utilisation de la laitance et des œufs immatures dans le développement de nouveaux produits et la valorisation d'espèces moins conventionnelles telles que le crabe commun, l'oursin vert et le concombre de mer. Cette diversification des activités de transformation permet d'accroître la période d'utilisation des infrastructures des usines et ainsi de créer ou de consolider des emplois.

Dans la réalisation de ses projets, l'industrie a pu compter sur l'appui scientifique et technique du Ministère et, plus particulièrement, du Centre technologique des produits aquatiques (CTPA), situé à Gaspé.

AXE D'INTERVENTION : ACCÈS DES ENTREPRISES AGRICOLES À DES SERVICES SPÉCIALISÉS ET À DE L'INFORMATION DE POINTE

CONTEXTE

Afin de faire face à un environnement d'affaires de plus en plus compétitif ainsi qu'à des exigences environnementales plus élevées et de s'adapter aux conditions du marché, les entreprises agricoles ont des besoins de plus en plus importants au regard des services spécialisés et de l'information de pointe.

Le Ministère offre donc une contribution financière aux entreprises agricoles qui veulent se donner des services-

conseils de groupe sur le plan technico-économique, de même que dans les domaines de la gestion, de l'accompagnement relatif au transfert de ferme et de l'agroenvironnement. Ces services sont offerts en partenariat avec les entreprises participantes, qui en assument une partie des coûts. L'accès à ces services pour un nombre croissant d'entreprises est déterminant dans l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture québécoise.

De plus, le Ministère multiplie les activités collectives pour améliorer l'accès à de l'information de pointe et rejoindre un nombre croissant d'entreprises agricoles. En outre, il réalise des projets d'essai et d'innovation technologique ainsi que des démonstrations à la ferme afin d'aider les entreprises à s'adapter aux conditions du marché.

OBJECTIF : Améliorer l'accès des entreprises agricoles à des services spécialisés et à de l'information de pointe

INDICATEURS	RÉSULTATS		
	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Nombre d'entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés par le Ministère ¹	11 711	11 961	10 965
Participations d'entreprises obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère ²	32 175	32 000	29 230

1. Certaines entreprises peuvent être membres de plus d'un groupe-conseil et ainsi être comptabilisées plus d'une fois.

2. Certaines entreprises ont pu participer à plus d'une activité et ainsi être comptabilisées plus d'une fois.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Services-conseils subventionnés

En 2004-2005, 11 711 entreprises ont utilisé les services-conseils subventionnés par le Ministère. Elles se répartissent dans 185 groupes, soit :

- 84 clubs-conseils en agroenvironnement (7 790 membres);
- 53 clubs d'encadrement technique (1 550 membres);
- 35 groupes-conseils agricoles en gestion (2 019 membres);
- 10 centres régionaux d'établissement en agriculture (313 membres);
- 3 organismes de gestion des fumiers (39 clients).

Ces groupes ont bénéficié d'une contribution ministérielle totale de 8,1 M\$ qui a permis, notamment, l'embauche de 561 personnes entièrement dédiées aux entreprises agricoles. Les services-conseils subventionnés par le Ministère permettent aux entreprises d'évoluer

dans un environnement fortement compétitif, marqué par la libéralisation des marchés, l'innovation technologique, les exigences environnementales et celles de la société.

À la lumière des résultats de l'année 2004-2005, on constate une fois de plus l'importance des préoccupations agroenvironnementales, autant au sein des équipes régionales du Ministère que des groupes-conseils subventionnés par celui-ci. L'agroenvironnement demeure en effet l'une des grandes priorités d'intervention du secteur agricole.

Participations d'entreprises aux activités collectives de transfert technologique

Les équipes régionales du Ministère ont été très actives en 2004-2005 en matière de transfert technologique, particulièrement dans l'organisation d'activités collectives, ce qui leur a permis de rejoindre un grand nombre d'entreprises, de les informer, de les sensibiliser et de vulgariser les meilleures pratiques et technologies agricoles.

(Suite à la page suivante)

Ces activités sont très importantes dans le milieu parce qu'elles permettent d'accélérer l'adoption de ces pratiques et de ces technologies ainsi que le transfert des connaissances de pointe auprès des entreprises.

Les activités collectives ont été nombreuses et diversifiées :

- projets d'essai et d'innovation technologique en collaboration avec de petits groupes d'entreprises;
- activités de démonstration et de vulgarisation au champ : journées agricoles, démonstrations à la ferme, visites d'entreprises;
- activités d'information et de vulgarisation en salle : conférences, colloques, stands d'information.

Pour 2004-2005, on estime à 1 038 le nombre d'activités collectives de transfert technologique réalisées par les équipes régionales du Ministère, pour un total de quelque 32 175 participations d'entreprises.

Une forte proportion de ces activités, soit 40 %, visait le secteur de l'agroenvironnement, plus particulièrement la gestion des fumiers, la lutte intégrée et la protection des cours d'eau. L'autre partie de ces activités, soit 60 %, visait différents secteurs ou productions, principalement l'horticulture et les productions animales, mais aussi les grandes cultures, l'agriculture biologique et la transformation alimentaire.

RÉALISATIONS 2004-2005

RÉORGANISATION DES SERVICES-CONSEILS

En matière de services-conseils, l'année 2004-2005 a été particulièrement marquée par la poursuite des discussions entre le Ministère et ses partenaires dans le but d'identifier les besoins à combler et les objectifs à poursuivre dans le cadre d'une réorganisation des services-conseils aux entreprises agricoles. Le Ministère vise tout particulièrement à améliorer l'accès à des services spécialisés, à mieux répondre aux particularités régionales ainsi qu'à accentuer le réseautage et le partenariat.

VOLET RENOUVEAU DU CADRE STRATÉGIQUE AGRICOLE

L'année 2004-2005 a également été marquée par la signature, par les gouvernements du Québec et du Canada, d'une entente relative au volet Renouveau du Cadre stratégique agricole. Au cours des prochaines années, le Programme des services-conseils aux entreprises agricoles canadiennes fournira de nouvelles ressources financières qui permettront d'augmenter le nombre de services-conseils en gestion (diagnostics, plans d'affaires, etc.), en harmonie avec les priorités du Ministère et les formules collectives de services-conseils.

AXE D'INTERVENTION : RECHERCHE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

CONTEXTE

Le Ministère reconnaît l'importance du rôle joué par l'innovation dans le développement de l'industrie agroalimentaire. L'innovation est considérée comme un moteur qui permet aux entreprises québécoises d'améliorer leur compétitivité. Le soutien à l'innovation technologique offert par le

Ministère est de trois types : le soutien donné à des corporations de recherche et à des centres d'expertise, le financement et la gestion de programmes de soutien financier à l'innovation et la participation à des actions concertées avec des partenaires publics et privés. Le maillage entre les partenaires publics et privés est un bon indice de la pénétration des connaissances et des technologies dans les entreprises. L'effet de levier de l'investissement du MAPAQ sur celui de ses partenaires en constitue un excellent indicateur.

OBJECTIF : Soutenir l'innovation en partenariat par l'investissement dans des activités de recherche, de transfert technologique et de diffusion des connaissances

INDICATEURS	RÉSULTATS		
	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires du secteur de l'agroalimentaire	2,33	2,32	2,00
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires du secteur des pêches et de l'aquaculture	2,57	2,21	3,38

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2004-2005, le Ministère a accordé, dans le secteur de l'agroalimentaire, une somme de 22,5 M\$ pour soutenir l'innovation technologique par diverses formules de partenariat touchant les domaines de la recherche, du transfert technologique et de la diffusion des connaissances. Ce partenariat a généré une activité économique totale de 74,8 M\$ pour un effet de levier de 2,33. Chaque dollar investi par le MAPAQ pour soutenir l'innovation technologique a donné lieu à une injection de fonds de ses partenaires de 2,33 \$.

Cette contribution financière a permis à l'industrie agroalimentaire de bénéficier, encore cette année, d'une aide substantielle pour consolider son développement économique et augmenter sa compétitivité.

Dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, des projets de recherche en partenariat d'une valeur de 2,6 M\$ ont été réalisés. La contribution du Ministère s'élève à 0,7 M\$. Ainsi, l'effet de levier de l'intervention du MAPAQ sur l'investissement des partenaires est de 2,57, un résultat comparable à la moyenne des deux années précédentes.

A) Corporations de recherche dans le secteur de l'agroalimentaire

Le Ministère a renégocié des ententes avec des corporations de recherche ainsi qu'avec une corporation d'accueil de recherche pour mieux répondre aux besoins particuliers de ses clientèles sur le plan de la recherche. Ces organismes autonomes exercent leurs activités dans les secteurs de l'acériculture, des productions animales, des grains, de l'environnement, de la pomme de terre et des petits fruits nordiques.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires ¹	0,52	0,47	0,56

1. Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM);
 Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD);
 Centre de recherche Les Buissons inc. (CRLB);
 Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (ACER);
 Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2004-2005, en vertu de ces ententes, le Ministère a versé une aide financière de près de 10 M\$. Le chiffre d'affaires des corporations de recherche s'élève à plus de 15 M\$. Chaque dollar attribué par le Ministère à ces organismes a généré des investissements des partenaires publics et privés de 0,52 \$.

B) Centres d'expertise dans le secteur de l'agroalimentaire

L'implication du MAPAQ dans des centres d'expertise en interface directe avec les clientèles constitue une démarche résolument orientée vers l'innovation. Par l'entremise de ces structures, le Ministère soutient l'introduction de nouvelles technologies de pointe ainsi que la diffusion du savoir afin d'améliorer la rentabilité des entreprises agricoles dans des secteurs aussi variés que les productions porcine, ovine, horticole et laitière.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires ¹	5,28	4,44 ²	4,04

1. Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ);
 Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ);
 Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO);
 Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ), un centre d'expertise en production laitière;
 Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ).
 2. Chiffre révisé à la hausse.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2004-2005, pour un chiffre d'affaires totalisant 25,5 M\$, la contribution du MAPAQ s'est élevée à 4,1 M\$. L'effet de levier des investissements consentis par le Ministère est donc très important. Chaque dollar attribué en vertu des ententes avec ces centres d'expertise a généré des investissements des partenaires publics et privés de 5,28 \$.

C) Programmes de soutien financier à l'innovation

Des programmes de soutien financier à l'innovation technologique ont été mis en œuvre pour des projets de recherche structurants pour l'industrie, et ce, dans divers secteurs.

De plus, au fil des ans, le Ministère a conclu des partenariats fructueux avec d'autres ministères interpellés par la recherche, particulièrement avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et les fonds subventionnaires (FQRNT, FQRS et FQRSC²). Par la mise en place de programmes d'innovation technologique dans les domaines de la recherche, du transfert technologique et de l'adaptation, le Ministère consent à partager, avec le secteur privé et d'autres intervenants du secteur public, les risques associés à ces activités.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires ^{1, 3}	3,05	3,49 ⁴	2,54 ⁴

1. Action concertée Novalait (2002-2003, 2003-2004);
Action concertée Aliments fonctionnels et nutraceutiques;
Action concertée Environnement rural (2003-2004, 2004-2005);
Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées;
Programme d'appui financier aux expositions agricoles;
Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique;
Programme de soutien à l'innovation horticole (2003-2004, 2004-2005);
Programme de recherche appliquée en horticulture (2002-2003);
Programme de recherche en agriculture, pêches et alimentation (2002-2003);
Programme de recherche technologique en bioalimentaire (2003-2004, 2004-2005);
Programme de recherche et d'adaptation technologiques sur le traitement des fumiers (2003-2004, 2004-2005).
3. Étant donné la nature différente des programmes concernés, les effets de levier ont été établis en tenant compte des chiffres d'affaires des requérants dans le cas du Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées ainsi que du Programme d'appui financier aux expositions agricoles et de l'investissement des partenaires dans les autres cas.
4. Chiffre révisé à la hausse.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2004-2005, pour des projets acceptés d'une valeur de 34,1 M\$, le Ministère a accordé une aide de plus de 8,4 M\$ relativement à l'ensemble des programmes de soutien à l'innovation et des actions concertées. Chaque dollar investi par le Ministère a entraîné des contributions publiques et privées de 3,05 \$. Ces investissements constituent un apport précieux pour l'industrie agroalimentaire québécoise et le Ministère entend poursuivre dans la voie du partenariat.

2. FQRNT : Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies;
FQRS : Fonds québécois de recherche en santé;
FQRSC : Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

D) Soutien à l'innovation technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture

Pour atteindre ses objectifs de croissance, l'industrie doit disposer de services de recherche-développement (R-D). Comme les coûts de R-D ne peuvent être assumés pleinement par le Ministère et les entreprises du secteur, qui sont souvent des PME, le Ministère s'est donné comme stratégie de favoriser les partenariats avec les différentes ressources du milieu de la recherche, du développement et de l'innovation, pour la réalisation d'un programme de R-D appliqué et d'un transfert technologique utile à l'industrie des pêches et de l'aquaculture.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires de l'industrie des pêches et de l'aquaculture	2,57	2,21	3,38

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2004-2005, des projets de recherche en partenariat d'une valeur de 2,6 M\$ ont été réalisés. La contribution du Ministère s'élève à 0,7 M\$. Ainsi, chaque dollar investi par le Ministère a entraîné une contribution des partenaires de 2,57.

Afin d'assurer le développement durable et la compétitivité du secteur des pêches et de l'aquaculture, la

stratégie du Ministère est de coordonner les expertises et les fonds de recherche et d'harmoniser les interventions en tenant compte des besoins de l'industrie. Le Ministère a comme priorités le développement de l'aquaculture et la création de nouveaux produits, y compris ceux issus des progrès de la biotechnologie marine.

RÉALISATIONS 2004-2005

PROGRAMME-CADRE D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE EN AGROALIMENTAIRE (PCITA)

Le Programme-cadre d'innovation technologique en agroalimentaire (PCITA) a été mis en place par le Ministère en 2004 pour soutenir l'industrie agroalimentaire en ce qui a trait aux nouveaux défis posés par une demande en mouvance des consommateurs et la mondialisation des marchés.

Ce programme comprend deux volets :

Volet 1 : Soutien aux organismes et regroupements de recherche, de transfert et de diffusion

Ce volet sert à financer les dépenses de fonctionnement des organismes admissibles.

Volet 2 : Soutien à l'innovation technologique

Ce volet sert à financer les projets des organismes admissibles.

Le PCITA a permis la signature d'ententes de plus d'un an et assure donc nos partenaires d'un financement soutenu pour les activités de recherche et de transfert technologique. Il leur indique que le Ministère a la ferme

intention de continuer à jouer un rôle important en matière d'innovation, en association avec le milieu, et de mettre en place les conditions favorisant l'optimisation de l'effet de levier de son intervention.

RECHERCHE EN PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

En 2004-2005, le Ministère a soutenu des projets de recherche appliquée et de développement expérimental en collaboration avec l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Institut sur les nutraceutiques et les aliments fonctionnels (INAF), AquaNet (Réseau de recherche en aquaculture du Canada), Réseau aquacole Québec, Développement économique Canada, Pêches et Océans Canada, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et la Société de développement de l'industrie maricole inc. (SODIM). Ces projets visaient principalement l'optimisation des élevages d'espèces ayant un potentiel de développement en aquaculture : moule, pétoncle, mye, loup tacheté. Il s'agit de mieux connaître ces espèces et les conditions nécessaires pour assurer une production efficiente ayant une valeur commerciale.

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS (OGM)

Afin de faciliter l'accès de la population à une information de qualité sur les OGM, le gouvernement du Québec a mis en ligne, le 10 novembre 2004, un site Internet sur ce sujet (www.ogm.gouv.qc.ca). Une brochure a également été produite pour celles et ceux qui n'ont pas accès à Internet. Elle est notamment offerte dans les bureaux de Communication Québec (1 800 363-1363), dans les centres locaux de services communautaires (CLSC) et dans le réseau des commissions scolaires.

Ce mandat de créer une source d'information gouvernementale centralisée sur les OGM a été confié à un comité interministériel, soit le Comité interministériel sur la source d'information gouvernementale sur les OGM, composé de six ministères et organismes québécois intéressés par le sujet : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (coordination); le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE); le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP); le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS); l'Office de la protection du consommateur (OPC) et la Commission de l'éthique de la science et de la technologie (CEST). Lorsque nécessaire, des mises à jour de l'information qui se trouve sur le site Internet sont effectuées par ce comité.

Cette réalisation s'inscrit dans la foulée du rapport de janvier 2002 du Conseil de la science et de la technologie (CST), qui recommandait au gouvernement du Québec d'adopter une démarche de gestion transparente et démocratique du dossier des OGM, notamment en diffusant auprès du public une information fiable et valide sur les OGM alimentaires et en couvrant les aspects scientifiques, économiques, politiques et culturels des OGM.

En ce qui concerne l'étiquetage des OGM, la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (CAPA) a déposé son rapport sur la sécurité alimentaire en juin 2004. Ce rapport fait état de trois recommandations, dont deux portent particulièrement sur l'étiquetage obligatoire. Dans ce dossier, le débat ne porte pas seulement sur l'élaboration d'un système d'étiquetage, mais également sur la façon d'élaborer un système qui donne un vrai choix aux consommateurs sans nuire au commerce national et international des produits agroalimentaires québécois.

Le Ministère a mandaté l'Université du Québec à Montréal pour la réalisation d'une étude économique sur les coûts relatifs aux filières des OGM et des non-OGM à l'échelle québécoise et pancanadienne pour ce qui est de l'étiquetage obligatoire.

En 2004-2005, les travaux du Groupe de travail interministériel sur la biosécurité (GTIB) se sont poursuivis, notamment au regard du positionnement du gouvernement du Québec eu égard à la ratification du Protocole de Cartagena par le Canada et à la rédaction d'un cadre d'orientation sur la gestion des risques environnementaux associés aux organismes vivants modifiés (OVM). Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) coordonne et préside les travaux de ce comité composé d'une douzaine de ministères et d'organismes, dont le MAPAQ.



AXE D'INTERVENTION : FORMATION, MAIN-D'ŒUVRE ET RELÈVE

CONTEXTE

L'économie mondiale est en mutation et elle est résolument orientée vers le savoir. La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée s'avère donc un élément essentiel au positionnement de l'industrie bioalimentaire québécoise sur l'échiquier international. Désormais, la compétence de la main-d'œuvre est étroitement associée à la compétitivité des entreprises et au développement durable.

C'est dans cette perspective que l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) a le mandat d'assurer le développement des ressources humaines de l'industrie bioalimentaire et d'en favoriser la disponibilité sur le marché du travail. Depuis 2003, l'ITA regroupe les campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe de même que la Direction du développement de la main-d'œuvre et de l'information.

Le Campus Macdonald de l'Université McGill lui est également associé grâce à un financement du Ministère. Au cours de la dernière année, des efforts ont été consentis pour resserrer les liens entre cet établissement d'enseignement agricole et les deux campus de l'ITA.

Par ailleurs, au Québec, la diminution de la population active constitue un enjeu de première importance. Au moment où plusieurs personnes prendront leur retraite, les différents secteurs d'activités mèneront une compétition accrue au recrutement. Le secteur bioalimentaire n'échappe pas à cette réalité et devra s'assurer d'attirer un plus grand nombre de jeunes. Déjà, on dénombre de moins en moins de jeunes agricultrices et agriculteurs, alors que la population agricole est vieillissante. Il est essentiel pour le Ministère d'engager des actions à l'égard des jeunes pour les attirer dans ce secteur et les y maintenir dans des conditions de succès.

OBJECTIF : Assurer une offre de ressources humaines compétentes répondant aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires

FORMATION INITIALE

Évolution des inscriptions (de 2000-2001 à 2004-2005) aux programmes de formation technique du domaine agroalimentaire (diplôme d'études collégiales)

Inscriptions dans les établissements d'enseignement	RÉSULTATS (par année scolaire)				
	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Campus de La Pocatière	376	348	382	388	431
Campus de Saint-Hyacinthe	623	651	685	718	750
Campus Macdonald	84	75	96	96	97 ¹
Total ITA	1 083	1 074	1 163	1 202	1 278 ¹
Autres établissements ²	401	476	512	597	645

1. Données révisées à la baisse.

2. Cégeps offrant des programmes de formation technique du domaine agroalimentaire.

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (de 2000-2001 à 2003-2004) et données d'établissement au 20 septembre 2004

RÉSULTATS COMMENTÉS

Malgré une diminution de sa clientèle potentielle, l'ITA réussit à accroître la proportion d'étudiantes et d'étudiants qui font le choix de s'y inscrire. En effet, cet établissement reçoit à lui seul, depuis une décennie, plus de 65 % des inscriptions aux programmes de formation technique initiale spécifiques du domaine agroalimentaire. D'ailleurs, comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, l'écart entre le nombre d'inscriptions à l'ITA et ceux des autres établissements de formation s'élargit toujours (73 % des inscriptions en 2004-2005 comparativement à 66 % en 2000-2001).

Évolution du taux de diplomation cinq ans après la durée normale des études (1999-2003)

Établissement d'enseignement	Diplomation en 2003 par rapport aux inscriptions de 1998	Diplomation en 2002 par rapport aux inscriptions de 1997	Diplomation en 2001 par rapport aux inscriptions de 1996	Diplomation en 2000 par rapport aux inscriptions de 1995	Diplomation en 1999 par rapport aux inscriptions de 1994
ITA	54,6 %	63,2 %	61,6 %	51,7 %	55,6 %
Ensemble des établissements de formation technique (ITA inclus)	ND	53,9 %	54,4 %	52,4 %	50,1 %

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

RÉSULTATS COMMENTÉS

Quant à la performance de l'Institut en matière de diplomation sur une période de cinq ans, soit deux ans après la durée normale de la formation, tout porte à croire que les mesures mises en place pour l'amélioration de la réussite étudiante portent fruit puisque la diplomation à l'ITA a augmenté au cours des deux dernières années de comparaison avec les autres établissements de formation technique (cégeps et autres écoles gouvernementales).

Évolution du nombre de diplômés et du taux de placement des sortants et sortantes de l'ITA (1999-2004)

INDICATEURS	RÉSULTATS (par année scolaire)				
	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Nombre de diplômés ¹	ND	287	303	279 ²	301
Taux de placement des sortants de l'ITA (diplômés ou non) se destinant à l'emploi ³	97,5 %	96,5 %	99,6 %	98,4 %	100 %

1. Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

2. Donnée révisée à la hausse.

3. Source : ITA.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Comme on peut le constater à la lecture du tableau ci-dessus, le taux de placement des sortantes et des sortants (diplômés ou non) de l'ITA qui se destinaient à l'emploi au moment de l'enquête (relance) est significatif quant à la réponse aux besoins des entreprises du secteur agroalimentaire.

FORMATION CONTINUE

INDICATEURS	RÉSULTATS (par année scolaire)		
	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Nombre d'heures de formation et de personnes inscrites à une activité de formation continue à l'ITA	7 763 heures 3 638 personnes	7 950 heures ¹ 3 892 personnes ¹	8 884 heures ¹ 4 973 personnes ¹
Nombre d'heures de formation et de personnes inscrites à une activité de formation continue par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole (PSFA)	ND	8 115 heures 5 675 personnes	8 147 heures 7 220 personnes

1. Le nombre d'heures a été révisé à la baisse et le nombre de personnes, à la hausse.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En matière de formation continue, l'ITA est un des établissements d'enseignement les plus actifs du Québec. En effet, plus de 300 sessions de perfectionnement y ont été offertes en 2004-2005, pour le bénéfice des agriculteurs, des technologistes et de la main-d'œuvre du domaine agroalimentaire, ce qui lui a permis de maintenir sensiblement le même nombre d'heures de formation et de personnes inscrites à une activité par rapport à l'année précédente.

De plus, le MAPAQ soutient financièrement, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et Emploi-Québec, le Plan de soutien en formation agricole (PSFA). Au terme d'une entente triennale et dans le contexte d'une évaluation du programme, les trois partenaires gouvernementaux ont convenu de maintenir en 2004-2005 le versement de leur contribution au même niveau, soit 125 000 \$ chacun. Ces ressources servent à financer l'embauche de répondants qui veillent à assurer un arrimage entre l'expression des besoins des agriculteurs et l'offre de formation, et ce, dans toutes les régions du Québec. L'évaluation du PSFA a été amorcée par le MELS en 2004 en collaboration avec

le MAPAQ et Emploi-Québec. La version finale du rapport est attendue à l'automne 2005.

Enfin, pour rejoindre la population de l'ensemble du territoire québécois, de nouveaux moyens d'enseignement ont fait l'objet d'une exploration par l'ITA et de nouveaux partenariats ont été établis avec des établissements d'enseignement. Parmi les activités de formation réalisées au cours de la dernière année, mentionnons la livraison d'un outil d'autoformation (format CD-ROM) sur le procédé de pasteurisation, destiné au personnel des entreprises de transformation; des activités offertes aux formateurs du Cégep de Chicoutimi pour leur permettre d'offrir sur leur territoire le programme *Fabrication de produits laitiers*, qui conduit à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC); l'offre, dans la même région, d'une activité de formation sur la détection des odeurs du lait et enfin l'offre, au Campus de La Pocatière, en collaboration avec la Commission scolaire des Phares, de trois programmes de formation professionnelle, soit *Production laitière*, *Production horticole* et *Horticulture ornementale*, qui conduisent à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles.

RÉALISATIONS 2004-2005

INFRASTRUCTURES

Quelque 2,5 M\$ ont été alloués à l'ITA au cours de l'année scolaire 2004-2005 pour la réalisation de projets majeurs de réaménagement et de construction, notamment 0,3 M\$ pour l'implantation d'un incubateur d'entreprises de transformation alimentaire au Campus de La Pocatière, un peu plus de 0,425 M\$ pour le déménagement de Cintech au Campus de Saint-Hyacinthe, 0,4 M\$ pour la réfection des installations serricoles des deux campus et 1,4 M\$ pour

différents travaux de modernisation des infrastructures de ces mêmes campus.

TRANSFERT ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

En complément de sa vocation d'enseignement, l'ITA s'implique également dans le domaine du transfert technologique. Ainsi, au cours de la dernière année scolaire, de multiples dossiers ont été traités, particulièrement en agroenvironnement, en géomatique, en aviculture, en transformation alimentaire et en agroforesterie.

De plus, pour améliorer les infrastructures de recherche appliquée en serres, l'ITA et l'Université Laval se sont mobilisés pour obtenir de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) le financement nécessaire à la construction de serres à haute performance énergétique au Campus de Saint-Hyacinthe. Le Syndicat des producteurs en serre du Québec et Hydro-Québec ont aussi été partenaires du projet. Toujours en concertation avec l'Université Laval, l'ITA a obtenu de la FCI le financement nécessaire pour effectuer des recherches sur le traitement du lisier de porc, sur la gestion globale de l'eau et sur la réduction de la pollution diffuse. Ces activités se réalisent au Campus de La Pocatière.

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Sur le plan international, l'ITA a participé à des activités de coopération avec des pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et des Antilles. Ces activités ont porté soit sur l'exportation du savoir et de l'expertise, soit sur le développement de l'employabilité des étudiants québécois et étrangers par la réalisation de stages. L'Institut est le maître d'œuvre canadien des projets de coopération avec Cuba, le Cambodge, le Brésil, le São Tomé e Príncipe, le Congo et le Rwanda.

Les projets visant l'exportation du savoir et de l'expertise ont été réalisés avec le soutien financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et les stages, grâce à l'appui de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), de l'Office Québec-Amérique pour la jeunesse (OQAJ) et de l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ).

SOUTIEN AU RECRUTEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Au cours de la dernière année scolaire, des actions spécifiques, comme le recours à de la main-d'œuvre étrangère, ont été reconduites en collaboration avec divers partenaires, dont Emploi-Québec, afin d'atténuer notamment la problématique de recrutement de la main-d'œuvre saisonnière dans les conserveries.

Par ailleurs, à l'été 2004, les entreprises horticoles ont pu, grâce à une contribution de 510 000 \$ du MAPAQ, bénéficier à nouveau du Programme de déplacement des travailleuses et des travailleurs agricoles pour soutenir leurs besoins de main-d'œuvre saisonnière.

PLAN D'AFFAIRES 2003-2005 DE L'ITA

L'intégration administrative des établissements de technologie agroalimentaire réalisée en 2003 aura favorisé une meilleure synergie de l'effectif. Ainsi, afin d'atteindre les objectifs du Plan d'affaires 2003-2005, les collaborations

intercampus ont été accrues au cours de la dernière année dans différents secteurs d'activités tels que les stages d'élèves hors Québec, les projets d'innovation technologique, la diffusion d'articles de vulgarisation ou les approches pédagogiques.

De plus, un comité école-industrie-institution unique a été mis en place pour favoriser un meilleur arrimage avec le milieu industriel. Des activités promotionnelles unifiées ont permis un accroissement du nombre de demandes d'admission. Une offre de formation continue unique a été proposée et de nouveaux partenariats ont été entrepris avec d'autres établissements scolaires afin de mieux desservir l'ensemble des régions du Québec.

ÉLABORATION DE LA POLITIQUE JEUNESSE

Le Ministère a mis en place, au printemps 2004, une équipe de travail spécialement affectée à l'élaboration d'une politique jeunesse pour l'ensemble du secteur bioalimentaire, dont le premier volet porte sur l'établissement et la relève agricole.

À l'automne 2004, le Ministère a rendu public un document de consultation largement alimenté par des échanges sur les réalités de l'établissement en agriculture menés dans 7 régions du Québec et auprès de quelque 70 personnes reconnues comme faisant partie de la relève agricole. Ce document a été envoyé à plusieurs intervenants et diffusé sur Internet afin d'en valider les constats et de recueillir les commentaires et suggestions de toutes les personnes intéressées par la question. Cette consultation s'est soldée par l'élaboration d'un document de référence intitulé *Diagnostic sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec*, dont les constats ont constitué l'assise du premier volet de la Politique jeunesse du Ministère. De plus, différents comités de travail ont été mis sur pied dans un souci de collaboration avec le milieu pour ce qui est de la définition de ce premier volet.

Ainsi, la démarche qui a présidé à l'élaboration de ce volet de la Politique jeunesse a permis le dévoilement, le 11 mars 2005, d'un consensus sur ses grandes orientations qui couvrent le milieu de vie, la formation, l'accompagnement, l'accès à la profession et une meilleure connaissance de la relève et de l'établissement en agriculture. Le but poursuivi par ce volet est l'établissement du plus grand nombre possible de jeunes agricultrices et agriculteurs compétents et la pérennité de ces établissements.

2. SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE

ORIENTATION

Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques

ENJEU

Les citoyens du Québec expriment de plus en plus leurs besoins et leurs exigences au regard de la qualité et de l'innocuité des aliments qu'ils consomment. Il s'agit d'une responsabilité qui incombe à tous les intervenants de la chaîne bioalimentaire, sans exception. Un élément primordial pour garantir l'innocuité des aliments offerts aux consommateurs québécois est la participation des entreprises bioalimentaires au processus de maîtrise des risques pour la santé associés à leur établissement.

Par ailleurs, avec l'augmentation de la circulation des denrées alimentaires et des produits entre les pays et les régions, le fait de se doter d'outils efficaces pour la gestion des risques devient impératif. La rapidité des interventions demeure un facteur clé pour prévenir la dissémination de maladies et favoriser la reprise des échanges commerciaux.

Dans ce contexte, le Ministère travaille à améliorer prioritairement différents outils essentiels de gestion des risques dans les domaines de la traçabilité, de la surveillance de la santé animale et de la maîtrise des risques alimentaires.

AXE D'INTERVENTION : TRAÇABILITÉ

CONTEXTE

À la suite des crises observées tant dans le domaine alimentaire que dans le secteur de la santé animale, plusieurs pays ont implanté ou sont en voie de développer des systèmes de traçabilité au sein des différentes filières animales et végétales, de la ferme à la table. La mise en œuvre de systèmes harmonisés à l'échelle mondiale est indispensable pour assurer une intervention rapide et efficace lors de crises sanitaires dans l'élevage, le retrait et le rappel des aliments incriminés et la libre circulation des produits.

Les orientations québécoises en matière de traçabilité ont été définies par le gouvernement du Québec, en collaboration avec ses partenaires du secteur agricole et agroalimentaire. En vue d'en réaliser l'application, un plan d'action a été préparé et déposé en juin 2002 par un groupe de travail sur la traçabilité composé de représentants de tous les maillons de la chaîne alimentaire. Ce groupe partage des informations sur les différents développements au regard des systèmes de traçabilité.

OBJECTIF : Poursuivre l'implantation de la traçabilité des aliments de la ferme à la table pour les filières bovine, porcine et ovine

INDICATEUR	CIBLE 2004-2005 ¹	RÉSULTAT 2004-2005
Degré de réalisation des différentes phases prévues pour l'identification des espèces ciblées	Espèce ovine	100 %

1. Cible ajustée par rapport à celle prévue au Plan annuel de gestion des dépenses 2004-2005.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Traçabilité des animaux

Pour être efficace, un système de traçabilité doit couvrir toutes les espèces animales destinées à l'alimentation et dont les produits sont offerts pour la consommation humaine. Étant donné que les animaux se déplacent, les informations doivent être réunies dans une base de données unique. Au Québec, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a confié à Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ), un organisme sans but lucratif, le mandat de gérer la base de données sur la traçabilité des

animaux. La réalisation de la première phase d'implantation de la traçabilité a eu lieu chez les bovins, de mars à juin 2002, de sorte que, désormais, tous les mouvements de ces animaux sont enregistrés par ATQ.

La seconde phase d'implantation de la traçabilité, soit celle des ovins, a débuté le 17 mars 2004, date de l'édiction du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux de la Loi sur la protection sanitaire des

(Suite à la page suivante)

animaux. En date du 31 mars 2005, 1 607 producteurs avaient commandé plus de 645 000 étiquettes auprès d'ATQ et apposé sur les oreilles de leurs moutons et de leurs agneaux âgés de plus de 30 jours une étiquette électronique et un panneau visuel, complétant ainsi l'identification permanente des ovins. Un jeu d'étiquettes similaire avait été choisi pour la production bovine. L'étiquette électronique permet notamment aux établissements de vente aux enchères de faire une lecture rapide et sans erreur des numéros uniques de ces animaux et de les transférer dans la base de données gérée par ATQ, améliorant ainsi notre capacité d'intervention en situation de crise sanitaire.

Le degré de réalisation des différentes phases prévues à ce jour pour l'identification permanente des bovins et

des ovins est de 100 %. La prochaine étape sera la traçabilité des porcs, qui fait l'objet d'une étude préliminaire à l'échelle canadienne.

Traçabilité des aliments

Quant à la traçabilité des aliments, le gouvernement procédera à des modifications réglementaires qui permettront d'agir rapidement et efficacement lors de rappels ou de retraits de produits alimentaires en vue de maintenir la sécurité des aliments dans le secteur des viandes. À cet égard, le Ministère prépare un dossier sur lequel s'appuiera le développement d'une réglementation relative à la traçabilité des viandes et autres aliments. Un règlement régissant la traçabilité des viandes de l'abattoir au détaillant devrait être proposé au cours de l'exercice 2005-2006.

RÉALISATION 2004-2005

VIGITR@CE, UN OUTIL DE GESTION DE CRISE SANITAIRE

Le développement d'un outil de gestion de crise sanitaire, Vigitr@ce, qui exploite les informations contenues dans la base de données du MAPAQ et qui peut servir à l'établissement de plans de surveillance des maladies animales, constitue un moyen unique mis en place afin d'agir rapidement et efficacement.

Cet outil permet notamment de connaître tous les déplacements d'un animal, de sa naissance jusqu'à sa mort, ainsi que les animaux avec lesquels il a été en contact tout au long de sa vie, ce qui facilite la collecte de données pour retracer l'animal. De plus, avec l'outil de géopositionnement déjà disponible au Ministère, les informations recueillies peuvent être transposées sur une carte géographique, facilitant ainsi la prise de décisions lors de la gestion de crises sanitaires.

AXE D'INTERVENTION : SURVEILLANCE DE LA SANTÉ ANIMALE

CONTEXTE

Selon un sondage fait par le Ministère auprès de la population québécoise et concernant tous les événements récents de l'actualité dans le domaine bioalimentaire, la crise de la vache folle et la grippe aviaire sont ceux qui ont le plus retenu l'attention des répondants, soit dans des proportions respectives de 41 % et de 40 %.

Les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST), y compris l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la tremblante du mouton et la maladie débilitante chronique des cervidés, forment un groupe de maladies dégénératives fatales impliquant le système nerveux. La maladie est associée à la présence, dans le cerveau, d'une forme anormale de protéine appelée *prion*. La mise en évidence, il y a quelques années au Royaume-Uni, d'un lien entre l'ESB et une variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, affectant les humains, a fait naître des préoccupations majeures en matière de santé publique à l'égard de toutes les maladies à prions. La cause exacte de l'ESB est inconnue, mais des évidences scientifiques suggèrent qu'elle est acquise par l'ingestion d'aliments contaminés par ce prion.

Avec la découverte de trois cas d'ESB au Canada, soit le 23 mai 2003 ainsi que les 2 et 11 janvier 2005, tous originaires de l'Alberta, on observe un renforcement des mesures de surveillance de cette maladie au Canada, auxquelles le Québec est appelé à participer.

OBJECTIF :

Consolider les mécanismes de surveillance et d'intervention au regard de l'état sanitaire du cheptel québécois

INDICATEUR	CIBLE 2004-2005	RÉSULTAT 2004-2005
Mesures de surveillance implantées au regard de l'ESB	Nouvelles activités de surveillance et de contrôle de l'ESB exigées au Canada ¹	Nouvelles activités de surveillance et de contrôle de l'ESB réalisées

1. Cible inscrite au Plan annuel de gestion des dépenses des ministères et organismes 2004-2005.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Les mesures de surveillance implantées visent la mise en place de structures spécialisées pour la détection, le développement de méthodes analytiques de surveillance de même que des activités de contrôle des viandes.

Surveillance des EST

Au Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec, dans le but de répondre à l'objectif de surveillance des EST, près de 500 analyses de cerveaux de bovins, de caprins, d'ovins et de cervidés ont été effectuées pour confirmer l'absence ou la présence de la maladie. Sur la totalité des analyses effectuées, un cas de tremblante du mouton a été dépisté. Comme il était prévu à la procédure de détection des cas, l'information a été transmise à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Mise en place d'un laboratoire de tests rapides au regard des EST

Afin d'obtenir des résultats dans un délai plus rapide que celui des méthodes conventionnelles, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a été proactif et a mis en place, à la fin de l'année 2004-2005, un laboratoire destiné à la détection rapide des EST, améliorant ainsi l'efficacité de la surveillance en temps et en nombre d'échantillons analysés. Le Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec fait maintenant partie du Réseau national des laboratoires de dépistage des encéphalopathies spongiformes transmissibles, dont l'accréditation par l'ACIA est prévue pour l'automne 2005.

Activités de contrôle des viandes

Par ailleurs, la découverte d'ESB au Canada a contraint le gouvernement canadien à adopter de nouvelles mesures de protection de la santé publique, dont découlent de récentes activités de surveillance. Le matériel à risque spécifié (MRS) étant l'ensemble des tissus où l'agent infectieux se concentre chez un animal atteint de la maladie, le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale a élaboré une directive pour assurer un retrait adéquat du MRS dans les établissements sous son autorité. Le MRS est retiré lors de l'abattage ou de la découpe de la carcasse d'un bovin. Au total, 2935 inspections – cela est sans compter les activités d'inspection permanente – ont été effectuées dans les 1215 établissements alimentaires susceptibles de retirer le MRS des carcasses de bovins.

Ces interventions ont permis de s'assurer que les établissements concernés connaissent bien leurs obligations en ce domaine, appliquent la directive en vigueur depuis novembre 2003 et effectuent un retrait adéquat du MRS. Pour appuyer le personnel d'inspection, un protocole a été établi relativement à la transmission d'avis de non-conformité à l'ACIA, ce qui permet une application efficace de la réglementation.

Mise au point de méthodes analytiques de surveillance

Puisque l'alimentation du bétail est considérée comme une source probable de transmission de cette maladie, des essais en laboratoire visant à mettre au point une technique analytique pour détecter les protéines de ruminants dans la moulée destinée aux ruminants ont été réalisés. Une trousse de dépistage vendue commercialement et d'autres méthodes analytiques ont fait l'objet d'essais en laboratoire. Des travaux additionnels seront nécessaires afin de mettre au point un outil performant.

RÉALISATIONS 2004-2005

En plus des mesures de surveillance implantées, d'autres réalisations visaient la consolidation des mécanismes de surveillance et d'intervention déjà existants au regard de l'état sanitaire du cheptel québécois.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES SALMONELLES CHEZ LE PORC

Le Programme de surveillance des salmonelles chez le porc permet d'assurer une gestion adéquate des lots de porcs provenant d'élevages atteints de salmonellose clinique, de dépister et de gérer les élevages fortement contaminés et également de surveiller l'évolution de la prévalence des salmonelles dans les élevages porcins. En vertu de ce programme, un plan de contrôle et de surveillance a été mis sur pied en 2004. Au-delà de 35 853 échantillons ont été analysés au cours de l'année 2004-2005 et 2727 de ces échantillons se sont avérés positifs. Les résultats de ces analyses ont été acheminés au secteur de la mise en marché du porc (encan) et à un groupe d'intervenants de la Chaire de recherche en salubrité des viandes de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, responsable des suivis à la ferme, en vue de mettre en place des mécanismes de contrôle de cette maladie dans les élevages porcins affectés.

SURVEILLANCE DE LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

À cet égard, différentes activités méritent d'être soulignées :

- la surveillance de l'antibiorésistance des bactéries d'origines animale et alimentaire;
- l'établissement d'une collaboration avec Santé Canada et des tests sur l'antibiorésistance des salmonelles isolées lors de cas cliniques chez les animaux, ce qui a permis d'améliorer le système de surveillance québécois et de participer aux activités de surveillance du programme canadien;
- des communications orales (conférences) et écrites (publiées dans le bilan annuel du Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire [RAIZO]) auprès des médecins vétérinaires et du milieu de la santé publique;
- une coordination des activités du sous-groupe de travail provincial sur l'antibiorésistance, comprenant divers intervenants du secteur concerné, et une participation à ces activités.

MISE EN PLACE D'UN LABORATOIRE DESTINÉ À LA SURVEILLANCE DE LA GRIPPE AVIAIRE

Afin d'aider à faire face aux situations en émergence, telles que la grippe aviaire, un laboratoire spécialisé destiné à la détection rapide de l'influenza aviaire a été mis en place. Les infrastructures et aménagements requis ont été terminés, et les accréditations sont prévues pour l'année 2005-2006.

AXE D'INTERVENTION : MAÎTRISE DES RISQUES ALIMENTAIRES

CONTEXTE

Les diverses activités d'inspection basées sur le risque visent une responsabilisation accrue des gestionnaires et des manipulateurs d'aliments au sein des établissements alimentaires.

Ces activités contribuent à informer et à accompagner ces intervenants privilégiés en ce qui concerne les diverses façons de gérer les risques associés aux opérations effectuées dans ces établissements. Ainsi, la méthode d'inspection basée sur le risque permet d'identifier les facteurs à maîtriser et d'établir la catégorie de risque de chaque établissement inspecté.

Au-delà de la réalisation des activités d'inspection, la gestion en fonction des résultats permet d'établir un profil de maîtrise au sein de l'ensemble des établissements alimentaires. Les résultats recherchés sont les suivants : vérifier si l'évaluation des risques demeure en relation avec la probabilité qu'un établissement fasse l'objet d'une toxoinfection alimentaire (TIA), avoir le plus grand nombre d'établissements possible au niveau de risque inférieur et amener un maximum d'établissements présentant un risque supérieur vers les catégories de charge de risque inférieures. Il faut s'assurer que des actions correctrices soient prises dans les délais prévus lorsque des situations nécessitant une intervention prioritaire surviennent.

OBJECTIF : Assurer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements alimentaires

INDICATEURS	CIBLES 2004-2005	RÉSULTATS 2004-2005
Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque faible, faible-moyenne ou moyenne	95 %	94,9 %
Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque moyenne-élevée ou élevée et ayant réduit leur charge à un niveau inférieur à l'intérieur d'un délai de douze mois	50 %	71,6 %

RÉSULTATS COMMENTÉS

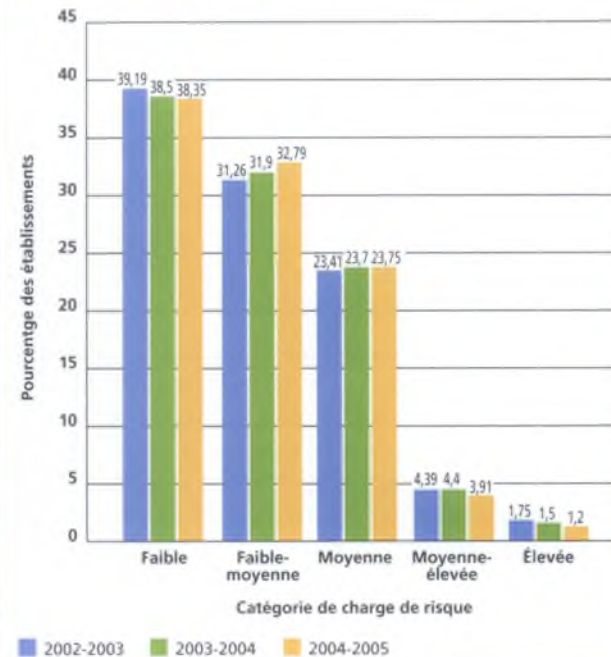
Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque faible, faible-moyenne ou moyenne

Les activités d'inspection visent l'objectif ultime de faire en sorte qu'un plus grand nombre d'établissements se situent au niveau de risque inférieur et, de préférence, dans les catégories de charge de risque les plus faibles. Les catégories de charge de risque « faible », « faible-moyenne » et « moyenne » sont considérées comme d'un niveau inférieur.

La distribution des établissements en fonction de leur charge de risque qui figure au graphique ci-contre indique la situation ayant trait aux trois dernières années et démontre la progression de la maîtrise du risque chez les établissements alimentaires. C'est le résultat de l'action concertée du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) et des établissements alimentaires.

En 2004-2005, 94,89 % des établissements présentaient une charge de risque faible, faible-moyenne ou moyenne, pour une cible de 95 %. En comparant ces données avec celles des deux années précédentes, on observe, d'une part, une légère augmentation du taux d'établissements qui présentent une charge de risque faible, faible-moyenne ou moyenne et, d'autre part, une baisse du taux d'établissements qui présentent une charge de risque moyenne-élevée et élevée.

Distribution des établissements en fonction de leur charge de risque



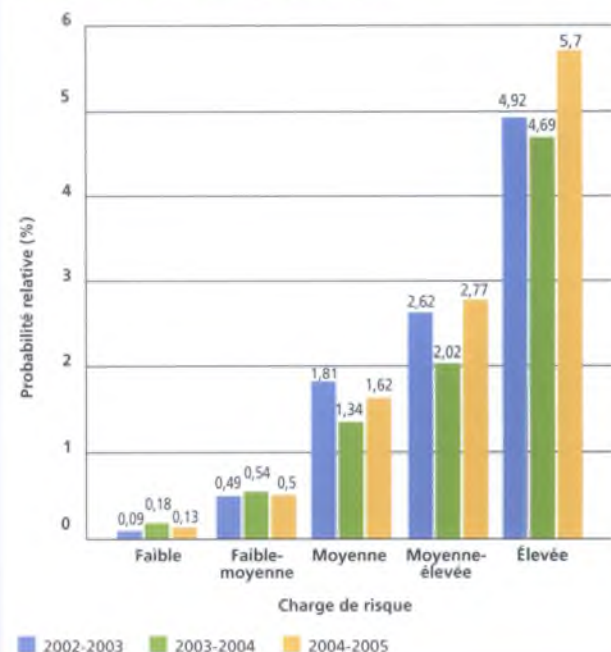
Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque moyenne-élevée ou élevée et ayant réduit leur charge à un niveau inférieur à l'intérieur d'un délai de douze mois

Pour l'année 2004-2005, la cible, qui était de 50 %, a été largement dépassée avec une hausse importante par rapport aux deux années antérieures. Le pourcentage d'entreprises ayant atteint cet objectif durant la dernière année a été de 71,6 %, alors qu'il était respectivement de 64 % et de 55 % en 2002-2003 et en 2003-2004.

La charge de risque d'un établissement constitue un bon indicateur, puisqu'elle est associée à la probabilité que celui-ci fasse l'objet d'une toxi-infection. Ainsi, plus la charge de risque est élevée, plus la probabilité qu'une toxi-infection alimentaire (TIA) y survienne est grande. Cet indicateur nous permet, entre autres, d'évaluer le niveau de maîtrise du risque par les entreprises, comme le démontre le graphique ci-contre.

Ainsi, en se basant sur les TIA déclarées, on constate qu'il est 44 fois plus risqué de consommer dans un établissement de charge de risque élevée que dans un établissement de charge de risque faible. C'est pour cette raison que le Ministère met la priorité sur l'action dans ce type d'établissements. Le taux de toxi-infections est demeuré sensiblement le même dans les catégories de risque inférieures, mais a augmenté en 2004-2005 dans les catégories de risque supérieures.

Distribution des établissements ayant été associés à une toxi-infection alimentaire (TIA) en fonction de leur charge de risque



RÉALISATIONS 2004-2005

ACTIVITÉS D'INSPECTION

En 2004-2005, la clientèle se composait de 70 441 établissements. Le personnel d'inspection du CQIASA et de la Ville de Montréal³, qui est mandaté par le Ministère pour inspecter les établissements de détail et de restauration sur son territoire, a effectué 77 710 inspections, répondu à plus de 5 611 plaintes et traité 1 091 déclarations de toxi-infections alimentaires. D'une part, ces interventions ont conduit à la remise de 11 117 avis de non-conformité et de 751 constats et rapports d'infraction. D'autre part, 777 condamnations ont été prononcées en cours d'année.

Il est important de rappeler que le personnel inspecteur intervient prioritairement dans les cas de plaintes et de toxi-infections alimentaires et dans les établissements qui présentent des non-conformités jugées à risque pour la santé humaine, afin que celles-ci soient corrigées rapidement et efficacement par les exploitants de ces établissements. Dans les cas de non-respect des engagements pris, des mesures coercitives peuvent être mises en place à l'égard des exploitants récalcitrants.

INSPECTIONS CIBLÉES RELATIVEMENT À LA MAÎTRISE DES RISQUES IMPORTANTS

Pour axer principalement les efforts d'inspection sur la maîtrise des risques importants dans les établissements alimentaires, un système d'identification et de contrôle des situations nécessitant une intervention prioritaire (SNIP) a été mis en place.

Ce système a pour objectif de faire corriger rapidement par les exploitants toutes les situations jugées à risque pour la santé humaine telles que des points critiques liés à la température interne des aliments, au nettoyage et à la désinfection de l'équipement entrant en contact direct avec les aliments ou aux conditions environnementales de préparation ou d'entreposage des aliments.

Ainsi, ces interventions prioritaires effectuées lors des inspections ont permis de faire corriger, dans les délais prévus, 61 % des 8 648 situations identifiées dans les établissements en exploitation, de même que de responsabiliser les exploitants impliqués dans la maîtrise de ces situations problématiques.

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

En plus des inspections, divers moyens sont utilisés par le Centre afin d'assurer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements alimentaires. Entre autres, des sessions de sensibilisation aux bonnes pratiques de manipulation d'aliments ont été offertes aux exploitants et à leurs employés afin de mieux les outiller au regard de la maîtrise des risques alimentaires.

Par ailleurs, le Programme de formation sur l'hygiène et la salubrité des aliments s'adresse aux gestionnaires et aux manipulateurs d'aliments. Des documents d'information, tels que le *Guide des exploitants d'établissements de restauration et de vente au détail d'aliments*, le *Guide du manipulateur d'aliments*, l'*Aide-mémoire sur la maîtrise des risques alimentaires* et *Vos aliments sous haute surveillance*, sont également offerts. Enfin, une ligne téléphonique sans frais de même qu'une adresse électronique sont accessibles pour répondre aux interrogations.

3. Les données concernant la Ville de Montréal couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004.

3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET COHABITATION HARMONIEUSE

ORIENTATION

Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis en matière de protection de l'environnement et de cohabitation harmonieuse sur le territoire

ENJEU

Depuis quelques années, nous assistons au Québec à une prise de conscience accrue de la population concernant les questions environnementales. En agriculture, quelques sujets ont fait l'objet d'une attention publique particulière, notamment ceux se rapportant aux liens possibles entre certaines pratiques agricoles, la contamination de l'eau et la qualité de vie en zone rurale.

Les nouvelles exigences environnementales de la société, de même que les enjeux relatifs à la cohabitation en zone rurale, représentent autant de défis pour les exploitants agricoles. Au regard du secteur aquacole, la population est préoccupée par la pollution émanant des piscicultures. Celle-ci est due essentiellement aux rejets dans l'environnement de phosphore provenant des effluents des entreprises. Les entreprises d'aquaculture en eau douce doivent adapter leurs techniques de production afin de réduire ces rejets. C'est à cette condition qu'elles pourront assurer leur développement durable.

Voilà pourquoi le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation travaille de façon soutenue à la réalisation d'actions clés appuyant les secteurs agricole et aquacole dans la poursuite et l'accélération de leur démarche de développement durable. Pensons notamment aux actions reliées à la Stratégie agroenvironnementale du MAPAQ, à celles qui ont trait à la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental découlant du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui porte sur le développement durable de la production porcine au Québec, ainsi qu'à celles qui ont été entreprises conformément à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec.

AXE D'INTERVENTION : AGROENVIRONNEMENT

CONTEXTE

La Stratégie agroenvironnementale du Ministère met à la disposition des producteurs et des productrices agricoles les ressources humaines et financières dont ils ont besoin pour s'adapter au Règlement sur les exploitations agricoles (REA) d'ici 2010 et ainsi assurer la pérennité de leur entreprise. Elle les conduit également à adopter des pratiques de conservation des ressources qui vont au-delà des obligations réglementaires.

La Stratégie agroenvironnementale comprend plusieurs outils qui permettent d'accompagner les agriculteurs et agricultrices dans leur virage environnemental, présentement en cours :

- plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA);
- appuis financiers (dont le programme Prime-Vert);
- implantation de l'écoconditionnalité;
- mise à jour des informations agroenvironnementales;
- gestion collective des surplus de matières fertilisantes;
- recherche-développement (R-D).

Nous présentons, dans les lignes qui suivent, les résultats relatifs soit à divers indicateurs associés à la Stratégie agroenvironnementale (section A) ou encore à certaines des activités qu'elle prévoit (section B). Nous abordons également une autre réalisation importante : la collaboration du Ministère à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental sur le développement durable de la production porcine.

Section A : Résultats relatifs à quelques indicateurs associés à la Stratégie agroenvironnementale

OBJECTIF : Accompagner les exploitations agricoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement

Démarche d'accompagnement agroenvironnemental

La démarche d'accompagnement agroenvironnemental du MAPAQ offre un soutien technique et financier aux exploitations agricoles pour les aider à faire face aux changements récents dans le domaine de la réglementation environnementale. Elle prévoit, entre autres, l'élaboration d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) permettant de cibler les actions à mettre en œuvre à la ferme.

INDICATEUR	CIBLE 2004-2005	RÉSULTAT 2004-2005
Nombre d'exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation et disposant d'un PAA	7 500 ¹	7 924 ²

1. Cible révisée comparativement à celle qui est inscrite dans le volume III des plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.

2. Exploitations agricoles dont le PAA a été financé par le Cadre stratégique agricole, volet Environnement, en vertu de l'Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme, conclue entre le Ministère et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec. Inclut un certain nombre d'exploitations non assujetties à la réglementation et exclut certaines entreprises dont le PAA n'a pas été financé par l'Entente.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Le résultat positif obtenu s'explique par une excellente collaboration entre tous les partenaires impliqués. Parmi les exploitations ayant élaboré un PAA en 2004-2005, on peut estimer qu'environ 8 % n'étaient pas assujetties aux obligations de la réglementation environnementale. L'intérêt de ces entreprises à l'égard du PAA est attribuable à leur désir d'améliorer leurs performances environnementales. Une aide financière pour l'élaboration du plan est également accessible.

46

Interventions en matière de réduction de la pollution diffuse

Les interventions en matière de réduction de la pollution diffuse visent essentiellement les activités qui causent une détérioration de la qualité de l'eau. Les exploitations agricoles ciblées présentent une situation environnementale demandant une intervention jugée prioritaire par les directions régionales du MAPAQ ou sont situées dans des bassins versants désignés comme problématiques.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Nombre d'exploitations appuyées pour la réalisation d'interventions de réduction de la pollution diffuse favorisant la cohabitation harmonieuse	520	873	409

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2004-2005, la mise en œuvre du Cadre stratégique agricole (CSA) a permis le cofinancement (provincial et fédéral) de projets liés au programme Prime-Vert. La diminution du nombre de projets réalisés en 2004-2005 s'explique par une nouvelle obligation liée aux évaluations environnementales canadiennes pour la majorité des projets.

Entreposage des fumiers dans un ouvrage de stockage

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige que soit effectué, d'ici 2010, l'entreposage étanche et suffisant des fumiers dans les entreprises ciblées. Le programme Prime-Vert aide financièrement les entreprises à se conformer à cette exigence. Cette aide est conditionnelle à certains critères précisés au programme.

INDICATEURS	CIBLE 2010	RÉSULTATS CUMULATIFS ³		
		2004-2005	2003-2004	2002-2003 ⁴
Pourcentage des exploitations visées qui entretiennent leurs fumiers dans un ouvrage de stockage	13 048 entreprises ciblées par la réglementation (100 %) ²	10 398 ¹ entreprises 80 %	10 146 entreprises 78 %	9 746 entreprises 75 %
Nombres d'unités animales correspondantes ¹		ND	1 591 000 90 %	1 549 000 87 %

1. Données estimées.

2. Clientèle établie en 2003 selon le REA.

3. Ces résultats n'incluent pas les exploitations non visées par la réglementation et possédant un ouvrage de stockage étanche. Le nombre d'entreprises peut inclure des exploitations ayant plus d'un projet réalisé ou à venir.

4. Les données 2002-2003 ont été actualisées en fonction du REA.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2004-2005, le Ministère a poursuivi ses efforts en agroenvironnement pour la résolution de la problématique de pollution ponctuelle en fournissant un soutien technique et financier aux producteurs agricoles. Ainsi, on estime que, dans 80 % des entreprises et plus de 90 % des unités animales, les déjections sont stockées conformément à la réglementation. Quelque 252 projets concernant les ouvrages de stockage étanches et les autres méthodes ont été réalisés.

Section B**RÉALISATIONS 2004-2005****ÉCOCONDITIONNALITÉ**

Depuis 2001, le MAPAQ pilote un groupe de travail sur l'écoconditionnalité qui a fait avancer la réflexion sur le sujet de façon importante. Rassemblant les partenaires du secteur, ce comité émane du groupe de travail « Un environnement à valoriser ». La démarche de réflexion entreprise par le MAPAQ et ses partenaires il y a déjà quatre ans aura, par ailleurs, permis au gouvernement du Québec de mettre en œuvre rapidement l'une des conditions établies à la levée des restrictions relatives au développement de la production porcine.

Le groupe de travail coordonné par le MAPAQ a concrétisé ses efforts en transmettant un rapport aux ministres responsables de l'agriculture et de l'environnement en juillet 2004. Tout en reconnaissant que l'écoconditionnalité constitue un levier intéressant et innovateur pour favoriser le développement durable de l'agriculture, il a insisté sur l'importance d'adopter une approche graduelle dans la mise en œuvre de ce principe. Des gains environnementaux pourront ainsi être réalisés tout en respectant la capacité d'adaptation de la clientèle agricole.

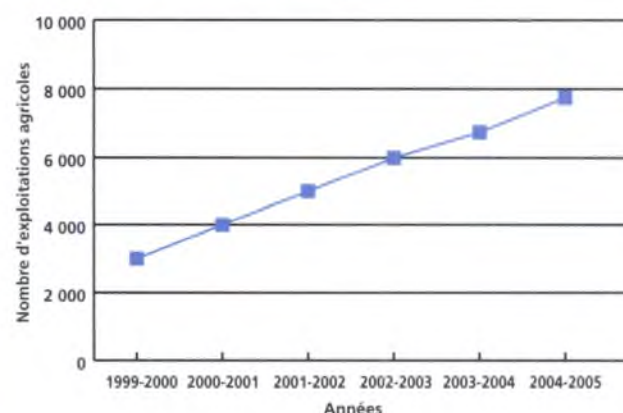
Depuis le 1^{er} avril 2005, le MAPAQ applique le principe d'écoconditionnalité dans le Programme de remboursement des taxes foncières aux exploitations agricoles. Depuis le 1^{er} janvier 2005, La Financière agricole du Québec a, quant à elle, procédé à la révision de ses programmes de financement et d'assurances pour y intégrer des mesures d'écoconditionnalité.

SERVICES-CONSEILS SPÉCIALISÉS – CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT (CCAE)

L'Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme, conclue entre le Ministère et le CDAQ⁴ en 2004, permet aux exploitations agricoles d'obtenir des services-conseils axés sur la conservation des ressources naturelles et la qualité de l'environnement, de même que des plans d'accompagnement agroenvironnemental (PAA).

L'augmentation du nombre d'exploitations agricoles adhérentes des CCAE témoigne, cette année encore, de l'intérêt des producteurs agricoles pour ce type de services-conseils (voir la figure ci-dessous). Dans les faits, les 300 conseillers des 84 CCAE répartis à l'échelle de la province ont accompagné 7 790 exploitations agricoles adhérentes. En moyenne, un CCAE regroupe 92 fermes accompagnées par 3 conseillers. Notons que les regroupements de services aux entreprises ayant un surplus de fumier, autrefois appelés *organismes de gestion des fumiers* (OGF), ont rejoint les rangs des CCAE pour les services-conseils couverts par l'Entente.

Évolution du nombre d'exploitations agricoles adhérentes des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE)



Les services-conseils offerts par les CCAE touchent les axes d'intervention suivants :

1. Amélioration de la gestion des fertilisants.
2. Réduction de l'utilisation des pesticides.
3. Adoption de pratiques culturales respectueuses de l'environnement.
4. Aménagement et protection des cours d'eau.

SUIVI 2003 DU PORTRAIT AGROENVIRONNEMENTAL DES FERMES DU QUÉBEC

L'action 10 du plan d'action « Un environnement à valoriser », couvrant la période 1998-2005, visait à « concevoir un système de mise à jour du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec ». Les objectifs étaient de mesurer les progrès réalisés depuis 1998, d'évaluer les résultats des interventions effectuées depuis et d'adapter les programmes d'aide québécois à la nouvelle situation agroenvironnementale des entreprises.

Le Ministère a profité de l'opération de renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles pour réaliser un sondage sur les pratiques agroenvironnementales auprès d'un échantillon représentatif des fermes québécoises (5 178 exploitations agricoles au total). Il a assumé le leadership de cette opération avec la collaboration d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Les renseignements recueillis ont été rendus publics en février 2005.

Les résultats du Suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec démontrent que des progrès importants ont été réalisés au Québec en matière agroenvironnementale depuis 1998. Le texte des pages 50 et 51 présente les principaux résultats et la contribution du Ministère.

4. CDAQ : Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE

Le MAPAQ a participé activement aux travaux du comité interministériel formé à la suite du dépôt, en 2003, du rapport de la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Québec. En mai 2004, ce comité a rendu public un plan d'action gouvernemental qui faisait suite aux recommandations de la Commission et précisait les conditions et les actions devant être prioritairement mises en œuvre pour permettre la reprise du développement de la production porcine.

Le MAPAQ a été particulièrement impliqué dans l'élaboration d'un mécanisme de consultations publiques en vue de favoriser l'échange d'information entre les élus locaux, les producteurs et les citoyens. Ainsi, le projet de loi n° 54, adopté en octobre 2004, qui vise notamment à assurer une cohabitation harmonieuse entre les divers usages de la zone agricole, donne la possibilité aux municipalités d'assujettir la délivrance des permis de construction à certaines mesures d'atténuation et permet aux producteurs d'avoir recours à un conciliateur en cas de désaccord sur le choix de celles-ci. Pour faciliter la mise en œuvre de ce nouvel outil, le MAPAQ a contribué à la rédaction d'un guide qui explique le nouveau mécanisme. La population pourra aussi compter sur la présence des représentants du MAPAQ lors des consultations publiques et bénéficier de leur expertise.

Le Ministère a également participé aux discussions entourant l'ajustement des orientations du gouvernement en matière d'aménagement afin de préciser les responsabilités des municipalités locales et régionales à l'égard du développement de la production porcine. Cet ajustement était nécessaire pour favoriser une meilleure intégration des activités agricoles dans la communauté, tout en permettant aux différentes régions de bénéficier des retombées économiques importantes qui y sont associées. L'écoconditionnalité constituait une autre action mentionnée dans le Plan d'action gouvernemental. Elle vise à rendre l'aide gouvernementale qui est accordée au secteur agricole progressivement conditionnelle au respect de la réglementation environnementale. Le MAPAQ et La Financière agricole du Québec sont impliqués dans l'implantation de cette mesure. Pour faciliter la mise en œuvre des actions prioritaires et assurer un véritable développement durable de la production porcine, le MAPAQ a réaffirmé sa volonté de mettre l'accent sur un accompagnement conséquent et individualisé des producteurs et des productrices agricoles.



SUIVI 2003 DU PORTRAIT AGROENVIRONNEMENTAL DES FERMES DU QUÉBEC

PRINCIPAUX RÉSULTATS

RÉDUCTION DE LA POLLUTION DIFFUSE PAR LES PESTICIDES : CONTRIBUTION DE LA STRATÉGIE PHYTOSANITAIRE

La réduction de la pollution diffuse par les pesticides constitue un axe d'intervention de la Stratégie phytosanitaire du MAPAQ, lancée en 1992. Les objectifs retenus en matière de réduction des pesticides et de développement de la lutte intégrée ont été appuyés en 1998 par les membres du groupe de travail « Un environnement à valoriser », au moyen d'actions ciblées portant principalement sur les grandes cultures (céréales, maïs et soya), la pomme et la pomme de terre. Ces actions ont été financées grâce au Programme agroenvironnemental de soutien à la Stratégie phytosanitaire.

De multiples interventions, issues des 93 projets réalisés, ont contribué à une sensibilisation accrue du milieu pour la réduction des pesticides et le développement de la lutte intégrée. Ainsi, la quantité de pesticides utilisée (basée sur un indice de pression en kilogrammes d'ingrédients actifs/hectare) est passée de 3,65 en 1992 à 2,46 en 2001, ce qui représente une réduction de 32,6 %. Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à la réduction de 12,9 % observée entre 1992 et 1997. De même, le pourcentage de superficies de lutte intégrée ou en voie de l'être pour les entreprises membres des clubs-conseils en agroenvironnement a progressé pour atteindre 42 % en 2003, comparativement à 3 % en 1998.

Les efforts déployés par le MAPAQ et ses partenaires dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire ont contribué à accentuer ces gains en matière de réduction des pesticides et de lutte intégrée. Le milieu est davantage sensibilisé aux divers moyens de réduire la pollution diffuse par les pesticides et, à cet effet, de multiples documents techniques de vulgarisation ont été produits et offerts gratuitement à la collectivité agricole. Le secteur agricole fait de moins en moins appel à la lutte chimique systématique.

RÉDUCTION DES ODEURS DANS LES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE ET LORS DE L'ÉPANDAGE

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) exige que l'épandage de tous les lisiers du Québec se fasse à l'aide de rampes à partir du 1^{er} avril 2007. Le lisier de porc est, quant à lui, soumis à cette exigence depuis le 1^{er} avril 2005. Des exploitations agricoles, principalement celles qui sont situées près des zones urbaines, munissent leurs ouvrages de stockage d'une toiture pour diminuer les odeurs. Les producteurs implantent également des écrans boisés près des bâtiments.

La proportion de l'ensemble des lisiers épandus par rampe est passée de 17 % à 25 % entre 1998 et 2003. Cette progression a été plus rapide pour le lisier de porc : de 30 % en 1998, les épandages à l'aide de rampes sont passés à 44 % en 2003. La proportion des unités animales dont les déjections sont entreposées dans un ouvrage de stockage muni d'une toiture est passée de 7 % à 11 %. La proportion du cheptel situé dans des bâtiments protégés par des écrans boisés a évolué de 7 % en 1998 à 15 % en 2003.

Le nombre de rampes d'épandage subventionnées pour l'année 2004-2005 a plus que triplé (587 comparativement à 185) par rapport à l'année 2003-2004 (année de référence pour le suivi du portrait). Pour les ouvrages de stockage avec toiture, l'augmentation survenue entre 1998 et 2003 est due à des choix volontaires des producteurs. Il est à noter que le programme Prime-Vert soutient financièrement l'installation de toitures sur les ouvrages de stockage des fumiers et d'écrans boisés près des bâtiments, permettant ainsi de réduire la diffusion des odeurs. Cette aide est conditionnelle à certains critères précisés au programme.

PRINCIPAUX RÉSULTATS EN MATIÈRE DE CONSERVATION DES SOLS ET DE PROTECTION DES COURS D'EAU

TRAVAIL RÉDUIT DU SOL

Le travail réduit du sol consiste à effectuer un travail moins agressif sur le sol, de manière à laisser des résidus de culture à la surface, par opposition au travail conventionnel du sol (exemple : labour), qui laisse peu de résidus de culture à la surface. Les résidus de culture contribuent à lutter contre la pollution diffuse en diminuant les risques d'érosion hydrique et éolienne.

En 2003, environ 44 % des superficies en cultures annuelles faisaient l'objet d'un travail réduit du sol, alors que la proportion s'établissait à environ 36 % en 1998. Ce résultat est basé sur la proportion de superficies en cultures annuelles pour lesquelles aucune charrue à versoir (aucun labour) n'a été utilisée.

Cette augmentation confirme l'intérêt grandissant des exploitations agricoles qui reconnaissent les avantages de laisser des résidus de culture sur le sol en utilisant la technique du travail réduit. Ce résultat encourageant est notamment le fruit des efforts des conseillers du Ministère et des clubs-conseils en agroenvironnement visant à soutenir les exploitations agricoles en matière de formation, de sensibilisation et de promotion de cette bonne pratique.

CONTRÔLE DE L'ACCÈS DES ANIMAUX AUX COURS D'EAU

Le contrôle de l'accès des animaux aux cours d'eau vise à éviter une dégradation de la qualité de l'eau causée par le piétinement et les déjections. Depuis le 1^{er} avril 2005, le REA « interdit de donner aux animaux accès aux cours d'eau et aux plans d'eau ainsi qu'à leur bande riveraine ». Le MAPAQ soutient les exploitations agricoles pour les aider à se conformer à la réglementation environnementale en vigueur.

La proportion des animaux dont l'accès aux cours d'eau est contrôlé est passée de 49 % en 1998 à 57 % en 2003.

Cette progression a été observée surtout à partir de l'implantation en 2001, dans le cadre du programme Prime-Vert, d'un volet de soutien financier aux mesures de réduction de la pollution diffuse. Cette augmentation montre l'effet bénéfique du programme sur les exploitations agricoles désireuses de préserver la qualité de l'eau tout en se conformant à la réglementation environnementale.

UTILISATION DES BRISE-VENT

L'établissement de brise-vent constitue une mesure reconnue pour le contrôle des risques d'érosion éolienne, particulièrement dans les cas de cultures annuelles établies dans des sols qui sont sensibles à ce type d'érosion. La haie est formée principalement d'arbres ou d'arbustes qui créent un obstacle aux effets néfastes du vent.

Il est estimé que les superficies en cultures annuelles protégées par les brise-vent sont passées de 22 500 hectares en 1998 à 46 000 hectares en 2003, c'est-à-dire de 2,4 % à 4,0 % des superficies pour ce qui est de ce type de cultures. En cinq ans, les superficies en cultures annuelles protégées par les brise-vent ont doublé. La sensibilisation des producteurs de même que le soutien technique et financier du MAPAQ par l'entremise du programme Prime-Vert ont contribué à cette augmentation.

AXE D'INTERVENTION : AQUAENVIRONNEMENT

CONTEXTE

À la suite de l'adoption en 1999 de directives gouvernementales plus sévères quant aux rejets de phosphore des piscicultures dans l'environnement, la production de l'industrie est passée de 2 277 tonnes en 1999 à 1 390 tonnes en 2003, alors que le nombre d'entreprises ayant au moins un permis aquacole est passé de 185 à 147.

L'amélioration de la performance environnementale des entreprises aquacoles et leur respect du cadre réglementaire en vigueur constituent le principal défi de l'industrie

piscicole. La Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) a été établie grâce au travail et à l'étroite collaboration de tous les membres de la Table filière de l'aquaculture en eau douce, dont l'Association des aquaculteurs du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le MAPAQ.

De plus, le nouveau programme Aquableu permet au gouvernement de respecter son engagement, édicté dans la Politique nationale de l'eau, qui consiste à soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles dans leur virage vers l'amélioration de leur performance environnementale.

OBJECTIF : Accompagner les exploitations piscicoles dans la réduction des rejets de phosphore

INDICATEUR ¹	CIBLE ¹ 2004-2005	RÉSULTAT 2004-2005
Part relative de la production des entreprises adhérant à la Stratégie	10 %	20 %

1. Cible et indicateur révisés comparativement à ceux inscrits dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2004-2005 du MAPAQ.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Les entreprises ayant adhéré à la Stratégie en 2004-2005 comptaient pour 20 % de la production. Il s'agit d'un résultat particulièrement satisfaisant dans la mesure où la Stratégie en est à sa première année de fonctionnement. La cible avait été fixée à 10 % pour cette première année.

RÉALISATIONS 2004-2005

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE EN EAU DOUCE AU QUÉBEC

La priorité d'action en 2004-2005 était de mettre en œuvre la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec, qui vise, sur 10 ans, une réduction de 40 % des rejets de phosphore des piscicultures. Cette stratégie comprend :

- la réalisation d'un diagnostic environnemental pour les entreprises piscicoles;
- un soutien financier et l'offre d'un encadrement technique et professionnel pour l'adaptation environnementale des élevages;
- de la R-D sur l'amélioration des moulées et des procédés de traitement des eaux usées permettant aux entreprises piscicoles de réduire leurs rejets de phosphore.

Le 18 octobre 2004, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le président de l'Association des aquaculteurs du Québec ont signé une entente témoignant de leur adhésion à la Stratégie. Le MAPAQ a ensuite entrepris l'établissement d'un diagnostic environnemental pour chacune des entreprises adhérant à la Stratégie. Une biologiste et deux techniciens ont été engagés précisément pour cette tâche.

La mise en œuvre du programme Aquableu, doté d'une enveloppe de 4,6 M\$, a été annoncée le 1^{er} février 2005. En 2004-2005, le Ministère a octroyé 0,8 M\$ en subventions, dont 763 600 \$ versés durant l'année pour financer, en partie, l'adaptation environnementale des infrastructures et de l'équipement d'élevage de poisson. La valeur totale des projets s'élevait à près de 1,2 M\$. Enfin, une aide financière de 1,2 M\$ a été accordée à la Société de recherche et de développement en aquaculture continentale (SORDAC) afin d'aider l'industrie à atteindre ses objectifs de développement durable par des projets de recherche et de transfert technologique.

4. RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET COMMERCIALES

ORIENTATION

Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches et d'alimentation

ENJEU

Au cours de l'exercice 2004-2005, les enjeux associés à la défense des intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale ont été les suivants :

- Dans le processus de mise en œuvre du Cadre stratégique agricole :
 - la conclusion, par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, d'accords collatéraux relatifs aux volets Environnement et Renouveau. Ces accords permettront au gouvernement du Québec de gérer sur son territoire des programmes et des fonds du gouvernement du Canada issus du Cadre stratégique agricole (CSA);
 - la conclusion d'accords modificateurs de l'Accord de mise en œuvre du CSA et permettant des assouplissements et des améliorations aux règles du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA);
 - la conclusion de l'Accord Canada-Québec sur le Programme d'aide transitoire à l'industrie;
- la conclusion de nouveaux accords entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec permettant de mettre en œuvre les programmes d'aide canadiens relatifs à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et d'obtenir une part équitable des montants alloués;
- la promotion de la position du Québec en matière de négociations commerciales agricoles et de règlement des différends, notamment en ce qui concerne la protection de la gestion de l'offre dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- la poursuite de la révision des ententes fédérales-provinciales en matière de commercialisation des produits agricoles sous gestion de l'offre.

En matière de pêche, le principal enjeu des relations fédérales-provinciales est de préserver la part historique du Québec dans chacun des stocks de ressources halieutiques (poissons et crustacés), dont le partage avec les provinces atlantiques est établi par le gouvernement fédéral. Le respect des parts est nécessaire pour maintenir la stabilité de l'industrie québécoise des pêches, qui contribue, d'une manière importante, au développement économique des régions maritimes.

AXE D'INTERVENTION : POLITIQUE AGRICOLE CANADIENNE

CONTEXTE

Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont conclu, le 17 juillet 2003, un accord-cadre sur le Cadre stratégique agricole (CSA) multilatéral, en vertu duquel les frais sont assumés à raison de 60 % par le gouvernement fédéral et de 40 % par les gouvernements provinciaux. Un accord de mise en œuvre du CSA a également été signé le 31 octobre 2003. Le CSA englobe cinq volets : la gestion des risques de l'entreprise, la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement, le renouveau ainsi que la science et l'innovation. La mise en œuvre du CSA s'étend sur une période de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2008.

Le gouvernement fédéral consacre annuellement 1,1 G\$ à la gestion des risques et 120 M\$ aux autres volets. La répartition des dépenses fédérales par province varie en fonction de la participation aux programmes pour ce qui est de la gestion des risques et selon une allocation fixe pour ce qui est des autres volets.

Le volet de la gestion des risques est fondé principalement sur le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), auquel s'ajoute l'assurance production. Au Québec, la prestation de ces programmes est assurée par La Financière agricole du Québec.

OBJECTIF :

Tirer parti de la politique agricole canadienne dans l'optique d'une complémentarité des interventions du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec ainsi que du respect de leurs champs de compétence et de leurs institutions

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2004-2005	
État de la mise en œuvre des programmes régis par des ententes fédérales-provinciales découlant du Cadre stratégique agricole canadien ou d'autres stratégies canadiennes	Allocation prévue ou anticipée pour le Québec en ce qui concerne la période de l'entente 2003-2008	Cumul des montants versés au Québec depuis le 1 ^{er} avril 2003	
TOTAL	1 077,46 M\$	605,4 M\$	56 %
Agroenvironnement	46,3 M\$	12,8 M\$	28 %
Renouveau	26,5 M\$	0,7 M\$	3 %
Salubrité et qualité des aliments	12,81 M\$	0,6 M\$	5 %
Science et innovation	2,95 M\$	0,3 M\$	10 %
Gestion des risques	988,9 M\$	591,0 M\$	60 %

RÉSULTAT COMMENTÉ

Après deux ans, quelque 605,4 M\$ ont été versés au Québec en vertu des programmes découlant du Cadre stratégique agricole, soit 56 % des sommes prévues ou anticipées sur 5 ans.

Un accord collatéral Canada-Québec pour le volet Environnement du CSA a été signé le 19 avril 2004. Le Québec, en vertu de cet accord, a pu commencer la gestion de deux programmes canadiens sur son territoire, soit l'Initiative d'élaboration et de mise en œuvre de plans environnementaux en agriculture et le Programme national de gérance agroenvironnemental – Pratiques de gestion bénéfiques. La mise en œuvre de ces programmes a été intégrée à la Stratégie agroenvironnementale du MAPAQ, ce qui a permis une approche unifiée pour la clientèle agricole du Québec. Le Québec avait reçu 12,8 M\$ du gouvernement fédéral à la fin de l'année 2004-2005 pour la mise en œuvre des programmes de ce volet, soit 28 % des sommes prévues ou anticipées.

Un accord collatéral pour le volet Renouveau a été signé le 18 septembre 2004. Le Québec administrera, en vertu de cet accord, deux mesures financées par le gouvernement fédéral : les Services-conseils aux entreprises agricoles canadiennes et l'Initiative d'appui aux conseillers agricoles, ainsi qu'une mesure financée conjointement par les gouvernements fédéral et provincial, soit le Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises. En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral s'engage à verser 26,5 M\$ au Québec jusqu'au

31 mars 2008. L'accord collatéral reconnaît la démarche du Québec, caractérisée par la formule des structures de concertation en agroalimentaire. La mise en œuvre des programmes débutera au cours de l'année 2005-2006, d'où le faible montant dépensé à ce jour.

Les programmes canadiens des volets Salubrité et qualité des aliments ainsi que Science et innovation sont gérés par le gouvernement fédéral pour des projets de portée nationale. Une répartition des dépenses fédérales est, par la suite, imputée à chacune des provinces.

En matière de gestion des risques, 591 M\$ ont été engagés par le gouvernement fédéral relativement aux années fiscales 2003 et 2004. Ce montant sera principalement versé par l'entremise du Cadre stratégique agricole, notamment en vertu de l'allocation de transition qui y est prévue, mais aussi en vertu de programmes d'aide ad hoc comme le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI) et le Programme de paiements relatifs au revenu agricole (PPRA). De plus, des discussions et des travaux soutenus en ce qui a trait à certains paramètres du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCRA) ont permis d'y apporter des modifications et se sont traduits par la conclusion de deux accords modificateurs de l'Accord de mise en œuvre du CSA. Les changements apportés ont visé principalement la prise en compte des indemnités reçues en vertu des programmes mis en place en raison de la crise de l'ESB et la réduction au tiers du montant de dépôt exigé des participants au PCRA. Deux autres modifications sont d'ailleurs en processus d'adoption par le gouvernement du Québec.

RÉALISATIONS 2004-2005

PROGRAMMES D'AIDE RELATIFS À L'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB)

La découverte d'un premier cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en Alberta, le 20 mai 2003, continue d'affecter l'industrie bovine à l'échelle du pays. La découverte de ce premier cas de maladie de la vache folle a entraîné une interdiction mondiale au regard des exportations canadiennes de toutes les catégories de bœuf. Le Canada étant reconnu comme un pays exportateur net de viande bovine, les prix ont chuté drastiquement sur le marché domestique à compter de cette découverte.

En septembre 2003, les États-Unis, suivis d'autres pays, ont levé partiellement l'interdiction d'importation pour le bœuf désossé provenant d'animaux âgés de moins de 30 mois. L'ensemble du Canada et les provinces ont sans cesse poursuivi les échanges avec les partenaires provinciaux et nationaux afin de permettre l'ouverture des frontières. En décembre 2003, au moment où l'industrie canadienne commençait à entrevoir une possibilité d'ouverture de la frontière américaine pour l'exportation des animaux vivants de moins de 30 mois, les États-Unis ont détecté un premier cas d'ESB. Il a été confirmé que l'animal était né au Canada.

Par ailleurs, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a annoncé la découverte d'un troisième et d'un quatrième cas d'ESB en Amérique du Nord en janvier 2005. La découverte de ces nouveaux cas a perturbé le déroulement du processus qui devait permettre la reprise du commerce en mars 2005 pour les animaux de moins de 30 mois. Ainsi, l'injonction provisoire accordée à un groupe de producteurs par un tribunal américain a retardé la réouverture de la frontière américaine aux bovins canadiens.

Au cours de l'année budgétaire 2003-2004, le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (ESB 1), le Programme de soutien à l'industrie bovine à la suite de l'ESB (ESB 2) et le Programme pour les animaux de réforme (ESB 3) ont permis de verser un montant de 99,3 M\$ à l'industrie des bovins et des autres ruminants, dont 46,5 M\$ en provenance du Québec. Ces programmes visaient à compenser la baisse des prix des animaux et de certains sous-produits de la viande sur le marché à la suite de la fermeture des frontières et à compenser la baisse des prix des bouvillons d'abattage, des bouvillons de semi-finition et des animaux de réforme sur le marché.

Au cours de l'année budgétaire 2004-2005, les programmes d'aide mis en avant visaient à compenser la baisse des prix des animaux sur le marché et à offrir de plus grandes liquidités aux entreprises qui doivent faire face à des diminutions importantes de revenus en raison de la présente crise. Le gouvernement du Québec a conclu trois ententes avec le gouvernement fédéral visant l'application au Québec de programmes canadiens pour venir en aide aux producteurs touchés. Ces ententes visent notamment les animaux de réforme et un plan de mise de côté pour les bouvillons et les veaux d'embouche.

À l'échéance des quatre programmes en vigueur au cours de l'année 2004-2005, plus de 122 M\$ auront été alloués aux éleveurs du Québec, dont 15,8 M\$ en provenance du gouvernement du Québec. Nous présentons, dans les lignes qui suivent, la description des programmes mis en œuvre.

Programmes d'aide financière prévus pour les exploitations agricoles	RÉSULTATS 2004-2005		
	Total (M\$)	Canada (M\$)	Québec (M\$)
ESB 4	65	65	—
ESB 5	20,5	12,3	8,2
ESB 6	19,0	11,4 ¹	7,6
ESB 7	18	18	0
TOTAL	122,5	106,7	15,8

1. Au 31 mars 2005, nous étions en attente d'une décision du gouvernement fédéral.

A) Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI ou ESB 4)

Le Programme d'aide transitoire à l'industrie (ESB 4), mis en place par le gouvernement canadien, visait à offrir une aide aux producteurs de bovins et d'autres ruminants afin d'accroître leurs liquidités, notamment à la suite de la découverte d'un deuxième cas d'ESB en Amérique du Nord en décembre 2003. L'annonce du Programme a eu lieu le 22 mars 2004 et l'aide a été rendue disponible au cours des semaines suivantes.

Au Québec, la totalité du montant de 65 M\$ a été versée aux quelque 14 300 entreprises qui se sont inscrites au Programme pour environ 901 000 têtes compensées au total en vertu de celui-ci.

B) Redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (ESB 5)

En septembre 2004, le gouvernement canadien a annoncé la mise en place d'une stratégie pour repositionner l'industrie canadienne des animaux d'élevage à la suite de la découverte des cas d'ESB. Cette stratégie comporte quatre volets :

1. L'intensification des efforts pour la réouverture de la frontière américaine.
2. L'augmentation de la capacité d'abattage au Canada.
3. Des mesures de soutien transitoires aux producteurs jusqu'à l'atteinte de la capacité d'abattage ciblée.
4. L'augmentation des parts de marché international pour le bœuf canadien.

Le Québec a souscrit à cet objectif et participe aux volets du programme qui portent sur la mise de côté des bouvillons d'abattage et des veaux d'embouche. L'entente intervenue avec le gouvernement canadien permet de reconnaître la participation du gouvernement du Québec au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles comme contrepartie au programme du gouvernement fédéral.

Le montant total octroyé relativement à ce programme s'élève à 20,5 M\$, dont 12,3 M\$ en provenance du gouvernement fédéral et un équivalent de 8,2 M\$ du gouvernement du Québec. Ce programme pourrait s'échelonner jusqu'en janvier 2006. Plus de 66 000 veaux d'embouche et 40 000 bouvillons d'abattage sont visés par ce programme qui est géré de façon collective en relation avec le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

C) Aide financière destinée aux producteurs pour les animaux de réforme (ESB 6)

Le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme d'aide aux entreprises visant à compenser la baisse du prix des bovins de réforme. Ce programme était conditionnel à la ratification d'une entente de principe entre la Fédération des producteurs de bovins du Québec et les propriétaires d'Abattoir Colbex Levinoff inc. et des Produits de viandes Levinoff pour l'acquisition de l'abattoir. En vertu de cette entente, l'abattoir payait, pour la bonne vache, 0,26 \$ la livre vif, entre le 1^{er} décembre 2004 et le 30 avril 2005, puis 0,32 \$ la livre vif, entre le 1^{er} mai et le 31 août 2005.

Le Programme transitoire d'aide financière aux producteurs pour les animaux de réforme (ESB 6) dispose d'un montant de 7,6 M\$ du gouvernement du Québec afin de combler la différence entre le prix offert pour les animaux de réforme et le prix plancher de 0,42 \$ la livre. Ainsi, au regard du volume d'animaux de réforme écoulé entre le 1^{er} décembre 2004 et le 31 mars 2005, la totalité du montant alloué au Programme par le Québec a été engagée. Près de 35 000 bovins de réforme pourront être compensés avec le budget disponible. Au 31 mars 2005, des discussions étaient en cours pour obtenir la participation du gouvernement fédéral au programme du Québec.

D) Paiements relatifs au revenu agricole (ESB 7)

Le 29 mars 2005, le gouvernement canadien annonçait le Programme de paiements relatifs au revenu agricole (PPRA), totalisant 996,5 M\$ et comportant deux volets :

- une aide générale de 841,5 M\$ versée aux agriculteurs canadiens aux prises avec des difficultés financières;
- des paiements versés aux éleveurs de bovins et d'autres ruminants pour un total de 155 M\$.

Au regard du volet relatif à l'indemnisation pour les bovins, les producteurs de bovins et d'autres ruminants ont droit à un paiement forfaitaire basé sur l'inventaire de leurs troupeaux au 23 décembre 2003. Au Québec, le montant prévu pour ce volet est de 18 M\$.

AXE D'INTERVENTION : POLITIQUE CANADIENNE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

CONTEXTE

Le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) gère les ressources halieutiques et établit le partage de celles-ci entre les provinces aux fins de la pêche commerciale. Chaque année, la répartition des quotas attribués est l'objet de négociations entre le MPO, d'une part, et les pêcheurs et les gouvernements provinciaux, d'autre part. Le gouvernement du Québec soutient les pêcheurs québécois lors des consultations fédérales afin de préserver les parts historiques du Québec.

Le Québec réclame aussi l'abandon de la pêche compétitive et l'octroi de parts régionales afin d'éviter une course effrénée vers la ressource. Celle-ci nuit à la structuration d'une industrie ordonnée où les activités de pêche sont coordonnées avec les activités de transformation, afin de maximiser les retombées économiques au bénéfice des communautés maritimes.

En attendant que les parts régionales soient établies définitivement, le Québec et son industrie devront poursuivre leurs représentations, année après année, pour ne pas être pénalisés dans le partage de la ressource.

OBJECTIF :

Défendre le principe d'équité pour le Québec dans le partage de la ressource marine ainsi que dans l'application des politiques et des programmes du gouvernement fédéral

INDICATEUR : Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé

RÉSULTATS COMMENTÉS

Globalement, l'industrie québécoise des pêches a obtenu sa juste part dans le partage de la ressource pour les espèces qui représentent 77 % de la valeur de nos expéditions.

Les stocks de la crevette dite du Nord et du flétan du Groenland sont encore l'objet de litiges avec le MPO et continueront de l'être pendant encore quelques années, d'ici à ce que les parts régionales soient définitivement mises en place.

RÉALISATIONS 2004-2005

Au regard des discussions avec le gouvernement fédéral en matière de pêches, le Ministère a poursuivi également les objectifs suivants :

- Obtenir du gouvernement fédéral une part régionale pour les stocks de morue du golfe du Saint-Laurent, de loup-marin, de hareng et de maquereau.
- Adapter la capacité de pêche à la ressource disponible par une rationalisation de la flotte de pêche.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a participé aux réunions du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique et à des rencontres bilatérales avec le ministre des Pêches et des Océans de même qu'avec ses collègues des provinces maritimes. Les représentations portent fruit, car le MPO a instauré des parts régionales de morue dans la zone du nord du golfe du Saint-Laurent en avril 2005. En allouant des contingents distincts pour Québec et Terre-Neuve, le gouvernement fédéral met ainsi fin au système de pêche

compétitive qui entraînait une course effrénée vers la ressource et un encombrement dans les usines de transformation. Dorénavant, l'industrie pourra mieux planifier sa saison de pêche et recueillir la ressource au moment où sa qualité est supérieure.

Par ailleurs, le Ministère a assisté aux différentes rencontres organisées par le gouvernement fédéral dans le cadre de son processus de consultation devant mener à des décisions en matière d'accès et de répartition des quotas de pêche commerciale pour chaque espèce. Le Ministère et l'industrie ont alors défendu le respect des parts historiques du Québec pour les stocks dont l'accès est partagé avec les provinces maritimes.

Le Ministère a aussi collaboré avec le gouvernement fédéral à un comité Canada-Québec sur le rétablissement de la morue et participé à un groupe de travail sur les espèces aquatiques en péril, qui réunissait des représentants de l'ensemble des provinces et des territoires du Canada.

AXE D'INTERVENTION : NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

OBJECTIF : Faire reconnaître les positions du Québec auprès du gouvernement fédéral et des autres instances concernées

INDICATEUR : Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise

- Organisation mondiale du commerce (OMC)
- Commerce agricole Canada-États-Unis: recours en droits compensateurs et antidumping contre les importations de porcs vivants du Canada
- Commerce intérieur canadien: litige sur la coloration de la margarine
- Ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

CONTEXTE

Depuis l'échec de la conférence ministérielle de Cancun en 2003, l'événement le plus important à survenir après le lancement de la ronde de Doha a été l'accord-cadre de l'OMC de juillet 2004. Cet accord-cadre donne aux négociateurs des orientations précises pour la poursuite, en ce qui concerne les différents sujets en négociation, des travaux devant mener, d'ici quelques années, à la conclusion de la ronde de Doha lancée en 2001. L'accord-cadre de juillet 2004 fixe les objectifs de la révision de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, qui est le principal enjeu de la ronde de Doha.

Dans ces négociations, le premier objectif du Québec est de préserver la gestion de l'offre en application dans le

lait, la volaille et les œufs. Le bon fonctionnement de celle-ci dépend d'un contrôle efficace des importations, qui est possible en vertu des règles actuelles sur l'accès aux marchés de l'Accord sur l'agriculture. Les niveaux des tarifs douaniers, qui permettent de contrôler les importations, sont déterminés par ces règles.

La position concertée que défend le Québec auprès des autorités fédérales est établie au sein du Comité consultatif de la Filière agroalimentaire du Québec. Le Ministère soutient un réseau d'information sur le commerce international, également sous l'égide de la Filière, qui a pour but de partager des informations sur l'évolution des négociations commerciales agricoles.

RÉSULTATS COMMENTÉS

M^{me} Françoise Gauthier, alors ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, était présente avec des représentants de l'industrie québécoise durant la négociation de cet accord-cadre à Genève en juillet 2004. Elle est intervenue pour veiller à ce que la gestion de l'offre soit protégée durant cette négociation.

À cet égard, l'accord-cadre de juillet 2004 prévoit la possibilité pour les membres de désigner un nombre approprié de produits à traiter comme sensibles, reflétant ainsi la nature particulière de certaines productions

agricoles pour de nombreux pays. C'est la première fois depuis le lancement de la ronde de Doha que les pays membres de l'OMC sont d'accord avec l'idée de créer une catégorie de produits sensibles.

Cette notion de produits sensibles place le Canada en meilleure position concernant son objectif de préserver la capacité de faire fonctionner les systèmes de mise en marché ordonnée comme la gestion de l'offre. Beaucoup de travail reste à faire pour préciser ce concept de produits sensibles.

COMMERCE AGRICOLE CANADA-ÉTATS-UNIS : RECOURS EN DROITS COMPENSATEURS ET ANTIDUMPING CONTRE LES IMPORTATIONS DE PORCS VIVANTS DU CANADA

CONTEXTE

En mars 2004, un regroupement de producteurs de porcs des États-Unis, le National Pork Producer Council (NPPC), a déposé auprès du Département du commerce des États-Unis (DOC) une pétition demandant l'imposition de droits compensateurs et antidumping à l'égard des importations de porcs vivants en provenance du Canada. Cette pétition mettait fin à une période de huit années durant laquelle le commerce des exportations canadiennes de porcs ne fut pas affectée ni visée par un tel recours.

Les allégations du NPPC étaient que le Canada subventionne de manière déloyale les exportations de porcs vivants et que les entreprises canadiennes vendent aux États-Unis des porcs à un prix inférieur à leur coût de production. Le NPPC alléguait aussi que les importations de porcs vivants du Canada causaient un préjudice à l'industrie américaine.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le 17 août 2004, le DOC concluait, sur une base préliminaire, que les importations de porcs vivants n'étaient pas subventionnées de manière déloyale. Dans la même décision, cet organisme décidait également d'exclure de l'enquête les importations de porcs de reproduction, ce qui est à l'avantage du Québec, dont la principale exportation de porcs vivants vers les États-Unis est ce type d'animaux. En octobre 2004, le DOC a rendu une décision préliminaire concernant l'antidumping. Le taux moyen des droits a été fixé à 14 %.

En mars 2005, cet organisme confirmait une décision préliminaire selon laquelle le porc canadien ne recevait pas de subventions suffisamment importantes pour que des droits compensateurs soient appliqués. Le 6 avril 2005, la Commission internationale du commerce (ITC) indiquait que les exportations de porcs vivants en provenance du Canada ne causaient aucun préjudice à l'industrie américaine. Par cette décision, les droits antidumping imposés précédemment ont été totalement retirés.

COMMERCE INTÉRIEUR CANADIEN : LITIGE SUR LA COLORATION DE LA MARGARINE

CONTEXTE

Depuis 1998, la compagnie Unilever conteste la réglementation du gouvernement du Québec sur la coloration de la margarine. Après sa défaite à la Cour d'appel du Québec à l'automne 2003, Unilever a obtenu de la Cour suprême du Canada la permission d'en appeler.

La même réglementation québécoise fait l'objet d'une plainte de l'Alberta en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Un groupe spécial (commission d'arbitrage) devant examiner la plainte a été formé en septembre 2003 et des auditions ont été tenues en mai 2005.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le 17 mars 2005, dans un jugement rendu sur le banc, la Cour suprême du Canada rejetait l'ensemble des arguments d'Unilever, notamment celui demandant que les tribunaux appliquent les accords de commerce. Par ce jugement, Québec conservait son droit de maintenir sa réglementation concernant la coloration de la margarine.

Le Québec a déposé son mémoire de défense au groupe spécial de l'ACI en septembre 2004. Les principaux arguments du Québec sont que sa réglementation constitue une mesure de protection du consommateur, qu'elle n'entraîne pas de préjudice économique aux fabricants de margarine et qu'elle ne crée pas de discrimination.

ENTENTES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS SOUS GESTION DE L'OFFRE

CONTEXTE

Dans le secteur laitier, les gouvernements et organisations provinciales de producteurs ont terminé, en 2004, les travaux relatifs à l'actualisation de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait. Ces derniers portaient principalement sur des adaptations rendues nécessaires à la suite d'une décision de l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce prise en décembre 2002 et portant sur le subventionnement des exportations canadiennes de produits laitiers.

Dans le secteur des œufs et de la volaille, à la fin des années 90, les ministres de l'Agriculture des différentes

provinces et du gouvernement fédéral ont confié à l'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA) le mandat de guider le processus d'actualisation des accords fédéraux-provinciaux (AFP) dans les secteurs du poulet, du dindon, des œufs de consommation et des œufs d'incubation. L'Office canadien de commercialisation du poulet est le seul des quatre offices canadiens à avoir terminé ce processus à ce jour. Au début de 2005, les ministres de l'Agriculture ont réaffirmé leur désir de voir à court terme la conclusion de ces travaux et ont renouvelé le mandat de l'ANRA à cet effet.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Ministère était au nombre des quatre signataires québécois qui ont paraphé la nouvelle entente globale sur la mise en commun des revenus du lait et approuvé les modifications apportées. L'ensemble des signataires provinciaux ont paraphé l'entente; on s'attend à ce que le gouvernement fédéral fasse de même d'ici la fin de 2005.

Comme signataire des AFP, le Ministère a travaillé en collaboration avec les fédérations québécoises de producteurs impliquées et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (représentant le Québec à l'ANRA) afin de développer une position québécoise forte permettant de s'assurer que le processus de révision de ces accords se fasse dans le respect des intérêts agricoles québécois.

5. MODERNISATION ET QUALITÉ DES SERVICES

ORIENTATION

Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité

ENJEU

Le gouvernement a fait de la modernisation de l'État l'une de ses grandes priorités. En ce sens, en mai 2004, il rendait public le *Plan de modernisation 2004-2007, Moderniser l'État – Pour des services de qualité aux citoyens*. Les motivations à la base de ce grand chantier l'ont conduit à identifier plusieurs objectifs : améliorer la prestation de services aux citoyens, y parvenir à moindre coût, obtenir des gains d'efficacité dans le fonctionnement de l'État et accroître la prospérité collective. Pour ce faire, on doit revoir les services publics afin de les adapter aux besoins changeants de la population et aux grands enjeux de la société québécoise. Parmi ceux-ci, les changements démographiques et la nécessité de préserver un environnement d'affaires compétitif dans un contexte de mondialisation des échanges ne manqueront pas de peser sur la capacité de l'État à donner des services dans le futur.

La contribution du Ministère à ce chantier s'inscrit dans trois axes de travail : la modernisation des interventions, les services en ligne de même que la qualité des services et la planification des ressources humaines.

AXE D'INTERVENTION : MODERNISATION DES INTERVENTIONS

CONTEXTE

Le Ministère s'est donné un plan de révision de ses principaux programmes afin de s'assurer qu'ils sont toujours pertinents, centrés sur les missions essentielles de l'État et adaptés aux besoins des clientèles. Globalement, le Ministère souhaite moderniser ses façons de faire et adopter des pratiques innovatrices, entre autres par la réorganisation des services et l'adaptation aux spécificités régionales, l'instauration de guichets uniques pour les entreprises, une utilisation accrue des technologies de l'information pour la prestation des services, la poursuite de l'implantation d'une gestion axée sur les résultats et un recours plus marqué au partenariat.

OBJECTIF :

Poursuivre le plan de révision des programmes sous l'angle de l'amélioration des façons de faire et de la performance de telle sorte que, d'ici 2008, 100 % du plan de révision des programmes du Ministère soit réalisé

PROGRAMME VISÉ	CIBLE D'ICI 2008	RÉALISATION 2004-2005
1. Programme de remboursement des taxes foncières aux exploitations agricoles et régime fiscal y afférent	100 %	56 %
2. Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ)	100 %	25 %
3. Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)	100 %	25 %
4. Offre de services-conseils en agriculture	100 %	55 %
5. Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire	100 %	47 %
6. Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture	100 %	42 %
7. Programme d'appui financier aux expositions agricoles	100 %	100 %

RÉSULTATS COMMENTÉS

Les résultats obtenus en 2004-2005 sont encourageants et confirment que les réformes sont résolument bien enclenchées, comme le démontre le tableau de la page précédente.

Dans les lignes qui suivent, nous passons brièvement en revue les programmes qui ont fait l'objet d'une réforme afin de donner les grandes lignes des résultats obtenus en 2004-2005.

1 Programme de remboursement des taxes foncières aux exploitations agricoles et régime fiscal y afférent

La stratégie d'action poursuivie est d'examiner le Programme afin de :

- freiner la croissance du fardeau fiscal des exploitations agricoles;
- contrôler la croissance des coûts du Programme;
- simplifier l'administration du régime pour la clientèle et le gouvernement.

Rappelons que ce programme existe depuis 1964 et touche 24 500 exploitations agricoles. Il a subi, au long des années, plusieurs modifications. Malgré les ajustements effectués pour en contenir les coûts, ces derniers n'ont cessé de croître. La réforme envisagée englobe deux éléments distincts, soit une modification réglementaire du Programme afin de compenser les exploitations les plus touchées par le déplacement du fardeau fiscal municipal vers l'agriculture et le développement d'une solution à long terme en matière de fiscalité agricole.

En novembre 2004, le gouvernement décidait, à titre transitoire, de modifier le Programme en introduisant notamment une bonification du taux de remboursement pour les terres d'une valeur supérieure à 1 500 \$ par hectare. Les démarches se poursuivent en vue de l'adoption d'une solution à long terme en matière de fiscalité agricole municipale qui respecte les objectifs gouvernementaux et ceux du monde municipal. En 2004-2005, les travaux ont donc porté sur le projet de loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et introduisant de nouveaux paramètres dans le Programme. Les modifications proposées ont été présentées à l'Assemblée nationale en avril 2005 et conduiront à la bonification du Programme durant l'année 2005-2006, notamment par l'introduction d'une hausse applicable du taux de remboursement, soit de 70 % à 85 %, pour la portion des taxes municipales applicable aux terres d'une valeur supérieure à 1 500 \$ par hectare.

Le gouvernement a confié un mandat conjoint au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à la ministre des Affaires municipales et des Régions et au ministre des Finances afin d'élaborer une solution à long

terme en matière de fiscalité municipale agricole, applicable à compter de 2006-2007. Des pourparlers sont amorcés entre les principaux ministères de même que les instances concernées et le travail se poursuit afin d'obtenir un consensus.

Les résultats pour l'année 2004-2005 indiquent un état d'avancement des travaux de 56 % par rapport à la cible de 100 %, dont l'atteinte est prévue pour 2008.

2 Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ)

Ce programme existe depuis 1971. Il favorise la promotion de la santé animale et l'amélioration de la qualité sanitaire des animaux et facilite, pour les éleveurs, l'accessibilité à la ferme de soins vétérinaires à un coût abordable et uniforme. La mise en application du Programme s'appuie sur une entente négociée avec l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec, le Centre de distribution de médicaments vétérinaires et l'Union des producteurs agricoles. Présentement, 436 médecins vétérinaires sont inscrits à l'entente et procurent des soins aux animaux appartenant à environ 16 000 producteurs agricoles. L'entente relative au Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ) se terminait le 31 mars 2004.

La révision prévue vise à recentrer le Programme sur la mission de protection de la santé publique et de la santé animale pour contribuer plus spécifiquement à l'épidémiosurveillance des maladies animales au Québec, à la prévention des zoonoses et des maladies animales de même qu'à la surveillance de l'antibiorésistance conformément aux orientations retenues par le MAPAQ. De plus, le Ministère entend maintenir, par cette révision, l'accessibilité des services vétérinaires à la ferme, y compris des mesures particulières pour les régions éloignées, favoriser la relève vétérinaire en milieu agricole et, enfin, permettre l'approvisionnement en médicaments et en fournitures vétérinaires sur tout le territoire du Québec.

Pour assurer une transition harmonieuse, l'entente, qui prenait fin en mars 2004, est reconduite jusqu'en mai 2005. Un groupe de travail a été mis en place avec les partenaires concernés afin de définir les paramètres de révision du Programme. Le rapport de ce comité de travail a été déposé en février 2005. Il présente un nouveau modèle d'intervention en santé animale. Les négociations pour le renouvellement de l'entente relative au Programme se poursuivront sur la base de ce nouveau modèle.

Toutes les étapes prévues pour 2004-2005 ont été réalisées, ce qui représente 25 % de la cible à atteindre d'ici 2008.

(Suite à la page suivante)

3 Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)

Le monde alimentaire doit faire face à de nouveaux enjeux. En effet, les changements observés dans la taille et la polyvalence des entreprises ainsi que la rapidité des échanges commerciaux font en sorte que les entreprises courent de nouveaux risques. Devant ces constats, le CQIASA doit modifier ses façons de faire afin de demeurer efficace et de s'adapter à cette nouvelle dynamique.

Cette modernisation passe inévitablement par une série d'actions : une amélioration de l'efficacité et de l'efficience dans l'utilisation des ressources, une plus grande responsabilisation de tous les acteurs de la chaîne bioalimentaire, le développement d'un partenariat en matière de contrôle et d'innocuité et un financement stable des activités de contrôle de l'innocuité des aliments.

Le Centre entend s'assurer que le Québec demeure un chef de file et maintienne son avance au chapitre de la traçabilité, de la performance de son système d'évaluation du niveau de risque des entreprises, de l'inspection basée sur cette charge de risque et du maillage de toute la chaîne bioalimentaire en appui à la sécurité alimentaire.

Les travaux de l'année 2004-2005 ont consisté à développer une stratégie réaliste qui tienne compte à la fois des préoccupations gouvernementales et de celles de la clientèle visée par les activités du CQIASA. À cette fin, le MAPAQ a créé un comité de travail composé des huit associations représentatives de l'industrie. Les travaux ont conduit au dépôt d'un plan d'action s'échelonnant sur trois ans. La stratégie retenue repose sur les composantes suivantes : la formation du personnel en établissement, la coordination des activités d'inspection privées et publiques, l'intégration des coûts de l'innocuité dans les coûts d'exploitation des entreprises et la responsabilisation de ces dernières.

En ce qui concerne les résultats de l'année 2004-2005 par rapport aux objectifs à atteindre d'ici 2008, on évalue à 25 % le niveau de réalisation des étapes de la stratégie visant à moderniser la base de financement du CQIASA.

4 Offre de services-conseils en agriculture

Dans le contexte des besoins croissants des entreprises agricoles pour des services-conseils diversifiés et des défis posés par les contraintes budgétaires et le renouvellement des effectifs de l'État, le projet de modernisation consiste à établir les principes encadrant le soutien aux services-conseils offert par l'État, à préciser la nature des services à soutenir et à proposer des modes d'organisation compatibles avec les principes établis et les services offerts. Le Ministère estime que les services-conseils

jouent un rôle stratégique dans l'amélioration des performances techniques (efficacité) et économiques (rentabilité) des entreprises agricoles.

L'année 2004-2005 aura été déterminante au chapitre de la modernisation de l'offre des services-conseils en agriculture puisque plus de la moitié du travail a été réalisé (55 %). En effet, le Ministère a terminé sa réflexion interne et analysé divers scénarios en vue de discuter avec les clientèles. Par la suite, des consultations et des discussions avec les partenaires et les clientèles ont permis d'identifier les besoins à combler et les objectifs à viser dans le cadre d'une réorganisation des services-conseils. La mise en œuvre de réseaux régionaux de services-conseils aux entreprises agricoles permettra de répondre aux besoins exprimés. Les discussions se poursuivront en 2005-2006 afin de concrétiser l'implantation de ces réseaux régionaux.

5 Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire

Dès l'hiver 2003-2004, le Ministère a amorcé des travaux de modernisation des services gouvernementaux destinés à la transformation alimentaire. Le but visé était d'offrir aux entreprises de transformation alimentaire un accès intégré et régionalisé à l'ensemble des services gouvernementaux pertinents et d'assurer à ces entreprises une mise à contribution coordonnée de tous les intervenants utiles à l'avancement de leurs projets ou à la satisfaction de leurs besoins. Le projet comprend trois éléments : la réorganisation de la prestation des services par la mise sur pied de Transformation alimentaire Québec (TRANSAQ), des ententes et des mécanismes de collaboration avec les principaux partenaires et l'élaboration d'un plan d'affaires couvrant la période 2005-2008 pour répondre à certaines grandes priorités.

Le travail accompli en 2004-2005 constitue une solide assise pour la réalisation de ce grand chantier, près de la moitié (47 %) du travail ayant été réalisé. Ainsi, beaucoup d'efforts ont été consentis pour préciser le projet et s'assurer qu'il réponde bien aux attentes de l'industrie et aux objectifs poursuivis par le gouvernement de même que pour franchir les différentes étapes conduisant à sa mise en œuvre. Voici dans l'ordre les faits marquants de l'année :

- inscription du projet de modernisation des services destinés à la transformation alimentaire au Plan de modernisation 2004-2007, annoncé par le gouvernement;
- présentation du projet aux diverses organisations représentatives de l'industrie et aux principaux ministères et organismes gouvernementaux fédéraux et québécois concernés;

(Suite à la page suivante)

- présentation et discussion, au comité de révision, des structures de l'État et des programmes gouvernementaux issus de la démarche gouvernementale de modernisation;
- annonce de la création de Transformation alimentaire Québec, une unité régie par une convention de performance et d'imputabilité.

Des travaux importants ont également été conduits au regard de l'organisation administrative de Transformation alimentaire Québec, de l'élaboration du premier plan d'affaires, des ententes et des mécanismes de collaboration avec les partenaires institutionnels et de la formation du Conseil des entrepreneurs.

6 Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture

L'exercice de modernisation entrepris consiste à revoir l'ensemble des outils financiers et professionnels destinés au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales sur la base de leur efficience et de leur efficacité.

L'objectif principal de la révision de ces outils financiers est de diminuer le nombre d'interventions financières de type « soutien récurrent » au profit d'autres mesures conjoncturelles et de développement. Cette modernisation touche l'ensemble des programmes destinés aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux transformateurs de même que les interventions en matière de R-D et les actions menées en appui technologique au Ministère.

Au regard des différentes étapes identifiées pour la révision des interventions, le travail a progressé en 2004-2005, le degré de réalisation de celui-ci étant estimé à 42 %. Le Programme de soutien à la concertation a été complètement revu. Il est maintenant mieux adapté aux structures de concertation dont s'est doté le Réseau pêches et aquaculture Québec. Des progrès significatifs sont également notés pour la révision du Programme d'appui au secteur de la capture, notamment avec la révision des mesures de soutien au financement de la flotte de pêche (garanties de prêt et appui à la flotte de pêche côtière) et l'examen de différentes mesures de stabilisation du revenu des pêches.

En ce qui concerne la R-D et l'appui technologique, l'exercice visait à établir, avec les clientèles et les partenaires, un service intégré susceptible de générer des revenus autonomes et des effets de levier importants. Le dossier a donné lieu au dépôt d'une proposition de plan d'action.

7 Programme d'appui financier aux expositions agricoles

L'objectif du Ministère était de moderniser le Programme afin de le recentrer sur le soutien au réseau des expositions agricoles, sur la promotion de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que sur l'appui à l'excellence. Les représentants de l'Association des expositions agricoles du Québec (AEAQ) ont participé aux discussions entourant les travaux d'élaboration d'un nouveau programme. Rappelons que le Programme d'appui financier aux expositions agricoles a été mis sur pied en 1998 comme mesure compensatoire à la suite de l'abolition des casinos forains.

Des changements importants ont été apportés au Programme par l'introduction d'une approche régionalisée qui est de nature à favoriser le partenariat entre les acteurs régionaux et une meilleure adéquation du Programme avec les besoins de développement des expositions agricoles. De fait, les responsables des expositions agricoles auront à travailler avec les directions régionales du Ministère, qui seront chargées de la mise en œuvre, de l'administration et de l'animation des comités régionaux. L'étude des plans d'affaires et des projets de même que l'établissement des priorités sont confiés aux comités régionaux où siègeront le Ministère, les représentants des expositions agricoles et ceux de l'AEAQ. Par ailleurs, une reddition de comptes pourra s'exercer puisque des indicateurs, déterminés en collaboration avec les responsables des expositions agricoles, permettront de faire les bilans nécessaires et de réajuster, au besoin, les interventions du Ministère.

Les travaux de modernisation ont été terminés en 2004-2005. Le Programme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 3 ans et un soutien global de 4,8 M\$, soit 1,6 M\$ par année. Les temps forts des travaux peuvent se résumer ainsi :

- dépôt auprès des dirigeants de l'AEAQ, en octobre 2004, d'une première version du Programme avec quelques scénarios possibles;
- rencontre entre l'ensemble des administrateurs de l'Association et les représentants du Ministère, en décembre 2004, en vue de peaufiner le Programme en fonction des commentaires de l'Association;
- présentation, en janvier 2005, des nouvelles orientations et modalités du programme 2005-2007 lors d'une assemblée générale spéciale de l'AEAQ.

AXE D'INTERVENTION : SERVICES EN LIGNE

CONTEXTE

Afin de rehausser l'efficacité des interventions, il est important de considérer de nouvelles façons de faire, dont la mise à profit des nouvelles technologies dans la prestation des services du Ministère. Une utilisation accrue des technologies de l'information représente une voie d'avenir qui s'inscrit dans la nouvelle vision du gouvernement en ligne. Cela implique une révision complète de la façon de rendre accessible l'information auprès des clientèles ayant de plus en plus recours à Internet et d'offrir des services en ligne.

OBJECTIF : Rendre la majorité des services du Ministère accessibles en ligne et amener la clientèle à y recourir davantage

INDICATEURS	RÉSULTATS			
Évolution de l'utilisation des services du Ministère par voie électronique	2004-2005		2003-2004	
Site	MAPAQ	ITA	MAPAQ	ITA
Volet informationnel ¹ Nombre de visiteurs	92 072	21 049	—	—
Nombre de visites	120 334	24 568	—	—
Volet transactionnel Nombre de transactions	1 053	—	805	—

1. Les statistiques ont été compilées à partir du 1^{er} novembre 2004.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Depuis le 1^{er} novembre 2004, le Ministère offre un portail complètement renouvelé d'un point de vue informationnel et technologique. Ce projet s'inscrit dans la Vision d'affaires électroniques du MAPAQ, qui privilégie notamment une meilleure articulation de l'offre de services réalisée par l'entremise du site Internet en fonction des besoins de la clientèle. Elle est maintenant présentée sous forme de « grappes de services », par secteur d'activités. À la suite de ce changement majeur, nous avons grandement amélioré notre outil ainsi que notre méthode de collecte de données statistiques, offrant un degré de précision nettement supérieur à celui de l'ancienne méthode utilisée par les années passées.

Ainsi, on compte 144 902 visites effectuées par plus de 113 121 visiteurs depuis le 1^{er} novembre 2004. Ces derniers ont fréquenté le portail du MAPAQ, qui inclut maintenant le site de l'Institut de technologie agro-alimentaire. Basé sur les statistiques des 3 derniers mois (de janvier à mars 2005), l'achalandage a connu une nette progression pour atteindre 41 000 visites en mars. Pour le volet transactionnel, le nombre d'exploitants d'établissements alimentaires qui ont franchi toutes les étapes et payé leur permis par l'entremise du site Internet a grimpé à 1 053, ce qui représente une augmentation de 31 %.

RÉALISATIONS 2004-2005

SERVICES TRANSACTIONNELS

Le nouveau portail est aussi la porte d'entrée pour les services transactionnels offerts aux producteurs agricoles. Ainsi, depuis janvier 2005, ceux-ci peuvent consulter directement en ligne leur dossier et, s'ils le désirent, le faire imprimer. De plus, un projet pilote réalisé en 2004 auprès de quelques producteurs leur a permis de modifier leur dossier.

Le Programme d'analyse des troupeaux de bovins de boucherie du Québec (PATBQ) offre, aux producteurs de troupeaux de bovins, des outils de gestion électroniques permettant notamment de faire l'inventaire des sujets et d'évaluer la performance de la progéniture, le tout basé sur la génétique des troupeaux. Depuis janvier 2005, il permet au producteur de consulter en ligne les données le concernant et de produire des formulaires et des rapports sur son exploitation.

INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE

Afin de soutenir adéquatement et de façon continue les services directs à la population, et ce, dans un environnement sécuritaire, le Ministère poursuit le renouvellement de son équipement informatique et normalise ses outils technologiques. Un programme complet de formation permet de transmettre à l'ensemble des employés du Ministère les bonnes pratiques en matière de gestion du poste de travail et de sécurité de l'information numérique.

NOUVEAUX SERVICES EN DÉVELOPPEMENT

Le Ministère a livré, en mars 2005, un système de gestion épidémiologique. Ce système permet d'assurer le respect de la nouvelle réglementation sur l'identification permanente des animaux d'espèces bovines, de retracer rapidement les animaux impliqués lors de crises épidémiologiques et d'assurer la biosécurité des aliments consommés par les Québécois. D'autres espèces seront ajoutées au cours des prochaines années, ce qui permettra d'avoir un outil complet d'aide à la prise de décisions assurant une rapidité d'intervention et des économies substantielles du point de vue organisationnel et dans le secteur bioalimentaire en général.

Par ailleurs, toujours soucieux de la protection de l'environnement, le Ministère continue la mise en place d'un système de gestion intégrée des informations agroenvironnementales. Ce système facilitera la prise de décisions relativement au ciblage de programmes et d'interventions en agroenvironnement. De plus, le Ministère, dans une démarche d'optimisation de ses processus, a regroupé deux opérations majeures de collecte d'informations auprès des producteurs pour produire notamment le Suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, récemment publié.

PORTAIL GOUVERNEMENTAL DE SERVICES AUX ENTREPRISES

Le Portail gouvernemental de services aux entreprises (PGSE) réunit, à la même adresse, tous les renseignements dont les entreprises ont besoin pour traiter avec les différents ministères et organismes. Le MAPAQ a participé aux travaux du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation en s'associant aux douze grappes présentes : démarrage, financement, ressources humaines, innovation et conseils, exportation, importation, transformation juridique, fermeture, « investir au Québec », « remplir vos obligations courantes », « faire affaire avec les gouvernements » et « faire la promotion ». L'accès en ligne est actuellement pleinement opérationnel. De plus, quelques formulaires associés aux permis sont en voie d'être intégrés au PGSE et seront dynamisés sous peu : « demande de permis de vente aux enchères d'animaux vivants », « demande de permis de transport du lait », « demande de permis de vente en gros de succédanés de produits laitiers » et « demande de permis de distributeur de lait ».

AXE D'INTERVENTION : QUALITÉ DES SERVICES ET PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

CONTEXTE

Sur le thème « Bien vous servir nous tient à cœur », la déclaration de services aux citoyens du Ministère comporte cinq grands objectifs en matière de qualité des services : l'accessibilité, la courtoisie, l'empressement, l'équité et la qualité. L'évaluation de la satisfaction des clientèles est mesurée selon les principaux services de première ligne offerts⁵, à savoir le service-conseil en région, l'inspection des aliments et la santé animale, la pêche et l'aquaculture commerciales et le soutien au développement des entreprises agroalimentaires.

OBJECTIF : Offrir des services de qualité conformément à la déclaration de services aux citoyens

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2004-2005
Taux de satisfaction des clientèles du Ministère	Maintien du taux de satisfaction au-dessus de 95 %	Taux de satisfaction de 97 % chez les clients interrogés au regard des services reçus

RÉSULTAT COMMENTÉ

Dans le but de connaître le niveau de satisfaction de la clientèle⁵, un sondage a été réalisé par une firme externe auprès de personnes ayant traité avec le Ministère au cours de la dernière année. Les résultats de cette enquête téléphonique, menée auprès d'un échantillon de 1 391 répondants, révèlent que 97 % des clients interrogés se sont dits satisfaits des services reçus. En ce qui a trait aux éléments qui sont mentionnés précisément dans la déclaration de services aux citoyens, les niveaux de satisfaction sont également bons.

- Accessibilité des services : taux de satisfaction de 97 %, dont 25 % de personnes très satisfaites.
- Courtoisie du personnel : taux de satisfaction de 98 %, dont 50 % de personnes très satisfaites.
- Empressement du personnel à répondre : taux de satisfaction de 97 %, dont 38 % de personnes très satisfaites.
- Équité : taux de satisfaction de 96 %, dont 40 % de personnes très satisfaites.

5. En raison des modifications apportées au Programme de remboursement des taxes foncières aux exploitations agricoles au cours de la dernière année, la clientèle de ce programme a été exclue de l'enquête. La clientèle de l'Institut de technologie agroalimentaire est également exclue puisque cet institut est soumis à d'autres règles d'évaluation. Il doit notamment se conformer à la Politique d'évaluation des apprentissages et à la Politique d'évaluation des programmes, qui sont sous la responsabilité de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

OBJECTIF :

Améliorer la connaissance et la compréhension des attentes de la population à l'égard du secteur bioalimentaire et de l'action du Ministère

CONTEXTE

Depuis quelques années, le secteur bioalimentaire québécois doit composer avec de nouvelles préoccupations de la population qui exercent une influence accrue sur son développement. Les citoyens manifestent davantage leurs attentes à l'égard, notamment, de la protection de l'environnement, de la cohabitation sur le territoire et de la sécurité des aliments qu'ils consomment. Une intervention équilibrée qui concilie le développement économique du secteur et les attentes de la population exige que l'on connaisse bien ces attentes et que l'on en suive l'évolution.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Un sondage a été réalisé par une firme externe au printemps 2004 afin de connaître les principales perceptions et opinions de la population à l'égard du secteur bioalimentaire. Réalisée auprès d'un échantillon de 1 005 répondants, cette enquête a permis de recueillir des données (connaissances ou opinions) sur des sujets tels que l'intérêt et les préoccupations à l'égard de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation; les responsabilités et les interventions du Ministère; la qualité et la sécurité des aliments; la protection de l'environnement et l'emploi dans le secteur bioalimentaire.

Ce sondage révèle que 69 % des citoyens se disent intéressés par l'agriculture, les pêcheries et l'alimentation. Interrogés sur les événements récents qui ont retenu le plus leur attention dans le domaine bioalimentaire, les personnes interrogées ont indiqué la vache folle (41 %) et la grippe aviaire (40 %). Elles ont davantage été marquées par ces deux événements que par tout autre événement de l'actualité et ces maladies

sont aussi ce qui les inquiète le plus parmi les sources de préoccupations possibles à l'égard des aliments. Cependant, 87 % des Québécois estiment que les produits alimentaires en vente au Québec ne présentent pas de risque pour la santé.

La majorité des personnes sondées (63 %) estiment que le MAPAQ s'acquitte bien de ses responsabilités. À la question relative à la protection de l'environnement, plus des trois quarts des répondants (78 %) se disent inquiets des effets des productions animales sur l'environnement, alors que 57 % se préoccupent des effets de l'élevage des poissons. Enfin, une grande proportion de personnes croient que l'emploi diminuera au cours des prochaines années, tant dans le secteur des productions agricoles (55 %) que dans celui des pêches (49 %). Seul le secteur de la transformation alimentaire est perçu comme offrant de bonnes perspectives de croissance de l'emploi selon 44 % des personnes interrogées.

OBJECTIF : Implanter un processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de modernisation de l'État

CONTEXTE

Dans la foulée du Plan de gestion des ressources humaines du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), le Ministère doit procéder à un exercice annuel de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre permettant d'établir le portrait actuel de celle-ci, de prévoir l'effectif nécessaire pour réaliser les missions de l'organisation, de cerner les secteurs et les emplois vulnérables, de dégager les pénuries et les surplus de main-d'œuvre et de mettre en place des stratégies pertinentes de gestion des ressources humaines. Un calendrier d'implantation définit les différents biens livrables selon une échéance déterminée.

INDICATEUR	CIBLE 2004-2005	RÉSULTAT 2004-2005
Implantation du processus de planification	Dépôt au SCT d'une première partie du plan triennal de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre selon le calendrier prévu	Réalisé

RÉSULTAT COMMENTÉ

Au cours de l'année 2004-2005, le Ministère a entrepris l'élaboration de son plan triennal de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre pour la période 2005-2008.

La première partie du plan a été déposée à l'automne 2004 ainsi que le prévoyait le calendrier fixé par le Secrétariat du Conseil du trésor. Cette partie comprend, pour les trois années à venir, les prévisions de départs à la retraite de même que les besoins au regard des postes à combler, et ce, dans le respect de la cible de réduction des effectifs fixée par le SCT. Pour l'instant, le taux général de renouvellement de la main-d'œuvre est de 50 % des départs à la retraite pour l'ensemble de la fonction publique.

La deuxième partie du plan, que le Ministère devra déposer à l'automne 2005, contiendra l'analyse de l'effectif en place, une projection de l'effectif requis tenant compte du taux modulé de renouvellement du personnel et les moyens à mettre en œuvre pour amoindrir les écarts constatés. Il présentera également des stratégies concernant, selon le cas, le redéploiement et la requalification de la main-d'œuvre, les postes à combler de même que l'attraction ou la rétention de la main-d'œuvre.

Annexes



ANNEXE 1 : EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

ANNEXE 1.1

Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

Dans la foulée de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a énoncé sa propre politique linguistique en 1997.

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, la responsable de l'application de la politique linguistique au Ministère est intervenue à cinq reprises auprès de gestionnaires ou de collègues pour expliquer les dispositions de cette politique et expliquer les droits et obligations du Ministère à cet égard dans différentes circonstances. Ses interventions ont porté sur la correspondance, l'affichage et la publication de textes dans les médias.

La tenue de la Francofête a été annoncée par l'entremise de l'intranet ministériel et des enveloppes contenant la paie, de sorte que tout le personnel, quelle que soit sa région d'affectation, a eu accès à l'information et au matériel d'animation préparés par l'Office québécois de la langue française.

De plus, une douzaine de chroniques linguistiques traitant de points de grammaire ou d'orthographe ont été rédigées à l'intention du personnel et déposées dans l'intranet ministériel.

ANNEXE 1.2

Plan gouvernemental de protection des renseignements personnels

Depuis l'adoption du Plan gouvernemental de protection des renseignements personnels, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a mis en œuvre un plan de communication visant à ce que chaque personne travaillant au Ministère, et ce, à tous les niveaux, fasse de la protection des renseignements personnels l'une de ses préoccupations quotidiennes dans l'exécution de son travail.

Pour ce faire, il est vite apparu nécessaire de jumeler la protection des renseignements personnels et la sécurité des actifs informationnels, notamment en fusionnant les comités dédiés à ces fonctions et en confiant à une seule personne le rôle de responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de responsable de la sécurité de l'information numérique. Le comité ministériel responsable de la sécurité informatique au Ministère regroupe les préoccupations reliées à la protection des renseignements personnels et celles ayant trait à la sécurité de l'information numérique. Ainsi, il est plus facile de coordonner les activités de formation ou de sensibilisation et de traiter adéquatement les questions relatives à la protection de la vie privée de nos clients et de notre personnel.

Le Ministère estime que la formation et la sensibilisation demeurent les moyens les plus efficaces de permettre aux membres de son personnel de s'approprier les principes énoncés dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

C'est dans cette perspective que le Ministère a développé un outil ayant pour objectif de sensibiliser l'ensemble du personnel à l'importance de la protection des renseignements personnels et aux bonnes pratiques en matière de sécurité de l'information numérique. Pragmatique et synthétique, cet outil résume de façon claire et succincte les actions à favoriser pour atteindre ces objectifs. Par sa forme originale, il s'est révélé à coup sûr très efficace pour tout le personnel.

Enfin, le soutien et le conseil auprès du personnel du Ministère se sont poursuivis en insistant sur les mécanismes administratifs et juridiques permettant d'assurer l'accès aux documents et le respect de la vie privée de notre clientèle.

ANNEXE 1.3

Suivi des objectifs des programmes d'accès à l'égalité et du plan d'embauche pour certains groupes cibles

Nominations pour la période du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005				
	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre de personnes embauchées	10	178	113	19

Nominations de membres des communautés culturelles, d'anglophones et d'autochtones pour la période du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005				
	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
	CC	Angl.	Aut.	Total
Nombre de personnes embauchées	1	0	0	1
Pourcentage	10	0	0	10

L'objectif visé concernant le taux d'embauche pour ces groupes cibles est de 25 % pour l'ensemble de la fonction publique.

Situation de la représentation des membres des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones au 31 mars 2005				
	Réguliers			
	CC	Angl.	Aut.	Total
Nombre de personnes	61	12	5	78
Pourcentage	3,3	0,7	0,3	4,2

Le Programme d'accès à l'égalité de la fonction publique pour les membres des communautés culturelles comporte un objectif de 9 % de représentation.

Situation de la représentation au 31 mars 2005 et des nominations pour la période du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 en ce qui concerne les personnes handicapées				
	Réguliers			
Nombre de personnes embauchées	0			
Représentativité en nombre	25			
Pourcentage (représentativité)	1,3			

Le Plan d'embauche gouvernemental pour les personnes handicapées comporte un objectif de 2 % de représentation.

Situation de la représentation féminine dans certaines classes d'emploi pour les emplois réguliers au 31 mars 2005					
	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel ouvrier
Nombre de femmes	27	268	285	260	1
Pourcentage	22,9	33,5	47,3	95,2	1,9

* Y compris les ingénieurs, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants et les médecins.

ANNEXE 1.4

Engagements et réalisations en matière d'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises

Au cours de l'année 2004-2005, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a posé un certain nombre de gestes s'inscrivant dans l'approche globale du gouvernement du Québec visant à alléger le fardeau réglementaire et administratif⁶ des entreprises québécoises :

- Mise en place de Transformation alimentaire Québec, qui est constitué, entre autres, d'un guichet central et de guichets régionaux chargés d'offrir aux entreprises de transformation alimentaire un accès intégré et régionalisé aux services et aux programmes gouvernementaux tant québécois que fédéraux;
- Simplification du Programme de remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles, notamment par l'introduction d'un formulaire personnalisé et d'une méthode de calcul facile. Constitution d'un seul dossier client au lieu d'un dossier par service comme auparavant;
- Allègement du processus d'évaluation environnementale requis lors de la présentation de projets dans le cadre du programme Prime-Vert, notamment grâce à l'élaboration de formulaires plus faciles à utiliser;
- Refonte du site Internet du Ministère afin de le rendre plus facile d'accès, que ce soit aux fins de consultation ou d'obtention de formulaires.

ANNEXE 1.5

Code d'éthique et de déontologie

Le personnel du Ministère a accès par l'intranet au cadre de gestion *Éthique et valeurs*, qui comprend notamment un résumé des obligations de tout fonctionnaire ainsi que la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise, le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique, la Directive sur les conflits d'intérêts et les demandes d'aide financière, technique et professionnelle et la Directive sur les cadeaux, marques d'hospitalité ou autres avantages.

Le Ministère a, par ailleurs, poursuivi la sensibilisation de son personnel à l'importance de l'éthique dans la fonction publique québécoise en maintenant une présentation spécifique de ce dossier à l'ordre du jour des sessions ministérielles d'accueil des nouveaux employés.

Le répondant ministériel a participé aux activités du réseau gouvernemental des répondants. Il a aussi agi à titre de conférencier lors d'entretiens avec des membres du personnel de la Direction générale de l'alimentation et participé à quelques analyses de cas.

Enfin, le Ministère a déposé son Plan stratégique 2005-2008, élaboré notamment sur la base de l'exercice de réflexion entamé l'an dernier autour de ses valeurs organisationnelles.

6. Un ensemble d'autres mesures d'allègement administratif se trouvent sous l'axe d'intervention des services en ligne.

ANNEXE 1.6

Suivi des recommandations contenues dans le Rapport du vérificateur général du Québec 2003-2004

TOME 1, CHAPITRE 3

Développement durable au gouvernement du Québec

Mise en contexte

La vérification avait pour objectifs, d'une part, de déterminer si l'encadrement gouvernemental en matière de développement durable favorise l'intégration de ce concept dans les activités respectives des ministères et, d'autre part, d'apprécier dans quelle mesure ces derniers intègrent le concept de développement durable dans leurs processus de décision.

Dans son rapport, le vérificateur général recommande aux ministères d'intégrer le développement durable dans leurs processus de décision, de s'assurer que l'ensemble de leur personnel soit sensibilisé à ce concept et, enfin, de définir des objectifs, des cibles et des indicateurs qui permettront d'apprécier les effets de leurs actions dans le domaine du développement durable.

Bilan ministériel

Rappelons que le gouvernement du Québec a rendu public, en novembre 2004, le Plan de développement durable du Québec, qui prévoit la participation de l'ensemble des secteurs du gouvernement à la mise en place d'une stratégie unique et d'une vision partagée en matière de développement durable. Ce plan s'articule autour d'une législation sur le développement durable, d'une stratégie gouvernementale en matière de développement durable, de plans d'action ministériels, ainsi que d'un mécanisme d'évaluation des résultats et de reddition de comptes sous la responsabilité d'un commissaire au développement durable.

Quant au MAPAQ, il n'a pas attendu l'implantation d'un cadre législatif pour agir. En 2004-2005, il a préparé son nouveau plan stratégique (2005-2008), qui intègre le développement durable et inclut des objectifs et des indicateurs ayant trait à plusieurs des principes directeurs proposés dans le document de consultation relatif au Plan de développement durable du Québec, notamment les suivants : santé et qualité de vie, protection de l'environnement, efficacité économique, accès au savoir et prévention. De plus, dans un mémoire au Conseil des ministres déposé le 25 novembre 2004, la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation annonçait son intention de modifier la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14) pour permettre à ce dernier « d'exercer ses pouvoirs en matière

de politiques et de programmes dans une perspective de développement durable ». Cela dit, le MAPAQ a la volonté de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale en matière de développement durable, en tenant compte des particularités du secteur bioalimentaire et des efforts déjà déployés à cet égard dans ce secteur.

Rappelons par ailleurs que le Ministère, par l'intermédiaire de la Direction générale de l'agroenvironnement, est membre du Comité interministériel sur le développement durable (CIDD). Le MAPAQ participe aussi aux travaux du Groupe de travail sur le développement durable (GTDD) du CIDD, dont le mandat principal est d'élaborer un projet de stratégie gouvernementale en matière de développement durable. C'est ce groupe qui a réalisé la réflexion préalable à l'élaboration des différentes composantes du Plan de développement durable du Québec.

Le Plan de développement durable du Québec constitue la réponse gouvernementale aux recommandations du vérificateur général. Il vise à implanter, de façon stable et cohérente, le développement durable dans toute l'Administration et, plus largement, dans l'ensemble de la société québécoise. Le MAPAQ participe pleinement à sa réalisation.

TOME 1, CHAPITRE 5

Agences et unités autonomes de service : bilan de la situation

Mise en contexte

Au cours de l'année 2003-2004, le vérificateur général du Québec a procédé à une vérification d'envergure gouvernementale portant sur la gestion axée sur les résultats dans les agences et les unités autonomes de service (UAS), dont le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA). La vérification visait globalement à dresser un bilan de la formule de l'unité autonome de service et de l'agence.

Bilan ministériel

Un plan de mise en œuvre des suivis du rapport de vérification a été élaboré. La révision du plan d'affaires couvrant la période de 2004 à 2008 est terminée et des efforts soutenus ont été consentis afin d'y intégrer des recommandations particulières concernant les objectifs, les indicateurs de mesure de même que l'intégration de cibles annuelles. La recommandation spécifique du vérificateur général au regard de la reddition de comptes a été prise en considération, à savoir l'amélioration de la description des résultats.



ANNEXE 1.7

Bilan triennal (2001-2004) des moyens d'actualisation de la Politique concernant la santé des personnes au travail

L'implantation de la Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise est en vigueur depuis 2001. Toutefois, l'esprit d'une telle prise de conscience au Ministère a pris racine dès le début des années 90, et ce, par la mise en branle de certaines activités visant à favoriser la santé des personnes dans son organisation. Le Programme d'aide aux employés (PAE), l'aide à l'arrêt tabagique, l'implantation d'une politique et d'un cadre de référence pour contrer la violence dans le secteur de l'inspection des aliments et la mise en place de comités de santé et de sécurité sont le reflet de ce souci de la santé des personnes au Ministère.

De 2001 à 2004, le Ministère a renforcé la structure administrative et implanté un « cadre de gestion » capable de soutenir l'organisation relativement à cette politique. Il a vu aussi à développer une approche visant à améliorer la santé globale, le tout axé sur la prévention. Orientation ministérielle, activités de promotion de la santé physique, mise en place de cliniques de prévention, développement d'un programme de soutien à la santé mentale et mise en œuvre d'un plan d'action pour favoriser la santé mentale et physique sont quelques-unes des réalisations visant à soutenir et à alléger les mécanismes de gestion en ce qui concerne la santé des personnes.

Le Ministère a également développé :

- une approche et animé des ateliers de réflexion et de sensibilisation à l'importance de la « reconnaissance »;
- des contenus spécifiques en matière de harcèlement psychologique et de violence et nommé un représentant ministériel en ces domaines.



ANNEXE 2: LOIS ADMINISTRÉES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)
 Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)
 Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)
 Loi sur les appellations réservées (c. A-20.02)
 Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)
 Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)
 Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2, section IV)
 Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1)
 Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)
 Loi sur la protection des plantes (c. P-39.01)
 Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)
 Loi sur les cités et villes (c. C-19, articles 1a, 29.2 et 29.2.1)
 Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 1, 10.9, 10.10 et 717)
 Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)
 Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)
 Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)
 Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)
 Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)
 Loi sur l'aquaculture commerciale (c. A-20.2)
 Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)
 Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)
 Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)
 Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)
 Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte de végétaux aquatiques (c. P-9.01)
 Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (1993, c. 53, articles 7 et 8)
 Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et d'autres dispositions législatives
 (L.Q., 2000, c. 26, articles 68 à 76)
 Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)
 Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche inc. (1983, c. 6)
 Charte de la Ville de Montréal (c. C-11.4, articles 58 et 60 de l'annexe I-C, décret 1308-2001 [2001]
 133, G.O.2, 7587, article 26)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)
 Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)
 Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)
 Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)
 Loi sur le crédit forestier (c. C-78)
 Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)
 Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)
 Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60, articles 1 à 3 et 16 à 20)

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)
 Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

ANNEXE 3: POUR NOUS JOINDRE

LES COORDONNÉES DU SIÈGE SOCIAL DU MAPAQ SONT LES SUIVANTES :

200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6
CANADA
Renseignements: (418) 380-2110
Joindre quelqu'un: (418) 380-2100
Sans frais: 1 888 222-MAPA (6272)
Internet: www.mapaq.gouv.qc.ca

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent

335, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Tél. : (418) 727-3615
Téléc. : (418) 727-3967

Capitale-Nationale

1685, boulevard Wilfrid-Hamel
Édifice n° 2, bureau RC-22
Québec (Québec) G1N 3Y7
Tél. : (418) 643-3433
Téléc. : (418) 644-8263

Montréal-Laval-Lanaudière, secteur Laval

867, boulevard L'Ange-Gardien, C. P. 3396
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Tél. : (450) 589-5785
Téléc. : (450) 589-7812

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

34, boulevard Perron Ouest, C. P. 524
Caplan (Québec) G0C 1H0
Tél. : (418) 388-2282
Téléc. : (418) 388-2834

Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord

801, chemin du Pont-Taché Nord, bureau 1.02
Alma (Québec) G8B 5W2
Tél. : (418) 662-6486
Téléc. : (418) 668-8694

Mauricie

5195, boulevard des Forges, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : (819) 371-6761
Téléc. : (819) 371-6976

Estrie

4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Tél. : (819) 820-3001
Téléc. : (819) 820-3942

Abitibi-Témiscamingue

180, boulevard Rideau, bureau 2.01
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Tél. : (819) 763-3287
Téléc. : (819) 763-3359

Chaudière-Appalaches

675, route Cameron, bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Tél. : (418) 386-8121
Téléc. : (418) 386-8345

Montréal, secteur Est

1355, rue Gauvin, bureau 3300
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Tél. : (450) 778-6530
Téléc. : (450) 778-6540

Montréal, secteur Ouest

177, rue Saint-Joseph, 2^e étage
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Tél. : (450) 427-2000
Téléc. : (450) 427-0407

Centre-du-Québec

460, boulevard Louis-Fréchette, 2^e étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : (819) 293-8501
Téléc. : (819) 293-8446

Outaouais-Laurentides, secteur Outaouais

999, rue Dollard
 Gatineau (Québec) J8L 3E6
 Tél. : (819) 986-8544
 Téléc. : (819) 986-9299

Outaouais-Laurentides, secteur Laurentides

617, boulevard Curé-Labelle, bureau 100
 Blainville (Québec) J7C 2J1
 Tél. : (819) 986-8544
 Téléc. : (819) 986-9299

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION**Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine–****Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord**

1600, rue Bersimis
 Chicoutimi (Québec) G7K 1H9
 Tél. : (418) 698-3530
 Téléc. : (418) 698-3533

Mauricie–Centre-du-Québec–Estrie

5195, boulevard des Forges, bureau 55
 Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
 Tél. : (819) 371-6844
 Téléc. : (819) 371-4907

Montréal

1355, rue Gauvin, bureau 3300
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
 Tél. : (450) 778-6517
 Téléc. : (450) 778-6538

Capitale-Nationale–Chaudière–Appalaches

2700, rue Einstein, bureau F.1.106
 Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8
 Tél. : (418) 643-1632
 Téléc. : (418) 644-6327

Outaouais–Laurentides–Abitibi-Témiscamingue

999, rue Dollard
 Gatineau (Québec) J8L 3E6
 Tél. : (819) 986-8985
 Téléc. : (819) 986-9793

**DIRECTION GÉNÉRALE DES PÊCHES ET
DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES****Gaspésie**

96, montée de Sandy Beach, bureau 205
 Gaspé (Québec) G4X 2V6
 Tél. : (418) 368-7631
 Téléc. : (418) 360-8851

Îles-de-la-Madeleine

125, chemin du Parc, bureau 101
 Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1B3
 Tél. : (418) 986-2098
 Téléc. : (418) 986-4421

Côte-Nord

466, rue Arnaud
 Sept-Îles (Québec) G4R 3B1
 Tél. : (418) 964-8521
 Téléc. : (418) 964-8744

Estuaire et eaux intérieures

1773, boulevard Louis-Fréchette
 Nicolet (Québec) J3T 1M4
 Tél. : (819) 293-5677
 Téléc. : (819) 293-8519



